

2019

Rapport annuel



Sommaire

Interview du Président	02
Gouvernance du Groupe en 2019	05
Chiffres clés 2019	07
Environnement économique	08



Activités du Groupe STEF	12
--------------------------	----



Déclaration de performance extra-financière Responsabilité sociétale de l'entreprise	32
---	----



Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	66
--	----



Comptes consolidés	86
--------------------	----



Notre mission depuis 100 ANS ?

Être le TRAIT D'UNION entre les producteurs et les distributeurs de produits alimentaires afin de garantir durablement et en toutes circonstances l'accès à la sécurité, à la diversité et au plaisir alimentaire pour tous.

STEF est leader européen des services de transport et de logistique sous température contrôlée (-25°C à +15°C). Chaque jour, nos 19 000 collaborateurs se mobilisent pour apporter des solutions sur mesure aux industriels de l'agroalimentaire, aux enseignes de distribution et aux acteurs de la restauration hors domicile, dans le respect des règles de sécurité sanitaire et des délais.

Nous nous appuyons sur le professionnalisme de nos équipes, notre maîtrise des flux dynamiques et la densité de notre réseau européen pour proposer des services qui répondent aux évolutions spécifiques des marchés de nos différents clients en Europe et génèrent de la valeur ajoutée.

Conscients de l'impact de nos activités sur le plan environnemental, nous nous attachons à réduire sans cesse les émissions de CO₂ de nos véhicules et la consommation d'énergie de nos sites. Acteurs engagés sur le plan social et sociétal, nous veillons attentivement à la formation et à la qualité de vie au travail de nos collaborateurs et soutenons avec détermination l'insertion des jeunes dans l'emploi comme la dynamique économique des pays et des régions où nous sommes implantés.



Le Groupe est aujourd'hui pleinement mobilisé pour relever les multiples défis qui s'imposent



Quel regard portez-vous sur les performances du Groupe en 2019 ?

SL — L'année 2019 aura été globalement un bon millésime pour le Groupe, avec une belle performance financière et extra-financière, une forte mobilisation de nos 19 000 collaborateurs et de nombreuses conquêtes commerciales. Notre chiffre d'affaires a progressé de 5,7 %, à près de 3,5 milliards, et, pour la première fois de son histoire, le Groupe a dépassé la barre des 100 millions d'euros de résultat net. Nous avons continué à développer nos activités, notre réseau et notre expertise partout en Europe.

Dans une optique d'avenir, le Groupe a franchi une nouvelle étape importante sur le marché du conditionnement industriel et a poursuivi une politique d'investissements immobiliers toujours très ambitieuse. L'année 2019 marque enfin la première année d'existence de la société Blue EnerFreeze, société de production d'énergie frigorifique, qui a un bel avenir dans le Groupe.

Au-delà de notre feuille de route opérationnelle, nous avons effectué de grandes avancées en termes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, ce qui est une grande fierté pour nous tous.

2019 est également la première année de votre prise de fonction en tant que Président-Directeur Général...

SL — J'ai pris les rênes du Groupe au mois d'avril, avec à mes côtés Marc Vettard, Directeur Général Délégué, qui a également une grande connaissance du Groupe. Nous sommes entourés d'un Comité exécutif expérimenté et nous allons, ensemble, poursuivre l'histoire exceptionnelle du Groupe.

Je profite de l'occasion pour remercier les fondateurs du Groupe STEF, qui se sont lancés dans cette aventure avec une vision stratégique résolument avant-gardiste, et qui ont œuvré sans relâche pour réaliser de grandes ambitions. Grâce à eux, le Groupe a pu grandir et se développer sur des bases solides.

Notre mission est de préserver ce patrimoine pour le transmettre à ceux qui nous suivront. Elle est également de rendre le Groupe encore plus agile afin de relever les nombreux défis qui se présentent. La crise sanitaire qui nous touche aujourd'hui vient encore confirmer cette nécessité et ne fait que renforcer notre détermination en la matière.



Stanislas LEMOR - Président-Directeur Général

La spécialisation des activités du Groupe a été un événement marquant. Quels bénéfices en attendez-vous ?

SL — Le monde alimentaire et celui de la distribution se transforment, il est normal que STEF évolue aussi. La spécialisation de nos activités nous permet d'articuler une vision par typologie de marchés et de mieux répondre aux besoins de nos clients, toujours plus spécifiques et exigeants. Notre orientation client est ainsi affirmée et le Groupe est en capacité de proposer des services mieux calibrés et mieux adaptés. Nous avons franchi une étape importante l'année dernière en France, une étape qui commence déjà à porter ses premiers fruits, et nous déploierons ce nouveau modèle progressivement dans tous les autres pays.

L'acquisition de Dyad sort-elle le Groupe de ses métiers traditionnels ? Est-ce une nouvelle stratégie de diversification ?

SL — Notre Groupe assurait déjà des opérations de co-packing en frais, en surgelés et en tempéré sec alimentaire. En décidant d'acquérir la société Dyad, nous avons fait le choix stratégique d'étoffer notre savoir-faire en matière de conditionnement industriel primaire (co-manufacturing) et secondaire (co-packing). STEF devient ainsi le seul Groupe, dans le secteur de la température contrôlée, à pouvoir proposer trois métiers - transport, logistique, conditionnement - sur l'ensemble de ses marchés. Un atout clé pour mieux accompagner nos clients dans la commercialisation de leurs produits. J'ajoute également que Dyad, qui a la particularité d'être depuis sa création une entreprise adaptée, enrichit encore la vocation sociale et sociétale du Groupe.

Comment analysez-vous l'année chahutée qu'a connu La Méridionale ?

SL — J'aimerais d'abord rappeler que La Méridionale, ce sont plus de 500 marins et collaborateurs engagés et fiers de leur compagnie, des navires sous pavillon français - ce qui n'est pas si courant - et 40 ans de service dans la desserte de la Corse. Notre pôle maritime a effectivement connu une année perturbée : il a été impacté par la perte de la desserte des ports de Bastia et d'Ajaccio et par le report de l'activité vers les deux ports départementaux de Propriano et de Porto-Vecchio. Cette situation affectera aussi fortement l'année 2020 mais il faut aujourd'hui regarder devant nous. Le futur, c'est la prochaine délégation de service public 2021-2027 à laquelle La Méridionale a répondu, conjointement avec son partenaire historique.





Quelles sont vos ambitions en matière d'innovation et de transformation digitale ?

SL — L'innovation n'est pas quelque chose de nouveau chez STEF. On peut même dire qu'elle est dans les gènes du Groupe depuis 100 ans... Évidemment, aujourd'hui, elle doit intégrer le formidable moteur qu'est la transformation digitale. Notre stratégie est claire : l'innovation ne vaut que si elle est au service de nos clients. La création en 2019 d'une direction de l'innovation, dans le but de s'ouvrir vers l'extérieur et de faciliter l'émergence des innovations terrain, s'inscrit dans cet axe. Je souhaite que chacun au sein du Groupe puisse devenir acteur de l'innovation, se sentir « entrepreneur » d'une idée créative, d'une amélioration, au service d'un progrès collectif.

Votre politique RSE est-elle toujours au cœur de la stratégie du Groupe ?

SL — Plus que jamais car notre enjeu est bien de construire durablement demain ! Chaque jour, nous démontrons que nos engagements, tant sur le plan social, sociétal qu'environnemental, sont sources de performance. Pour la troisième année consécutive, STEF est d'ailleurs reconnu par les experts indépendants d'EcoVadis comme faisant partie du Top 1 % des entreprises les plus vertueuses, tous secteurs confondus. Une satisfaction et une incitation à progresser encore.

Que vous inspire le fait que STEF soit désormais centenaire ?

SL — Depuis sa création en 1920, le Groupe s'est positionné comme un pionnier et n'a cessé d'évoluer pour offrir les meilleurs services à ses clients et aux consommateurs européens. STEF a su traverser les époques en restant fidèle à sa mission : garantir durablement l'accès aux produits alimentaires pour les populations. Chaque fois que cela a été nécessaire, il a su anticiper grâce à l'engagement de ses collaborateurs, à son aptitude à se réinventer et aux valeurs fortes qu'il porte dans son ADN. Le Groupe est aujourd'hui pleinement mobilisé pour relever les multiples défis qui s'imposent, d'une part à ses clients, car ils évoluent dans un écosystème alimentaire en constante transformation, et d'autre part à nos sociétés et à notre planète. Je sais pouvoir compter sur nos équipes pour écrire, ensemble, le prochain chapitre de notre histoire.

Que met pour vous en lumière la crise sanitaire actuelle ?

SL — Depuis sa création, le Groupe a traversé des guerres, des crises économiques, des révolutions technologiques en gardant confiance dans la pertinence de sa raison d'être. Aujourd'hui, nous ouvrons une nouvelle page de son histoire dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent. Ces événements exceptionnels mettent en lumière notre responsabilité, qui va plus loin que celle d'autres entreprises car nous devons assurer notre mission d'opérateur de services essentiels pour nourrir les populations. Si nous faisons face de manière exemplaire, c'est avant tout grâce à la mobilisation sans faille des femmes et des hommes du Groupe partout en Europe. Toutes et tous ont répondu présents avec un sens du service remarquable et je les en remercie. Je suis fier de leur engagement et de leur fidélité aux valeurs du Groupe STEF.

Gouvernance du Groupe en

2019



Présidence-Direction Générale

Stanislas LEMOR

Président-Directeur Général

Marc VETTARD

Directeur Général Délégué

Comité Exécutif

Bertrand BOMPAS

Directeur Général Adjoint France

Marco CANDIANI

Directeur Général de STEF Italie

Jean-Yves CHAMEYRAT

Directeur des Ressources Humaines

Vincent FROMAGE

Directeur Développement

Commerce et Marketing

Christophe GORIN

Directeur Général Europe du Nord

Vincent KIRKLAR

Directeur Immobilier

Directeur Général d'IMMOSTEF

Ludovic LAPORTE

Directeur Financier

Ángel LECANDA

Directeur des Métiers

Stanislas LEMOR

Président-Directeur Général

Marc REVERCHON

Président-Directeur Général

de La Méridionale

Léon de SAHB

Directeur des Systèmes

d'Information et Achats

Directeur Général de

STEF Information et Technologies

Marc VETTARD

Directeur Général Délégué

Conseil d'Administration

Stanislas LEMOR, Président

Elisabeth DUCOTTET

Jean-Charles FROMAGE

Alain GEORGES

Emmanuel HAU

Estelle HENSGEN-STOLLER

Bernard JOLIVET

Jean-François LAURAIN

Murielle LEMOINE

Lucie MAUREL-AUBERT

Dorothee PINEAU

Dominique RAMBAUD

ALLIANZ Vie,

représentée par Clarisse KOPFF

ATLANTIQUE MANAGEMENT,

représentée par François de COSNAC

Nos secteurs opérationnels

1

STEF France

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les activités transport et logistique en France ont été regroupées sous l'appellation « STEF France », avec une segmentation par marchés des activités en France. Cette nouvelle organisation résulte de la stratégie du Groupe qui est d'accompagner l'évolution des marchés et les besoins de ses clients pour une prise en compte adaptée à leurs exigences spécifiques. Les performances des activités sont désormais suivies par segments de marchés clients avec sept business units (BUs) : Flux Frais / Frais Supply Chain / Surgelés / Tempéré Sec Alimentaire (TSA) / Restauration Hors Domicile (RHD) / GMS / Seafood.



2

STEF International

Les activités internationales menées en Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas et Suisse, dans le transport comme dans la logistique, sont rassemblées dans le Pôle STEF International qui couvre également les activités de flux européens.



3

Maritime

La Méridionale assure le transport de passagers et de fret entre la Corse et le continent.



Chiffres clés 2019

<p>Chiffre d'affaires consolidé 2019 (en millions d'euros)</p> <p>3 441 M€</p>	<p>Résultat consolidé 2019 (part du Groupe en millions d'euros)</p> <p>100,3 M€</p>	<p>Capitaux propres consolidés 2019 (part du Groupe en millions d'euros)</p> <p>759,2 M€</p>
--	---	--

19 045 collaborateurs dans **7** pays européens
France, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse

<p>Clients</p> <p>plus de 10 000</p>	<p>Livraisons</p> <p>plus de 100 000 par jour</p>
--	---

242 sites multi-températures (plateformes et entrepôts)
dont **173** en France et **69** dans les autres pays

<p>Surface de quai :</p> <p>515 000 m²</p>	<p>Volume d'entreposage :</p> <p>9 300 000 m³</p>
---	--

<p>Plus de 4000 véhicules opérés (dont 2 360 en propre)</p>	<p>3 cargos mixtes (4 en 2020)</p>
---	---

Environnement économique : un écosystème alimentaire qui poursuit sa transformation

La chaîne agroalimentaire connaît depuis quelques années une accélération des transformations sans précédent. 2019 a confirmé cette tendance, le rythme de croissance de la consommation alimentaire dans les pays européens s'est contracté, obligeant industriels et distributeurs à trouver de nouveaux leviers de croissance.

83 %
des européens s'intéressent à la provenance géographique des produits



Évolution du PIB en 2019 vs 2018 (source : FMI).

Zone Euro	FR	BE	IT	ES	PT	NL	CH
+ 1,17 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 0,01 %	+ 2,2 %	+ 1,9 %	+ 1,8 %	+ 0,8 %

Les acteurs de l'écosystème alimentaire démontrent que les modèles de consommation et de production de demain seront significativement différents de ceux d'hier. Résolument tourné vers l'avenir, STEF s'engage aux côtés de ses clients pour relever les défis de ces transformations, en optimisant les schémas logistiques déjà existants, en proposant des solutions globales, mais également, en concevant des solutions sur mesure.

Des consommateurs engagés et exigeants

Les consommateurs sont au cœur des transformations que subit le monde alimentaire. Leurs comportements d'achat évoluent radicalement. En 2019, 83 % des européens s'intéressent à la provenance géographique des produits qu'ils consomment : « manger local » devient un acte positif « porteur de valeurs⁽¹⁾ ». Toutefois, leurs comportements alimentaires ne sont pas toujours cohérents et leurs attentes parfois paradoxales : consommation toujours plus importante de produits de snacking avec des emballages individuels ; demande de livraison immédiate sans tenir compte des coûts économiques et écologiques associés.

⁽¹⁾ Source Observatoire Cetelem 2019.



Les nouveaux modes de consommation contribuent à une baisse régulière des volumes vendus en magasins et l'intérêt des consommateurs pour les produits bio, végétaux et locaux, mieux valorisés en magasin, ont tout juste permis de compenser cette tendance.

Évolution de la consommation alimentaire des ménages en valeur en 2019 (source Eurostat : variation en cumul en valeur - données désaisonnalisées et corrigées des effets de calendrier).

Zone Euro	FR	BE	IT	ES	PT	NL	CH
+ 0,9 %	+ 0,7 %	- 1,4 %	- 0,1 %	+ 1,5 %	+ 4,1 %	+ 0,2 %	- 0,1 %

Les distributeurs repensent l'expérience d'achat

Dans les pays d'implantation du Groupe, la baisse des volumes d'achat s'est accélérée en 2019, les consommateurs privilégiant une alimentation de qualité, quitte à consommer en moindre quantité. Le e-commerce a continué de gagner des parts de marché et s'impose peu à peu comme une nouvelle composante essentielle du paysage de la distribution alimentaire.

Toutefois, la bataille du commerce alimentaire se joue encore en magasin et sur la capacité des enseignes à y attirer les consommateurs. En 2019, les distributeurs ont poursuivi leur mutation en proposant à leurs clients de nouvelles expériences de consommation (implantation de surfaces de restauration intégrées au magasin « distriration^[2] », ou digitalisation de ces espaces, afin de rendre plus attractif le commerce physique).

Les distributeurs repensent leur modèle qui s'oriente d'un modèle de consommation de masse vers un modèle de distribution plus fragmentée. Les enseignes doivent donc trouver un nouvel équilibre entre les différents canaux de distribution et faciliter le parcours omnicanal du client. La logistique devient alors un critère essentiel de performance pour lequel les prestataires doivent concevoir des solutions sur-mesure de plus en plus fines. Que ce soient à travers la mécanisation, l'optimisation des processus de préparation de commandes ou la digitalisation de services, STEF s'impose comme un partenaire de référence des distributeurs.

^[2] Définition « distriration » : contraction de distribution et de restauration.



Des industriels au plus près des attentes des consommateurs

Les marques industrielles doivent se réinventer pour proposer aux consommateurs des emballages adaptés aux nouveaux codes de consommation et des produits innovants, tant sur le plan des qualités gustatives que de l'expérience du client.

En 2019, ce sont les géants multinationaux qui tirent leur épingle du jeu en Europe et les alliances se multiplient face à la montée en puissance des marques de distributeurs. En proposant des schémas d'approvisionnement très optimisés, STEF contribue à la performance globale de ce secteur en recherche permanente de gains de productivité. Face à la demande grandissante de transparence des consommateurs, une nouvelle relation semble devoir s'instaurer entre industriels et distributeurs pour davantage de traçabilité sur l'ensemble de la chaîne, dont les acteurs logistiques sont le trait d'union.

La restauration hors domicile tirée par l'innovation

Le secteur de la restauration hors domicile confirme, en 2019, sa bonne dynamique. Ce marché, très concurrentiel, est tiré par l'innovation. Le succès de ce secteur reste, en effet, dépendant de la capacité de ses acteurs à s'adapter aux changements et à attirer des clients volatils influencés par la technologie ou des offres plus larges et renouvelées.

En 2019, ce sont notamment les « cuisines fantômes⁽³⁾ » qui ont gagné du terrain, générant 256 M€⁽⁴⁾ de revenus en Europe. Le développement de cette activité illustre la dynamique nouvelle d'une industrie de la livraison alimentaire qui croît plus rapidement que le marché de la restauration traditionnelle.

Traçabilité, livraison du dernier kilomètre, livraison accélérée, logistique urbaine sont autant d'enjeux complexes que ces nouveaux modèles doivent maîtriser. STEF propose de répondre à ces nouvelles exigences en offrant à ses clients de la restauration des services digitaux aboutis, tels que le « Track & Trace » en temps réel, ou encore la dématérialisation des documents de livraison.

⁽³⁾ Cuisines fantômes : cuisines professionnelles de préparation de dîners livrés à domicile sans lieu de restauration.

⁽⁴⁾ Source Agromedia.

Des défis majeurs à relever dès 2020

En 2019, deux enjeux se sont imposés, qui orienteront dans le futur les décisions des acteurs de l'agroalimentaire :

- la prise de conscience collective et individuelle de la préoccupation environnementale et de son impact sur le système alimentaire ;
 - la prise en compte à toutes les étapes de la chaîne agroalimentaire des nouvelles pratiques digitales.
- Les acteurs du transport et de la logistique seront au cœur de ces transformations.

Le modèle de STEF

Dans ce contexte, le modèle de STEF est d'être le trait d'union entre les univers de la production agroalimentaire et de la consommation⁽⁵⁾ et d'apporter des solutions sur mesure aux industriels de l'agroalimentaire, aux enseignes de distribution et aux acteurs de la restauration hors domicile. Leader européen des services de logistique et de transport sous température contrôlée, le Groupe achemine chaque jour les produits frais, surgelés ou thermosensibles de leurs zones de production vers leurs zones de consommation dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, de délais et de qualité.

En 2020, le Groupe STEF fêtera ses 100 ans d'existence. Depuis sa création en 1920, il est resté fidèle à son rôle de pionnier et n'a cessé d'évoluer pour offrir les meilleurs services à ses clients.



⁽⁵⁾ Modèle d'affaires du Groupe – Réf. Rubrique « Déclaration de Performance Extra-Financière ».



Activités du Groupe





Facteurs clés de la performance du Groupe en 2019	14
STEF France	16
STEF International	21
Maritime	25
Perspectives 2020	26
Pôle Immobilier	28
Pôle Systèmes d'Information	30

Au 31 décembre 2019, le Groupe STEF affiche un chiffre d'affaires de 3 441 M€, en progression de 5,7 % par rapport à 2018 (+ 3,9 % à périmètre comparable) et un résultat opérationnel en progression de 18,7 %.



Facteurs clés de la performance du Groupe en

2019





Une année de développement mais aussi de transition pour STEF, avec :

- la mise en œuvre réussie de la nouvelle organisation du Groupe en France autour de la spécialisation de ses activités par segments de marchés clients (business units) ;
- une croissance organique forte des activités internationales ;
- la contribution des opérations de croissance externe en France, Transports Frigorifiques Grégoire Galliard (désormais STEF Transport Sens), acquis en janvier 2019 ; aux Pays-Bas, Netko (désormais STEF Raalte) dont le Groupe a pris le contrôle en mars 2019, enfin en France, la société Dyad, spécialisée dans le conditionnement industriel et intégrée en octobre 2019. Cette dernière acquisition ouvre les voies d'une diversification des métiers du Groupe et permet d'offrir des prestations complémentaires au transport et à la logistique ;
- la poursuite du plan de recrutement pour accompagner la croissance du Groupe (hausse des effectifs de plus de 1 000 collaborateurs - intégrant la croissance externe) ;
- un contexte difficile pour La Méridionale, suite à la perte de la desserte des ports de Bastia et d'Ajaccio à partir du quatrième trimestre 2019.



STEF France



STEF France opère sur le marché de la logistique et de la livraison massifiée de produits alimentaires sous température contrôlée, un marché exigeant régi par des contraintes de délais et de températures.

2 055 M€

Chiffre d'affaires STEF France

Pour répondre à ces enjeux, STEF se différencie par :

1

la densité de son réseau de plateformes et d'entrepôts, en proximité avec le tissu économique local ;

2

son expertise dans la gestion dynamique des flux ;

3

la valeur ajoutée d'un service différencié selon la température et les typologies de clients destinataires ;

4

des technologies et des systèmes d'information innovants lui permettant d'organiser la préparation, le suivi et la gestion des flux de ses clients ;

5

l'engagement et le sens du service de ses équipes.

L'année en bref

Avec un chiffre d'affaires de 2 055 M€, STEF France affiche une croissance de 5,1 % (3,4 % à périmètre constant), portée par le renforcement de ses parts de marché, par l'effet favorable du prix du carburant et par un bon accompagnement des clients en matière de maîtrise des dérives de coûts et de paramètres logistiques. La nouvelle organisation en Business Unit (BU) s'est mise en place avec fluidité ; les performances de l'année montrent la pertinence de la nouvelle organisation des activités et encouragent le Groupe à poursuivre ses actions dans la spécialisation de ses activités.

Le résultat opérationnel de STEF France ressort à 127,5 M€, en progression de 25 %, tiré par les activités Flux Frais, Frais Supply Chain et Surgelés.



- 53 % Frais (flux et supply chain)
- 16 % GMS
- 11 % Surgelés
- 8 % Tempéré et Sec Alimentaire
- 6 % RHD
- 6 % Seafood

Analyse par filières

Flux frais

Les activités de distribution en France ont connu une croissance soutenue, avec une évolution du chiffre d'affaires de 2,9 % (+ 2,1 % à périmètre constant). Le résultat net a progressé de + 8,6 % sous les effets conjugués d'une nette amélioration de la qualité et d'une bonne maîtrise des moyens de production.

Pour accompagner sa croissance et celle de ses clients, la BU a renforcé son dispositif opérationnel avec l'intégration de la Société Transports Frigorifiques Grégoire Galliard, devenue STEF Transport Sens, l'ouverture d'un nouveau site à Névian (Narbonne) et l'extension du site de Chambéry.

En 2019, la BU a poursuivi sa politique d'intégration de nouveaux collaborateurs avec le recrutement de 700 personnes en CDI, soit une création nette de plus de 200 CDI.

La BU Flux Frais est désormais armée pour accompagner au plus près les évolutions des marchés et de son environnement avec des projets innovants :

- développement de nouveaux outils digitaux pour les clients et leurs destinataires ;
- déploiement de nouvelles offres : Daily Food, Daily Supply et STEF Europe ;
- réduction des émissions de CO₂, grâce à des initiatives technologiques (voir la rubrique « Environnement »).

Frais Supply Chain

Le chiffre d'affaires de la BU a progressé de 5 %. Cette croissance est portée par les sites de Darvault (+ 16,6 %) et de Chaponnay (+ 7,4 %), qui ont atteint des taux de remplissage proches de 70 %, seulement deux ans après leur mise en service.

La finalisation de la structuration des sites récents, les travaux d'amélioration de la qualité et de la productivité réalisés font de 2019 une année de transition ayant permis de créer les conditions favorables à la mise en performance économique.



Surgelés

L'année 2019 aura été pour STEF Surgelés une année de croissance satisfaisante (+ 2,5 %). Le coefficient de remplissage et l'activité des entrepôts surgelés ont atteint un taux record historique.

L'activité des sites de Bretagne et de Normandie a bénéficié des exportations de viande de porc vers la Chine et d'une saison de crèmes glacées dynamique, profitable aux implantations de la BU dans le Nord et l'Est de la France. Le segment de la boulangerie-pâtisserie-viennoiserie a également progressé.

Les parts de marché avec les industriels des surgelés, tous produits confondus, en logistique comme en transport, sont en hausse. Un ralentissement relatif des activités avec la grande distribution est à noter, en raison d'une tendance à la ré-internalisation chez les indépendants et les hard-discounters.



Tempéré et Sec Alimentaire

La BU TSA a connu une année contrastée, marquée par un premier trimestre en retrait, suivi d'une accélération progressive de son développement pour afficher en fin d'année le second plus fort taux de croissance de STEF France (hors croissance externe). Cette dynamique a été le fruit d'un travail de réorganisation et d'une prospection commerciale structurée et offensive. Les perspectives sont telles que le Groupe s'est engagé dans les extensions des sites d'Orléans Nord (+ 100 % de capacité) et de l'Isle-d'Abeau (+ 25 %), qui seront finalisées en 2020.

Restauration Hors Domicile

Le chiffre d'affaires de l'activité RHD a progressé de 6,2 %, confirmant la bonne dynamique du marché de la restauration commerciale et particulièrement, celle des clients de la restauration rapide. La croissance des volumes traités a contribué à l'amélioration des performances.

Le déploiement du réseau d'entrepôts du Groupe dédiés à l'activité RHD s'est poursuivi avec :

- l'ouverture du site de Lyon / Mions ;
- le déménagement du site de Salon-de-Provence vers un nouveau site à Miramas (Bouches-du-Rhône).

Le déploiement des outils informatiques et des applicatifs du Groupe (contrôles des préparations de commandes et traçabilité des livraisons) a permis de renforcer la qualité de service clients, mais aussi, la productivité logistique des équipes, contribuant à l'amélioration des performances.

Dans un marché très exigeant en termes de qualité de services, la BU poursuit ses travaux d'innovation, confirmant son rôle de laboratoire pour les autres activités du Groupe.



Grandes et Moyennes Surfaces

Étroitement lié à l'évolution des modes de consommation alimentaire, ce marché est en profonde mutation. Pour la seconde année consécutive, l'activité dédiée de la BU GMS a connu une très forte progression (+ 12,3 %).

L'activité B to B affiche une croissance de 8,3 %, portée par l'activité sur le site d'Aix-en-Provence, ouvert en 2019 et dédié aux besoins spécifiques d'une enseigne de la distribution. À périmètre constant, la croissance du B to B reste modérée.

L'activité B to C est en forte évolution (+ 39 %). Le site d'Aulnay-sous-Bois, configuré début 2018 pour répondre aux besoins des drives d'Île-de-France d'un client distributeur, poursuit sa montée en puissance. La phase de mécanisation est en voie de finalisation pour devenir opérationnelle au 1^{er} trimestre 2020. La capacité de production du site en sera augmentée.

Pour 2020, les perspectives des activités GMS sont prometteuses (tous formats et tous canaux confondus). Deux ouvertures de sites sont programmées au 1^{er} semestre, l'une avec un client historique du Groupe et l'autre avec une enseigne spécialisée dans le bio afin d'opérer les activités sec et frais, en région lyonnaise.



Seafood

La progression du chiffre d'affaires de la BU (+ 26,6 % et 7,6 % à périmètre constant) résulte, pour grande partie, de l'intégration de la société Express Marée, acquise en juillet 2018. La performance de la BU a néanmoins été impactée par les mutations du secteur de la GMS.

La rationalisation du dispositif de collecte en France s'achèvera avec la construction, lancée fin 2019, d'un nouveau site à Lorient qui permettra de regrouper les activités de STEF et d'Express Marée en Bretagne.



Conditionnement industriel

Par leur complémentarité avec les métiers traditionnels du Groupe, les activités de conditionnement industriel proposées par la société Dyad sont une opportunité de développement. Les prestations de co-packing et de co-manufacturing proposées par Dyad permettent d'entrer plus en amont dans la chaîne de valeur des clients du Groupe et de les accompagner dans la commercialisation et la mise en valeur de leurs produits.

Forte de plus de 20 ans d'expérience, Dyad maîtrise les technologies du marché et bénéficie d'une forte renommée auprès de ses clients.

Dyad est une entreprise adaptée et à ce titre emploie plus de 55 % de travailleurs en situation de handicap.

Avec un chiffre d'affaires de 12 M€ en 2019, l'activité conditionnement industriel va faire l'objet d'actions structurantes pour préparer l'avenir :

- poursuivre le développement de ses activités sur son site historique dans le département du Nord, notamment sur le pôle luxe/cosmétiques, en bénéficiant du savoir-faire du Groupe en logistique et transport ;
- mettre l'expertise de ses équipes au service des entités du Groupe partout en Europe afin de proposer aux clients une offre de conditionnement à façon, aux standards industriels requis.





STEF International



Les activités de transport et logistique du Groupe en Italie, en Espagne, au Portugal, en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas sont rassemblées au sein de STEF International, qui intègre également les activités de flux internationaux au départ de tous ces pays, ainsi qu'avec l'Allemagne et les pays d'Europe de l'Est. Ce pôle traite également les relations avec des partenaires du Groupe au Royaume-Uni, en Scandinavie et dans les pays de l'Est. STEF dispose ainsi des capacités nécessaires pour traiter les flux de ses clients dans quinze pays en Europe.

860 M€

Chiffre d'affaires STEF International

L'année en bref

En 2019, avec un chiffre d'affaires de 860 M€, STEF International affiche une croissance de 11% (7,6 % à périmètre constant). À une croissance organique résolument dynamique, s'est rajouté l'effet report en année pleine de l'acquisition des activités frigorifiques de Marconi en Italie et de la prise de contrôle de Netko (STEF Raalte) aux Pays-Bas. Les performances ont progressé, à l'exception de deux pays qui font l'objet d'un plan d'adaptation, la Suisse et les Pays-Bas.

+11%

Croissance de STEF International



Italie +10,9% Progression du chiffre d'affaires

L'année 2019 s'est clôturée avec une croissance de chiffre d'affaires de 10,9 % (+ 6,1 % à périmètre constant) pour les activités de STEF en Italie. Les activités de transport et de logistique des produits frais ont été particulièrement dynamiques, avec une augmentation des volumes qui a optimisé les taux de remplissage.

L'adaptation du dispositif immobilier s'est poursuivie avec la mise en service de la seconde partie de la plateforme de Bologne, soit 120 000 m³ dédiés aux activités logistiques au cœur d'une zone stratégique pour sa production agroalimentaire. Le dispositif transport a été complété avec l'acquisition d'un terrain au nord de Milan, bassin de consommation en Italie.

Les activités dédiées aux produits de la mer, recentrées sur les zones de Milan et de Rome, ont vu leur dispositif agrandi avec une nouvelle plateforme de 5 000 m² à Tivoli, près de Rome.

L'année 2019 a été une année de transformation pour les activités issues de la société Marconi, acquise en 2018, tant au niveau de l'intégration des applicatifs informatiques du Groupe, que des investissements immobiliers nécessaires pour porter aux standards du Groupe les sites de Fidenza et d'Ascoli.



Espagne +6,3 %

Progression du chiffre d'affaires

En Espagne, STEF a enregistré une progression de chiffre d'affaires de 6,3 %, croissance exclusivement organique portée notamment par les activités de groupage, sur le marché domestique et à l'international.

Le transport a élargi son offre sur les flux internationaux par l'augmentation des fréquences de livraison sur tous les pays cibles, ce qui a permis de renforcer sa position auprès des industriels de l'agroalimentaire espagnols.

La logistique de massification a maintenu son bon niveau de service. Il en va de même des activités GMS qui, confrontées aux exigences des enseignes de distribution, ont donné priorité au maintien de la performance.

Le chiffre d'affaires de la restauration hors domicile a fortement progressé, tiré par le développement de ses principaux clients.

L'amélioration de la qualité et de la performance sur l'ensemble des activités a permis d'atteindre un résultat en nette progression. La position du Groupe STEF sur le marché espagnol en ressort renforcée.

Portugal +15,8 %

Progression du chiffre d'affaires

En 2019, STEF Portugal a enregistré une forte accélération de sa croissance (+ 15,8 %), dynamisée par son développement commercial, lequel s'appuie sur un outil immobilier particulièrement adapté et un réseau très dense.

STEF poursuit la spécialisation de ses activités et renforce son dispositif immobilier, avec la construction d'une nouvelle plateforme transport de 6 000 m² au nord de Lisbonne et une extension en froid négatif à Porto portant sa capacité totale d'entreposage à 18 000 palettes.



Pays-Bas +33,5 %

Progression du chiffre d'affaires

En mars 2019, le Groupe a acquis 60 % des actions de la Société Netko, devenue STEF Raalte, portant ainsi sa participation à 100 % du capital. STEF Raalte représente le troisième site d'implantation du Groupe aux Pays-Bas.

La mise en place des systèmes d'information et des applications métiers de STEF sur les implantations du Groupe aux Pays-Bas (Bodegraven, Raalte et Eindhoven) permet un pilotage coordonné des flux, ceux-ci étant désormais reliés au sein d'un même réseau transport. Le site d'Eindhoven a été agrandi pour répondre aux nouveaux flux générés par ces transformations.

Belgique +3,9 %

Progression du chiffre d'affaires

STEF est majoritairement présent en Belgique sur deux types d'activité : le groupage national et international de produits frais et surgelés et la logistique de massification pour les industriels du frais.

Les plans de redressement des sites transport et logistique de Saintes, près de Bruxelles, ont porté leurs fruits en 2019. Le Groupe a lancé la création d'un réseau de distribution national, dont la première étape a été la mise en place d'un partenariat avec une société de transport sur Liège.



Suisse **+23,6%** Progression du chiffre d'affaires

En 2019, STEF Suisse est entré dans une nouvelle dynamique, portée par la transformation de son organisation transport et une organisation managériale renouvelée.

Avec un taux de remplissage supérieur à 80 %, l'année 2019 a vu la mise en service réussie de l'entrepôt de Givisiez, à proximité de Fribourg. Celui-ci permet de consolider les liens avec la grande distribution en Suisse mais aussi, de développer les activités avec d'importants acteurs nationaux de l'agroalimentaire.

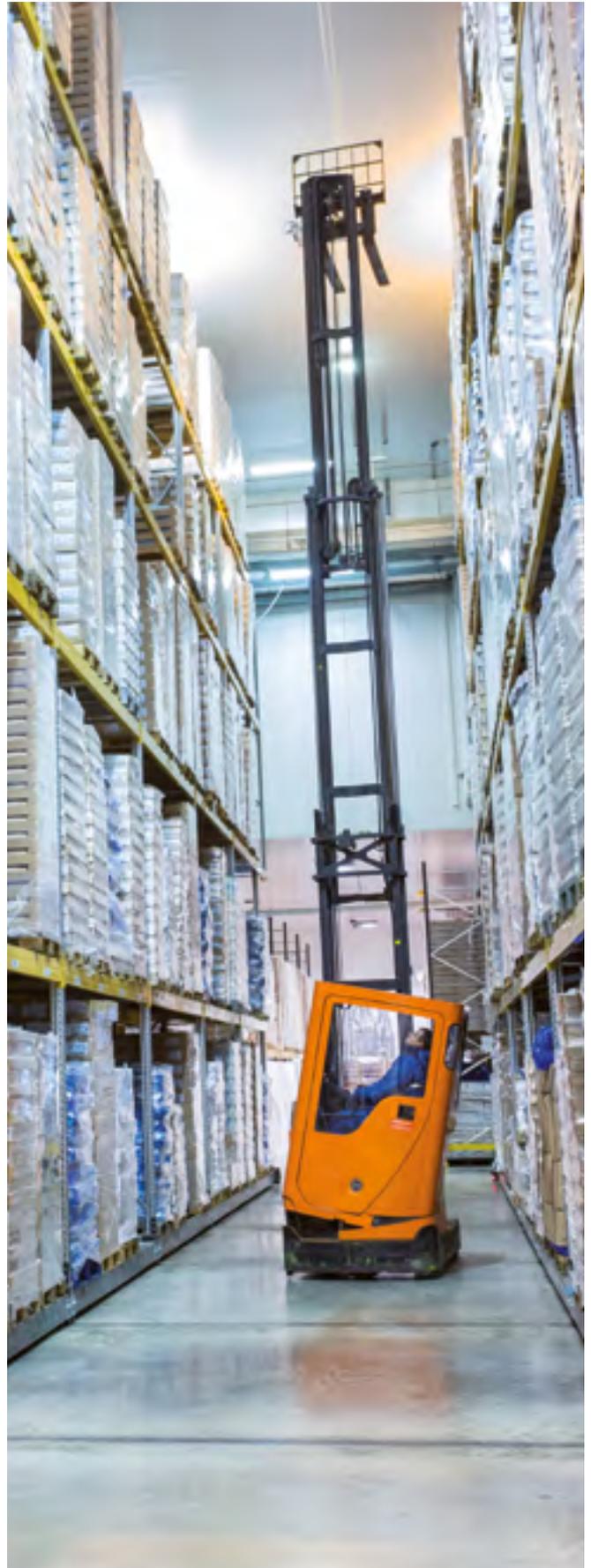
La montée en puissance de l'entrepôt de Kölliken s'est confirmée et l'activité Frais a débuté avec succès au premier semestre pour des clients de l'agroalimentaire.

Flux Européens

À partir d'une capacité de 15 000 m² d'entreposage à Strasbourg, STEF opère sur le marché des flux intra-communautaires sur les axes suivants :

- Nord-Sud : flux en provenance d'Allemagne à destination de la France, de l'Espagne et du Portugal ;
- Sud-Nord : flux au départ de l'Espagne et de la France vers l'Allemagne et l'Autriche.

La filiale a poursuivi sa dynamique de progression, en particulier dans le traitement des flux de son axe historique, Nord-Sud. Des partenariats avec des transporteurs européens lui ont permis de s'adapter à la raréfaction des moyens roulants, toujours d'actualité en Europe.





Maritime



La Mériidionale assure un service public de transport maritime de passagers et de fret, basé sur l'exploitation de cargos mixtes, entre la Corse et Marseille.

Ces liaisons maritimes sont traditionnellement réalisées avec trois navires rouliers mixtes au départ de Marseille : PIANA, KALLISTE et GIROLATA, dont la capacité totale est de 6 800 mètres linéaires, soit l'équivalent de 500 remorques et de 1 900 passagers avec leurs voitures. L'activité courante représente un peu plus de 1 000 traversées annuelles vers la Corse.

- L'année 2019 s'est inscrite dans le cadre d'une délégation de service public qui s'est achevée le 30 septembre 2019. L'activité et les performances de La Mériidionale ont été impactées par la perte de la desserte des ports de Bastia et d'Ajaccio à partir du 1^{er} octobre 2019. En effet, celle-ci n'a pas été retenue pour la DSP de raccordement de 15 mois à partir du 1^{er} octobre 2019 sur les lignes d'Ajaccio, Bastia et l'Île-Rousse. Son activité s'est maintenue sur les deux ports départementaux de Propriano et de Porto-Vecchio (via le frètement d'un navire).
- Pour autant, la période estivale a été satisfaisante en fret, avec un volume transporté en nette augmentation par rapport à 2018. L'activité passagers a marqué le pas, compte tenu de la concurrence du transport aérien et d'un début de saison touristique moins porteur. Au plan de la qualité, La Mériidionale a maintenu un très haut niveau de satisfaction clients.
- En dépit de ces aléas, La Mériidionale maintient son cap et a mis à profit l'année 2019 pour renforcer ses moyens d'actions. Elle dispose désormais de

son propre système de réservation et va acquérir un nouveau navire, le LIVERPOOL SEAWAYS, qui sera livré en avril 2020. Au plan environnemental, le système de filtres à particules a été mis en fonctionnement sur le navire PIANA, il affiche de très bons résultats en matière de diminution des rejets de soufre et de particules fines en mer.

Pour 2020

La Mériidionale assurera la desserte des ports de Porto-Vecchio et de Propriano de février à avril 2020. Elle s'est portée candidate pour la desserte de ces deux lignes sur la période de mai à décembre 2020.

Par ailleurs, elle a répondu, en partenariat avec Corsica Linea, à l'appel d'offres pour la délégation de service public de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

La Mériidionale s'oriente également sur des solutions alternatives de diversification de marché ou de frètement extérieur de ses navires disponibles sur l'année 2020, à l'instar du GIROLATA affrété par un armateur italien pour une ligne en Méditerranée.

Perspectives 2020



Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, l'activité et les perspectives du Groupe seront nécessairement impactées en 2020. L'ampleur dépendra de la durée des mesures de confinement en place dans les pays d'implantation du Groupe, de leur évolution et de la capacité des économies à se rétablir à la sortie de cette période.

Même s'il est actuellement sous tension en raison de la forte désorganisation des flux dans ses activités de transport et de logistique, le Groupe maintient son cap au service de ses clients de l'agroalimentaire et de la grande distribution et assume pleinement son rôle dans la continuité de la chaîne logistique alimentaire en Europe.





Le Groupe dispose d'une structure financière solide. STEF a décidé de ne pas demander de reports de charges auprès des pouvoirs publics.

Au-delà des effets liés à la crise sanitaire, l'année 2020 sera particulière pour le pôle Maritime. L'enjeu spécifique à relever pour La Méridionale sera d'affirmer son rôle, au-delà de la période transitoire de l'année, dans la nouvelle délégation de service public de 7 ans. Elle a, pour cela, mis à profit l'année 2019 pour se doter de nouveaux moyens d'actions et peut compter sur l'engagement de ses collaborateurs.



Pour l'ensemble de ses activités, dans un contexte de mutation rapide des modes de consommation et de distribution, STEF placera ses priorités sur l'innovation et la transformation digitale. Des offres calibrées et conçues pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par ses clients seront des leviers de différenciation qui permettront de renforcer à la fois leur satisfaction et les performances du Groupe.



Autres activités

Le Pôle Immobilier gère via sa filiale immobilière dédiée, IMMOSTEF, le patrimoine immobilier du Groupe en Europe.

le Pôle Immobilier



En 2019, avec 8 nouvelles plateformes et la fermeture de 2 sites, le parc immobilier exploité par le Groupe a été porté à 242 implantations représentant un volume global d'entreposage de 9,3 millions de m³ et une surface de 515 000 m² de quais et locaux d'activité sous température dirigée.

STEF privilégie une politique de détention en propre de ses actifs immobiliers.

IMMOSTEF rassemble au sein de son organisation les compétences dédiées à l'acquisition d'actifs immobiliers, à la conception et à la construction des nouvelles installations, à la gestion de patrimoine et à la valorisation d'anciens sites d'exploitation devenus obsolètes. En 2019, pour renforcer sa démarche d'acquisition, le Groupe a également intégré des développeurs fonciers.

La Direction Immobilier d'IMMOSTEF est la garante du référentiel de maintenance des bâtiments et installations, partout en Europe, tant au niveau technique qu'environnemental. Cette équipe met à disposition et maintient l'ensemble des systèmes d'information liés à l'immobilier et aux équipements. Enfin, elle pilote et coordonne les projets d'amélioration continue et d'innovation.

Depuis 2019, une filiale est dédiée à la gestion énergétique, Blue EnerFreeze. Celle-ci a pour mission la maîtrise des coûts de l'énergie et des risques de rupture de la chaîne du froid, de même que la réduction de l'empreinte carbone des activités de STEF. Elle contribue ainsi à améliorer la performance opérationnelle des filiales du Groupe dans une optique de développement durable.

Blue EnerFreeze poursuivra son développement en 2020 avec la création de filiales européennes qui pourront bénéficier de production d'énergie frigorifique optimisée et de services liés à la performance énergétique.





Principales réalisations en 2019

IMMOSTEF accompagne le développement du Groupe au travers d'acquisitions régulières, de constructions nouvelles, de chantiers de reconfiguration et de rénovation.

Constructions livrées en 2019

IMMOSTEF a construit et livré 4 nouveaux sites :

- une plateforme transport à Névian (Narbonne), comportant 3 750 m² de quai et une chambre négative de transit ;
- un entrepôt tri-température destiné à l'activité RHD à Miramas (Bouches-du-Rhône), d'une surface totale développée de 11 900 m², dont 36 000 m³ de chambre négative ;
- un entrepôt pour STEF Suisse à Givisiez (Fribourg), de 4 400 m² et 27 000 m³ en froid positif et négatif ;
- une plateforme Seafood à Tivoli, près de Rome, d'une surface développée de plus de 5 000 m².

Extensions et reconfigurations de sites :

- extension du site Flux Frais des Essarts en Vendée, avec plus de 32 000 m³ d'entrepôt frais et agrandissement de la plateforme transport ;
- extension du site de STEF Bologne en Italie, avec notamment 2 cellules en froid positif de 7 000 m² et plus de 1 700 m² de mezzanines ;
- reconfiguration du site Supply Chain Frais à Aix-en-Provence pour accueillir des activités GMS et d'une partie du site de Montsoul (Val-d'Oise) pour l'activité Surgelés ;
- rénovation d'une partie du site de Corbas en région lyonnaise.

Constructions engagées en 2019

Les investissements du Groupe se poursuivront en 2020, avec la livraison de nouvelles constructions, dont :

- une plateforme Seafood à Brandérion (Lorient) ;
- deux plateformes Transport Flux Frais en Italie à Basiano (Milan Est) et à Longiano (Cesena-Rimini) ;
- une plateforme Flux Frais à Alenquer (Lisbonne Nord) ;
- un site en tri-température destiné aux activités de RHD à Pessac, près de Bordeaux ;
- la création de deux nouvelles chambres négatives à Porto, portant ainsi la capacité de ce site au Portugal à 100 000 m³ ;
- la création d'une nouvelle chambre négative à Saint-Sever (Landes) pour la BU Surgelés ;
- l'extension des sites TSA de Poupry (Orléans Nord), de L'Isle-d'Abeau (Lyon Est) et du site de Burnhaupt (Mulhouse), mais aussi Rennes, Vannes, Gap, Sorgues, Donzenac et Tours.

Acquisition de terrains et d'actifs immobiliers

La politique active d'acquisitions foncières conduite par le Groupe a permis de constituer un portefeuille de réserves foncières en Europe qui atteint plus de 100 ha en 2019.

En 2019, quatre plateformes sont venues compléter le patrimoine de STEF en France, suite à l'acquisition de la Société Dyad.

Autres activités

Le Pôle Systèmes d'Information rassemble au sein de sa filiale, STEF Information et Technologies (STEF IT), les équipes spécialisées en charge des outils informatiques et digitaux.

le Pôle Systèmes d'Information



STEF Information et Technologies (STEF IT) conçoit des solutions logicielles, intègre et maintient les systèmes d'information dont le Groupe a besoin pour accompagner ses clients et améliorer la productivité des métiers.

STEF IT assure les adaptations de l'outil SAP, utilisé par les fonctions support.

STEF IT accompagne le Groupe dans sa transformation digitale via des projets innovants.

STEF IT réalise des applications pour des clients de STEF, industriels et distributeurs.

Aide à la performance des métiers du Groupe

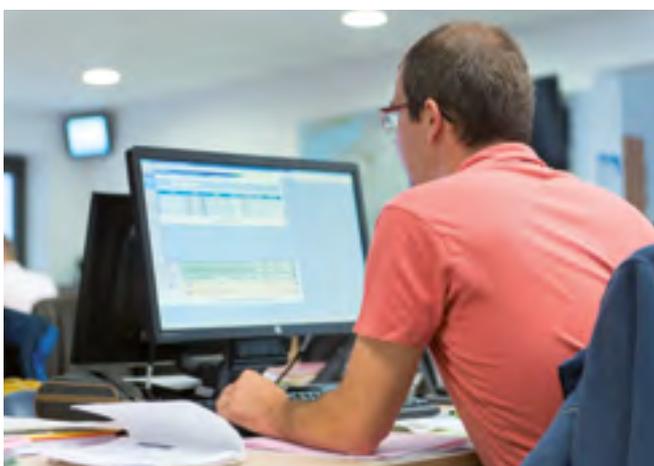
En 2019, STEF IT a mis en œuvre de nouvelles générations de solutions logicielles.

Transport :

- contractualisation des offres commerciales de l'activité Flux Frais et suivi dans les outils opérationnels ;
- déploiement d'un portail sécurisé à destination des clients en France, Belgique, Espagne, Italie et au Portugal, incluant le suivi en temps réel des livraisons et la dématérialisation des documents de transport ;
- refonte du système d'information transport : mise en place de sites pilotes pour les solutions de gestion des préannonces et de gestion des flux directs ;
- extension de l'usage de l'application mobile Groupe de traçabilité des livraisons via smartphones (m-Track) à l'Italie ;
- amélioration de l'intégration en temps réel entre les solutions SI Groupe TMS & WMS, ce qui a permis le déploiement de l'outil de gestion quai (InfoQuai) au sein de l'activité Frais Supply Chain ;
- intégration des filiales issues de croissance externe dans les SI Transport du Groupe.

Logistique :

- enrichissement de la version du logiciel de gestion d'entrepôt WMS par des fonctionnalités de préparation zéro papier, gestion des retours, intégration du rétroplanning transport et pilotage en temps réel ;
- déploiement de la préparation vocale en temps réel en France ;
- restauration hors domicile : pilotage financier et opérationnel des activités par des indicateurs de performance.



Transformation digitale

STEF IT mène des projets pilotes innovants qui s'intègrent dans la transformation digitale du Groupe :

- application de contrôle de l'état des camions aux départs et aux retours des tournées (Check truck) ;
- capteurs (internet des objets) de consommation d'énergie couplés à des recommandations via l'intelligence artificielle ;
- pilotage de la consommation de carburant et de l'éco-conduite ;
- information et alerting sur les horaires d'arrivée aux quais via des étiquettes connectées ;
- inventaire en entrepôt via drones associés à de la géolocalisation ;
- analyse et prévision des litiges, via le Machine Learning et le Big Data ;
- partage de l'information des conducteurs sur les conditions de sécurité des sites des destinataires via un réseau social d'entreprise et chatbot pour l'assistance aux utilisateurs du SI Groupe.

Support à la productivité administrative

Le champ d'action de STEF IT porte également sur le déploiement d'outils pour les fonctions support de Groupe :

- poursuite de l'amélioration de la productivité des opérations administratives au sein du Groupe, avec le pilotage de la trésorerie et des flux interbancaires, la dématérialisation fiscale des factures clients et des fournisseurs en Italie et en Belgique ; lancement de la simulation de la gestion de la masse salariale dans le cadre budgétaire ;
- accompagnement de la gestion des Ressources humaines avec la digitalisation du recrutement et la mise en place de la paie aux Pays-Bas ;
- conduite du projet de pilotage de l'intérim en France, incluant un volet d'auto-facturation avec les entreprises de travail temporaire ;
- mise en œuvre de la gestion optimisée de l'activité de maintenance des véhicules, du parc immobilier et du matériel de manutention sur une solution intégrant des applications digitales mobiles.

Les outils du Groupe sont conformes avec le règlement européen RGPD. Les infrastructures supportant les SI métiers et les fonctions support ont été sécurisées et modernisées. Les prestataires d'infogérance sont régulièrement challengés.

Services pour des clients du Groupe

STEF IT réalise également des applications spécifiques pour des clients, industriels et distributeurs (offre de pilotage des prévisions, des décisions d'approvisionnement et de logistique dédiée à la filière des produits frais traditionnels).



Déclaration de performance extra-financière

Responsabilité sociétale de l'entreprise



Engagements de STEF en matière de RSE et réponses aux enjeux majeurs identifiés au sein du Groupe	35
Ressources humaines	37
Environnement	49
Plan de vigilance STEF	59
Attestation d'un Commissaire aux comptes	64

Les actions engagées par le Groupe dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise lui permettent de se positionner comme un leader responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, sur chacun des pays et des territoires où il est présent.

Méthodologie de reporting



Les informations relatives aux impacts sociaux, environnementaux et sociétaux des activités de STEF sont publiées conformément aux obligations issues de l'article 225 de la loi Grenelle 2 et de l'article R.225-105-1 du Code de commerce. Toutes les informations identifiées par le signe ⁽⁶⁾ ont été vérifiées avec un niveau d'assurance raisonnable par l'Organisme tiers indépendant.

1

Périmètre : les informations, tant quantitatives que qualitatives, sont fournies sur l'ensemble du périmètre du Groupe, y compris la partie sociale, incluant les effectifs au 31 décembre et leurs déclinaisons. Le cas échéant, les différences de périmètre sont précisées pour chaque indicateur concerné.

2

Sélection des informations et indicateurs du reporting : les informations ont été sélectionnées pour leur pertinence par rapport aux principaux impacts environnementaux et sociaux de STEF, eu égard à son cœur de métier et aux enjeux de responsabilité sociétale identifiés comme stratégiques pour le Groupe. Ces indicateurs permettent de mesurer les performances issues de ses plans d'actions. Ainsi, les thématiques suivantes, requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce, sont exclues car non pertinentes eu égard aux activités de STEF : lutte contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3

Collecte et calcul des informations : Les modalités de remontée des informations sont définies au sein d'un protocole interne (base annuelle, réalisée sur les douze mois de l'année civile), à partir de fiches techniques décrivant les méthodes de calcul, de collecte et de contrôle des indicateurs RSE.

4

Vérification externe : Les informations liées aux exigences de l'Art. 225 de la loi Grenelle 2 et de l'article R.225-105-1 du Code de commerce ont fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

5

Modèle d'affaires de STEF : Le modèle d'affaires de l'entreprise est exposé dans la partie introductive du présent rapport en fin de rubrique « Environnement Économique ». « Être le trait d'union entre les univers de l'agroalimentaire et de la consommation », « Garantir l'accès aux produits alimentaires pour tous », représentent la raison d'être du Groupe.

⁽⁶⁾ Le niveau d'assurance raisonnable, symbolisée par le logo  est une démarche volontaire du Groupe STEF, celle-ci requiert des travaux plus poussés de la part de l'Organisme tiers indépendant (OTI) que ceux déployés dans le cadre d'une assurance modérée.



Engagements de STEF en matière de RSE et réponses aux enjeux majeurs identifiés au sein du Groupe



Cartographie des risques sociaux, sociétaux et environnementaux

STEF a analysé les enjeux et risques sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels l'entreprise pourrait être exposée.

La méthode décrite a permis de cartographier les différents sujets, d'évaluer leurs poids respectifs dans les activités de STEF et leur niveau de gravité en termes d'impacts sociaux et sociétaux avec une graduation :

- faible / moyen / fort – en termes de poids dans les activités de STEF ;
- faible / significatif / majeur – en termes d'impact social, sociétal, environnemental.

Ces évaluations ont été croisées entre elles pour faire ressortir par ordre de priorité les sujets à traiter, sans occulter ceux dont l'impact global est moindre. Cinq principaux enjeux ont ainsi fait surface :

le capital humain
la gestion de la santé et sécurité au travail
le changement climatique
la qualité de l'air
la sécurité sanitaire

La sécurité sanitaire est une préoccupation majeure pour STEF. L'analyse croisée de l'évaluation des risques pratiquée en interne avec la perception des parties prenantes ont fait ressortir ce sujet en tant qu'enjeu majeur de STEF.

Les émissions sonores, précédemment considérées comme prioritaires, demeurent un enjeu significatif au sein du Groupe et leur maîtrise, un sujet d'attention permanent et systématique. Ces problématiques sont traitées en tenant compte des contextes spécifiques à chacune des activités du Groupe et des zones géographiques concernées.

Référentiels utilisés

La cartographie élaborée est basée sur l'ISO 26 000 et plus particulièrement sa déclinaison française dans le « Référentiel RSE en logistique », pilotée par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).

Méthodologie retenue sur l'analyse de risques

La cartographie des risques est le résultat de l'analyse croisée de deux éléments : l'analyse de risques réalisée par STEF et la perception des risques par les parties prenantes identifiées du Groupe.

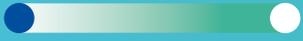
STEF s'est livré en 2018 à une analyse des enjeux et des risques sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels l'entreprise pourrait être exposée. Cette analyse a été actualisée en 2019 sur la base :

- des résultats atteints fin 2018 (indicateurs) ;
- des évolutions de ses activités et de son périmètre (développement de nouveaux marchés et croissance externe) ;
- de l'évolution du contexte extérieur (parties prenantes).

Cette mise à jour a été finalisée après échange avec différents acteurs du Groupe : experts de la fonction Ressources humaines et des fonctions techniques (immobilier, véhicules et équipements) et managers opérationnels et fonctionnels.

Ces éléments sont retranscrits dans le Plan de vigilance en annexe de la Déclaration de Performance Extra-Financière.





Ressources humaines



Chiffres clés en matière sociale

Effectifs Groupe au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, les effectifs sociaux Groupe (CDI et CDD) représentent 19 045 personnes, en augmentation par rapport à 2018 (+ 992 personnes, soit + 5,5 %).

Cette évolution provient de l'ensemble des périmètres du Groupe. En France, les effectifs sont en croissance de 4,6 %, suite à l'acquisition des sociétés Transports Frigorifiques Grégoire Galliard - devenue STEF Transport Sens - (130 salariés) et Dyad (135 salariés). Pour le reste, l'effectif est en croissance suite à des titularisations et à des recrutements de conducteurs et d'ouvriers sédentaires. En Espagne, la variation d'effectif (+ 10,2 %) résulte de titularisations et de recrutements. Aux Pays-Bas, la variation d'effectifs (+ 50,2 %) résulte de l'intégration de la société Netko (82 salariés).

Ces chiffres ne prennent pas en compte les contrats aidés qui représentent 515 personnes au 31 décembre 2019 (principalement, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et les intérimaires (4 903 équivalents temps plein)⁽⁷⁾.

En incluant tous les types de contrats, l'augmentation est de 7,3 % sur la période.

Effectifs par pôles d'activité

CDI + CDD	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
STEF France	11 978	13 064	13 689
STEF International	3 571	3 817	4 150
Maritime (La Méridionale)	556	547	537
Autres activités et fonctions centrales	628	625	669
TOTAL GROUPE	16 733	18 053	19 045



Effectifs par pays

	31/12 2017	31/12 2018	31/12 2019	Variation 2018 2019
Effectifs France	13 224	14 306	14 968	4,6 %
Effectifs hors France, dont	3 509	3 747	4 077	8,8 %
- Espagne	1 624	1 682	1 854	10,2 %
- Portugal	479	537	554	3,1 %
- Italie	726	834	856	2,6 %
- Belgique	373	377	379	0,5 %
- Pays-Bas	195	207	311	50,2 %
- Suisse	112	110	123	11,8 %
TOTAL GROUPE	16 733	18 053	19 045	5,5 %

Les effectifs du pôle STEF International ont augmenté dans leur globalité avec une évolution particulièrement importante aux Pays-Bas.

N.B. Les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les données relatives aux sociétés Dyad et Transports Frigorifiques Grégoire Galliard.

Effectifs par sexe

La part de la population féminine est stable et représente, fin 2019, 20,2 % des effectifs. Elle est variable selon les pays :

% des femmes dans les effectifs - Périmètre Groupe							
France	Espagne	Portugal	Italie	Belgique	Pays-Bas	Suisse	Total
19,2%	25,4%	26,5%	32,1%	11,9%	11,3%	8,9%	20,2%

Effectifs par catégories

La structure des effectifs par catégories est stable sur les trois derniers exercices.

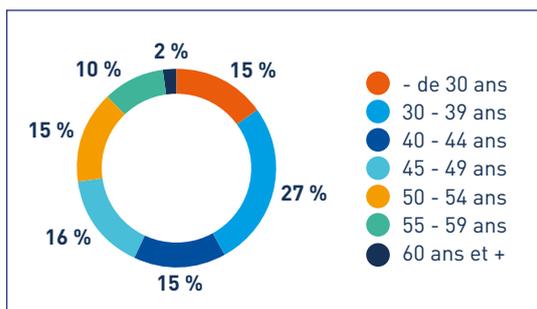
Catégories (EUROPE)	2017	2018	2019
Cadres	11,0 %	11,0 %	11,0 %
Maîtrises et Hautes Maîtrises	16,7 %	16,1 %	15,7 %
Employés	15,3 %	14,5 %	14,4 %
Ouvriers	57,0 %	58,4 %	58,9 %
- dont ouvriers roulants	21,0 %	20,5 %	21,1 %
- dont ouvriers sédentaires	34,0 %	36,0 %	36,1 %
- dont ouvriers navigants	2,0 %	1,9 %	1,7 %

⁽⁷⁾ Nombre d'heures d'intérim au cours du mois de décembre 2019 / 151,67h.



Effectifs par tranches d'âge

Les effectifs Groupe, CDI et CDD, se répartissent de la façon suivante au 31 décembre 2019 :



Cette répartition, stable par rapport à l'année précédente, témoigne d'un renouvellement harmonieux des effectifs.

Turn-over

En 2019, le turn-over⁽⁸⁾ a été de 13,9 % et stable par rapport à 2018 :

- entrées CDI⁽⁹⁾ : 2 869 embauches ou titularisations, dont 2 124 en France ;
- sorties CDI : 2 089 sorties dont 720 licenciements ou ruptures négociées et 263 retraites ou départs en congés de fin d'activité.

⁽⁸⁾ CDI (embauches + sorties) / 2 / effectifs au 31 décembre 2019, y compris reprises et cessions.

⁽⁹⁾ Les reprises d'activité sont prises en compte.

⁽¹⁰⁾ Compte « Rémunération du personnel », n°641 du Plan comptable général, qui inclut les salaires, congés, primes et gratifications et indemnités (hors indemnités de départ à la retraite).

⁽¹¹⁾ Hors La Méridionale, où les temps de travail sont régis par des règles et des roulements spécifiques.

Rémunération

En complément de la rémunération de base, révisée annuellement dans chaque filiale, la politique de rémunération de STEF peut inclure des éléments de rémunération variable en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs (intéressement et participation au sein de chaque filiale en France) ainsi que des éléments non salariaux, tels que la garantie complémentaire-maladie et la prévoyance. En 2019, par rapport à 2018, la masse salariale⁽¹⁰⁾ a augmenté de 5,5 % (incluant participation, intéressement).

Organisation du travail

Le Groupe respecte les principes définis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

L'organisation du travail chez STEF est en corrélation avec l'activité. Ainsi, en 2019, 18,5 % des heures travaillées étaient des heures de nuit (contre 18,4 % en 2018), notamment dans le transport où les livraisons doivent être réalisées avant l'ouverture des magasins⁽¹¹⁾.

Taux d'heures de nuit	
France	19,9 %
Espagne	12,5 %
Portugal	22,1 %
Italie	4,7 %
Belgique	15,4 %
Pays-Bas	11,8 %
Suisse	3 %
TOTAL	18,5 %

Il n'existe aucun travail posté.

L'absentéisme pour cause de maladie ou d'accident du travail⁽¹²⁾ est stable, à 5,9 %.

⁽¹²⁾ Dont maladies professionnelles et accidents de trajet, hors maternité/paternité ; tous les contrats sont pris en compte, sauf pour la Méridionale où les alternants (contrats aidés) sont exclus. Il s'agit du ratio : jours calendaires perdus par nombre de jours calendaires théoriques. À noter que pour l'Italie et la Belgique, le ratio est calculé à partir de jours ouvrés, et non de jours calendaires.



Le capital humain

Un capital humain engagé et motivé est un enjeu majeur pour le Groupe permettant de répondre à deux objectifs : assurer un service performant auprès des clients et accompagner la croissance à moyen terme.

Entreprise de service en B to B, les salariés sont le premier atout de STEF. La diversité des équipes et leurs savoir-faire font la richesse du Groupe dans les sept pays d'implantation.

Les acteurs de la fonction Ressources humaines se mobilisent autour de cinq axes :

1

Identifier les besoins en Ressources humaines pour accompagner les objectifs business

À partir des plans de développement élaborés par chacun des périmètres, les fonctions Ressources humaines et les managers opérationnels réalisent une projection des besoins en postes et compétences. Ces besoins sont mis en regard des ressources détectées et validées lors des « people review » et permettent l'élaboration de plans d'actions ciblés (recrutement, formation...).





Préparer les hommes et les femmes de l'entreprise pour réussir et accompagner les transformations du Groupe

Grâce à son modèle social engagé envers ses salariés et son activité spécifique, STEF a un objectif : pourvoir 70 % des postes de cadres et d'agents de maîtrise par la promotion interne. Cet objectif est devenu une réalité grâce aux actions menées à tous les niveaux de l'organisation à travers la gestion des talents et la formation.

Gestion des talents

À tous les niveaux, les collaborateurs sont accompagnés dans leur parcours professionnel. Ce suivi veille à concilier leurs aspirations avec les besoins de STEF et crée les conditions d'un engagement fort.

STEF a mis en place des dispositifs de gestion des carrières et une plateforme digitale pour gérer en direct les principaux processus de développement des Ressources humaines dans l'ensemble des pays. Les entretiens annuels deviennent ainsi un véritable socle du développement des compétences et des carrières pour l'ensemble des collaborateurs. Les « people review » sont menées dans tous les périmètres afin de détecter les talents à tous les niveaux de l'organisation et d'accompagner ainsi les transformations de l'entreprise. STEF s'appuie également sur des experts de l'évaluation professionnelle qui révèlent le potentiel de chacun et aident à accélérer son développement.

Parité (loi 2018-771 du 5/09/2018)

Le dispositif de revue des postes clés et de gestion des talents, évoqué en amont, permet d'identifier dans l'organisation du Groupe les femmes à potentiel afin de les accompagner dans leur développement et ainsi, d'accroître leur représentativité au sein des divers organes de direction, en France et en Europe. Une attention particulière est portée à la progression des jeunes femmes dans le programme « Graduates ».

Par ailleurs, le Groupe s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Loi « Avenir professionnel » relatives au respect des mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes. Les sociétés du Groupe de plus de 250 salariés ont publié en 2019 leur note et mettent en place, le cas échéant, des plans d'actions. Toutes les sociétés du Groupe publieront leur note au 1^{er} mars 2020.

Formation

L'objectif de l'université STEF réside dans la transmission des savoirs et dans la formation aux compétences de demain. Organisée par campus, celle-ci s'appuie sur un organisme de formation interne, l'IMF (Institut des Métiers du Froid), créé en 2006 et certifié Vérisélect de Bureau Véritas. Il a délivré 220 776 heures de formation en 2019.

Trois objectifs principaux sous-tendent la politique de formation du Groupe :

- former les collaborateurs au travers de parcours orientés vers les compétences d'aujourd'hui et de demain.

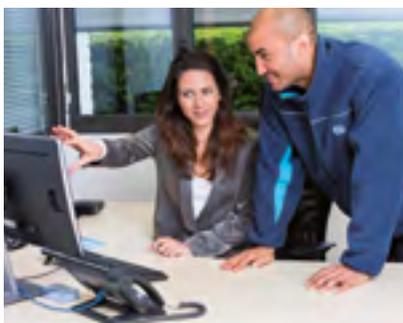
Le parcours « Sales Campus » vise à renforcer les compétences sur les techniques commerciales. Valoriser nos prestations dans des marchés de plus en plus concurrentiels, avec des nouveaux acteurs, créer une véritable culture européenne font partie des objectifs de ce parcours, mêlant présentiel et digital, formation interne et externe. Les formations sont individualisables et adaptées à la culture de chaque pays.





- former pour préparer les évolutions de carrière. Les potentiels détectés lors des « people review » sont accompagnés par des programmes individuels ou collectifs (programmes Devenir) afin de renforcer ou de compléter leurs aptitudes vers un emploi à plus grande responsabilité.
- développer des formations socle ou transverses (maîtrise des savoirs fondamentaux, parcours certifiants, multiculturels, diversité). À titre d'exemple, le parcours certifiant « chef d'équipe » propose 13 modules de formation. Il couvre tous les aspects de ce métier exigeant et de terrain. La formation est dispensée, sur 18 mois, par l'organisme interne IMF et par des cabinets extérieurs pour les dimensions communication et management. Elle se clôture par la soutenance d'un projet et fait l'objet d'une certification reconnue en externe. Au-delà d'un renforcement des compétences, cette formation est source de valorisation pour les participants.

La formation aux savoirs fondamentaux existe depuis 2012. 900 salariés du Groupe ont pu bénéficier de plus de 24 000 heures de formation au total, à travers un programme sur mesure (expression écrite, calcul...), relayé par la certification CléA et ses sept compétences clés. Les salariés concernés y retrouvent l'envie d'apprendre, une aisance dans les échanges et la satisfaction d'obtenir une certification reconnue.



3

Attirer des talents

Le Groupe recrute sur des populations aussi diversifiées que préparateurs de commande, conducteurs, managers de proximité, cadres expérimentés et jeunes diplômés.

Pour accompagner sa croissance et réduire la précarité, STEF a recruté 2 869 collaborateurs en 2019. Ce volume important et constant depuis 2017 place STEF dans les 25 plus gros recruteurs en France (Enquête L'Usine Nouvelle - janvier 2020).

Afin de relever ce défi, le Groupe a innové et investi dans quatre directions :

- **se rendre visible** : afin de véhiculer une image puissante et cohérente dans tous les pays où le Groupe opère, STEF a lancé en 2018 sa marque employeur. Autour de la bannière « Construisez votre futur au cœur du monde alimentaire » et d'outils de diffusion partagés, les managers et collaborateurs sont en mesure de porter la marque auprès de tous les publics.

- **assurer une présence efficace dans les bons canaux** : STEF affirme sa présence digitale sur de nombreux sites d'emploi et réseaux sociaux à travers l'Europe, sélectionnés en fonction des publics ciblés (conducteurs, préparateurs de commande, techniciens de maintenance, managers de proximité, directeurs de filiales).

Au-delà de sa présence digitale, STEF a développé en 2019 un ambitieux programme de relations écoles. STEF forme une centaine de « Talent Spotters » (RH et opérationnels), véritables ambassadeurs du Groupe auprès d'écoles cibles pour repérer et attirer les talents de demain, tous niveaux d'études confondus. Les jeunes diplômés étant une des cibles de recrutement, STEF a participé à l'évènement Coup2Boost destiné à financer des projets étudiants proposés par plus de 250 campus en Europe.

- **développer des programmes spécifiques pour certains emplois à forts enjeux** :

Deux programmes spécifiques sont développés depuis 2018. Le premier est destiné à des jeunes diplômés BAC + 2/3 et vise à les conduire vers des postes de management intermédiaire. Le second a été créé pour faire face à la pénurie de conducteurs avec un programme adapté, via des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage d'un an.

Par ailleurs, STEF a développé un « graduates program » destiné à des jeunes diplômés BAC + 5 motivés pour entreprendre et décider. Une centaine de jeunes suivent un parcours de deux ans dans les sites du Groupe, à l'issue duquel leur seront proposés des postes de management conduisant à terme à un poste de directeur(trice) de centre de profit.

- **gérer efficacement les candidatures** : grâce à son nouvel outil de gestion des candidatures, auquel 193 collaborateurs ont été formés, le Groupe a renforcé la visibilité et la lisibilité de ses offres sur son site emploi www.stef-jobs.com



Impliquer les équipes

L'association des salariés au capital du Groupe

STEF fait du principe d'association des salariés à son capital, un modèle unique dans son secteur d'activité. Aujourd'hui, 71,7 % du capital du Groupe est détenu par son management et ses salariés, dont 16,95 % dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). L'actionariat salarié est un des axes forts du triptyque Homme / travail / capital sur lequel s'est construit le Groupe. C'est un outil fédérateur puissant et un véritable levier de performance économique. Il représente également un facteur de compétitivité et de différenciation économique important pour les clients du Groupe : près de deux salariés sur trois sont actionnaires du Groupe, via le FCPE, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Le FCPE est déployé dans la quasi-totalité des pays où STEF est implanté.



Favoriser un climat social serein

Une politique de dialogue social suivie

Les instances légales sont présentes dans les filiales et établissements du Groupe, suivant la réglementation propre à chaque pays. À des niveaux supérieurs de l'organisation, des instances supra-légales (coordonnateurs syndicaux) complètent les dispositifs légaux que sont le comité d'entreprise européen et le comité de Groupe pour favoriser un dialogue social riche à chaque niveau pertinent de l'organisation. Chez STEF, la permanence du dialogue représente le socle des relations sociales.



La santé et sécurité au travail (SST)

Par son activité en température dirigée et ses métiers principalement manuels, la SST est, de longue date, un enjeu majeur au niveau social pour le Groupe.

La politique santé et sécurité au travail s'appuie sur les valeurs du Groupe :

- dans le respect de l'intégrité physique et mentale des salariés ;
- rigoureuse dans l'application des règles ;
- enthousiaste en intégrant l'échange et la participation des collaborateurs ;
- et tournée vers l'Homme, au cœur de la performance.

Le Groupe déploie sa feuille de route « santé et sécurité au travail », sous trois axes qui ont connu des avancées notables en 2019 :

1

Pilotage de la démarche par le management :

- coordination des feuilles de route SST des pays et suivi de l'état d'avancement des projets prioritaires par organisation ;
 - déploiement des « règles d'or SST » dans chacun des pays d'implantation.
- Des outils de diffusion sont venus renforcer la démarche (films pédagogiques, livrets d'information) et ont permis de sensibiliser les collaborateurs.

2

Maîtrise et prévention des risques :

- le Groupe développe une démarche participative de prévention : la SST est intégrée en amont dans les processus opérationnels. Ainsi, les standards en matière de construction immobilière ou de fabrication de matériels et équipements sont ajustés afin de prendre en compte la prévention des risques dès leur conception. À titre d'exemple, des salariés ont été associés, via des groupes de travail, aux évolutions des matériels de manutention et des véhicules.
- pour limiter les risques et réduire l'accidentologie, le Groupe développe un programme autour de quatre risques identifiés :
 - manœuvres de véhicules : déploiement de procédures rappelant les fondamentaux pour les véhicules en cours de manœuvre et pour la circulation d'engins de manutention (concernant le départ inopiné de véhicules, la procédure de prise des clefs est désormais instaurée sur l'ensemble des sites) ;
 - troubles musculo-squelettiques : tests de solutions innovantes d'aide à la manutention développés par typologie d'activité. Près de 10 dispositifs ont été testés (harnais, exosquelette, gilets...) en associant systématiquement les collaborateurs. En 2020, une démarche de fond pluri-annuelle sera engagée sur des filiales pilotes pour permettre d'identifier les principales contraintes, de questionner l'organisation, les outils et de proposer des solutions au niveau organisationnel, technique et humain ;
 - circulation d'engins : coopération avec des fournisseurs pour trouver des solutions techniques à intégrer directement sur les engins (dispositifs de freinage, signalements lumineux...) ;
 - conduites addictives : lancement d'une démarche pour l'élaboration d'un plan de prévention qui s'appuiera sur 6 filiales pilotes. Il consistera à sensibiliser, former, définir la posture Groupe et les outils pour accompagner les salariés en difficulté.

Par ailleurs, les sites d'exploitation disposent d'outils d'identification et de pilotage :

- documents d'évaluation des risques ;
- indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et taux de gravité).

En 2019, pour l'ensemble du Groupe, le taux de fréquence des accidents avec arrêt est de 46,5 (1 367 accidents avec arrêt) et le taux de gravité est de 2,63.



3

La démarche santé et qualité de vie au travail

La politique santé et qualité de vie au travail (QVT) de STEF a pour vocation de prendre en compte le salarié en tant qu'individu et de l'associer dans les choix et décisions impactant son activité. En suscitant l'engagement des collaborateurs, elle contribue à la performance globale de l'entreprise et s'appuie sur quatre leviers :

une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée

le développement de démarches collaboratives

la promotion de bonnes pratiques d'hygiène de vie

l'écoute et l'accompagnement des collaborateurs



Pour illustrer ces axes, le Groupe STEF a travaillé en 2019 sur :

- les négociations relatives au renouvellement de l'accord QVT, en France qui ont pour objectif de renforcer l'engagement du Groupe dans ce domaine. Les thèmes se déclinent autour de la santé au travail, du développement des démarches collaboratives et de l'articulation entre la vie personnelle et la vie privée ;
- le déploiement d'actions favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, via :
 - ▶▶ une plateforme de soutien scolaire, permettant d'accompagner les enfants des salariés. Près de 3 000 familles étaient inscrites fin 2019 ;
 - ▶▶ une application sportive pour tous les salariés européens. Près de 3 000 collaborateurs participent au programme STEF Heroes qui encourage les collaborateurs à pratiquer une activité sportive, en associant une démarche citoyenne. Le Groupe a été récompensé pour cette initiative le 10 avril 2019 à l'Assemblée Nationale par la remise du Prix Entreprises lors des Trophées Sport & Management ;
 - ▶▶ une solution de téléconsultation médicale sur une population cible de salariés.
- la prévention des risques psychosociaux. Cette démarche est mise en œuvre par le biais de la sécurisation des processus avec trois niveaux de prévention, l'identification de prestataires pour accompagner les filiales dans la réalisation de diagnostics, la formation des managers et des acteurs de la fonction Ressources humaines. En France, un réseau d'assistantes sociales ou de psychologues du travail peut intervenir à la demande des sites en cas de difficultés ou d'urgence individuelle ou collective de salariés.
- La refonte de la gamme des vêtements de travail déployée sur l'ensemble des températures et des activités du Groupe (surgelés / froid positif / tenues spécifiques pour l'activité Seafood / tenues haute visibilité pour les conducteurs). Le travail est en cours sur l'environnement tempéré.



Au-delà de ces deux enjeux principaux, le Groupe maintient une politique volontariste sur les autres thématiques :

Diversité et égalité des chances

L'année 2019 a vu les engagements de STEF sur les champs de la diversité et de l'égalité des chances récompensés par différents prix et labels. Le Financial Times a décerné le titre de « Diversity Leader 2020 » au Groupe STEF dans son nouveau classement européen annuel sur la diversité et l'inclusion dans l'entreprise.

Le Groupe maintient son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap avec un taux d'emploi consolidé de 4,54 % sur le périmètre Groupe (contre 4,31 % en 2018). Sur le périmètre France, le taux d'emploi passe de 4,78 % à 5,04 %. L'année 2019 a marqué le renouvellement de l'accord pour la période 2019-2021 et la signature par le Groupe du manifeste pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie économique.

L'acquisition de l'entreprise adaptée Dyad qui emploie 74 personnes en situation de handicap témoigne également de cette volonté du Groupe de renforcer son impact auprès des publics sensibles sur ses territoires d'implantation.

Afin de déconstruire les stéréotypes et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, les sites du Groupe ont déployé des actions de formation auprès des collaborateurs. En 2019, l'opération nationale « Duoday » a été suivie par une vingtaine de sites ; elle consiste à créer, le temps d'une journée, des binômes entre personnes en situation de handicap et des collaborateurs volontaires.



D'autres actions ont été conduites en 2019, parmi lesquelles :

- » le lancement d'une action pilote pour l'accueil de profils autistiques, avec l'intégration d'un jeune en contrat d'apprentissage, puis en contrat à durée déterminée sur un poste d'agent logistique ;
- » l'élargissement du dispositif d'accompagnement pour sécuriser les parcours professionnels aux personnes en souhait de mobilité interne ou externe. 50 salariés ont bénéficié de ce support en 2019 ;
- » le financement de l'équipement sportif de deux enfants amputés, soutenus par l'association Lames de joie.





Responsabilité éducative

Le Groupe poursuit son accompagnement dans l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.

En 2019, environ 400 jeunes ont été accueillis dans différents sites pour découvrir les métiers du Groupe, rencontrer les collaborateurs, décrocher un stage ou une alternance.

En 2019, en France, le programme « Teknik » a été lancé, en partenariat avec « Face » (Fondation Agir Contre l'Exclusion). Il a pour but de favoriser l'intervention des collaborateurs du Groupe auprès de collégiens et lycéens et de faire découvrir ses métiers en utilisant des méthodes d'animation innovantes. Ce partenariat permet de rapprocher le monde professionnel du secteur éducatif par des interventions en classe à des moments clés de l'orientation des jeunes et, également, d'accompagner les zones d'éducation prioritaires. En 2019, 45 salariés de STEF ont été formés à leur rôle d'ambassadeur.

Les engagements de STEF ont été récompensés par le prix du public, lors de la 7^{ème} nuit de la RSE.

Engagements solidaires

Depuis plus de 10 ans, STEF coopère en France avec l'association Les Restos du Cœur. Formalisée par une convention de mécénat, cette collaboration se traduit par des actions en matière d'insertion professionnelle de bénéficiaires, la formation de bénévoles, du mécénat de compétences et une aide logistique pour les campagnes de collecte (+ de 1 100 tonnes de marchandises transportées en 2019).

En toile de fond, les partenariats associatifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes sont renforcés (associations Sport dans la Ville, Nos quartiers ont des talents, EPIDE, Tremplin Handicap), avec pour STEF, l'objectif d'être acteur et partenaire du développement de ses territoires d'implantation en co-construisant avec les différentes parties prenantes.





Environnement



STEF poursuit sa politique volontariste pour limiter ses impacts, dans un souci d'adaptation permanente de celle-ci aux nouveaux enjeux et nouvelles technologies.

Impact sur le climat

L'analyse des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités logistiques démontre qu'elles sont dues pour :

- 92 % à la consommation de carburants (gazole pour la traction et gazole non routier (GNR) pour le fonctionnement des groupes de froid embarqués) ;
- 5 % à la consommation d'énergie électrique (production du froid des bâtiments) ;
- 3 % à la consommation de certains fluides frigorigènes (HFC) employés dans les installations frigorifiques.

Au vu de ce constat, STEF agit prioritairement sur :

- les moyens techniques (renouvellement régulier du parc de véhicules, choix des équipements immobiliers) ;
- la collaboration avec les constructeurs de véhicules (conception et expérimentation) et les fournisseurs d'équipements ;
- l'organisation (massification et optimisation des tournées) ;
- la formation des collaborateurs (éco-conduite, gestion du froid et conduite des installations). Les sous-traitants transport sont impliqués dans la démarche, leurs émissions étant prises en compte dans les indicateurs.

Réduire les émissions de GES liées à la consommation d'hydrocarbures

Des engagements au long cours

Depuis plusieurs années, STEF s'est engagé :

- dans le renouvellement systématique des véhicules, avec un parc aux dernières normes (94 % des tracteurs et 66 % des porteurs à la norme Euro VI) ;

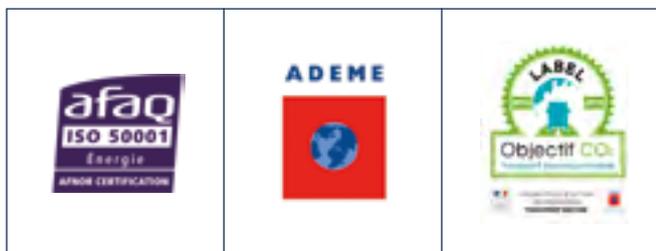


- dans l'élaboration de critères RSE pour le référencement des sous-traitants transport réguliers :
 - intégration dans les contrats d'une clause « Éthique – Environnement » conforme à la charte d'achats responsables de STEF ;
 - exigence de qualité environnementale minimale des véhicules pour les prestataires répondant aux appels d'offres en Europe, avec prescriptions spécifiques plus vertueuses pour les partenariats privilégiés ;
 - incitation des prestataires réguliers à s'engager dans des démarches de labellisation.

● dans l'utilisation, sur certaines agences de distribution urbaine, de froid cryogénique embarqué en remplacement de groupes classiques à compression de vapeur afin de réduire la consommation de GNR utilisé pour le fonctionnement de ces groupes et leurs émissions ;

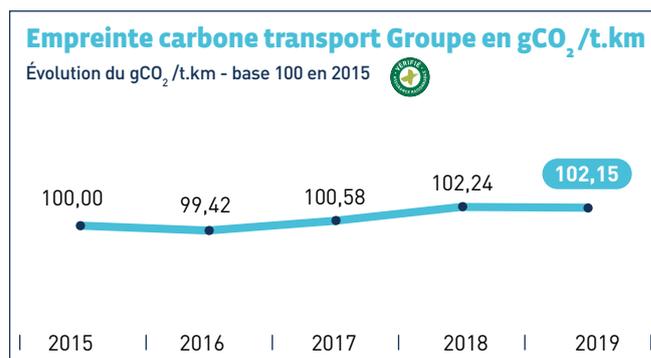
● à intégrer la consommation des carburants en France (89 % de la consommation totale du parc propre) dans la certification ISO 50001, avec un objectif de réduction de la consommation de 1 % par an ;

● à généraliser à l'ensemble de sa flotte (porteurs et tracteurs) un système de suivi des consommations en temps réel. Grâce à ces actions, le Groupe a obtenu des résultats probants actés par une certification ISO 50001 et la labélisation ADEME (renouvelée en 2019) « Objectif CO₂ – transport écoresponsable ».



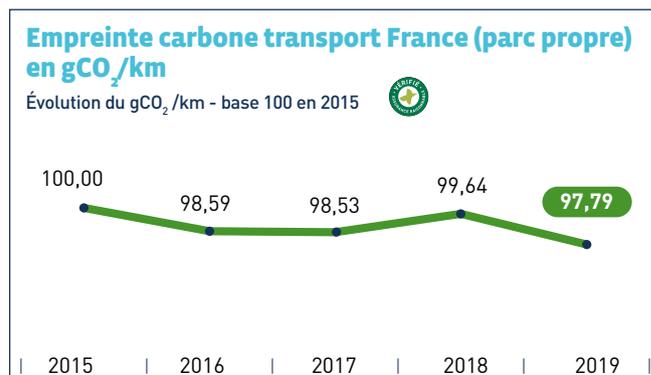
Indicateurs relatifs aux émissions liées à la consommation d'hydrocarbures

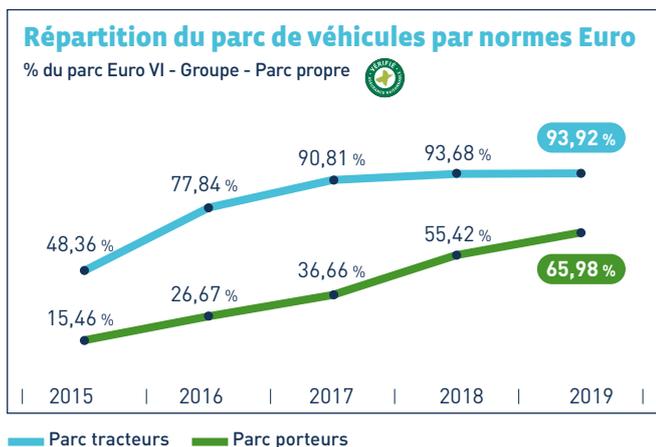
Le Groupe poursuit sa politique de réduction des impacts liés à ses activités par la mise en performance et l'adaptation continue des outils d'exploitation et des schémas d'organisation. La stabilisation du niveau de l'indicateur gCO₂/t.km est liée à l'évolution constante de la demande du marché et des consommateurs qui imposent aux prestataires de multiplier les points de livraisons. Cette fragmentation du marché se traduit par la diminution des envois avec des charges unitaires réduites, dans des créneaux horaires plus contraints, assortis de restrictions de circulation et d'accès en centre-ville.



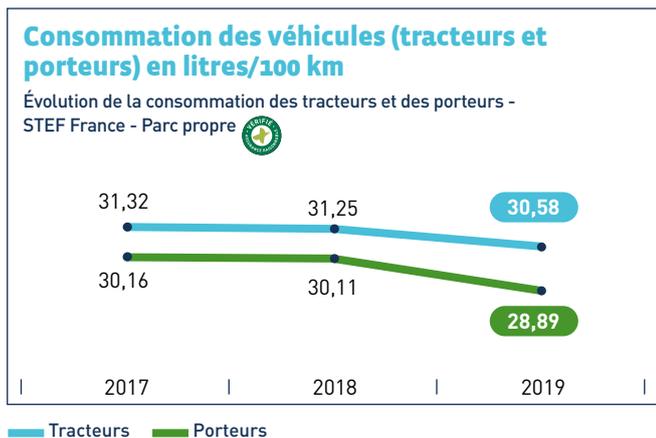
En réponse à ces enjeux, STEF s'engage auprès de ses clients et de différentes collectivités locales pour leur apporter son expertise métier et proposer des schémas de distribution plus vertueux.

Par ailleurs, la politique de maîtrise des consommations de carburant mise en place de longue date porte ses fruits. Ainsi, sur le parc français, le plus représentatif du Groupe (88 %), on observe qu'après une légère remontée de la consommation en 2018 liée à l'intégration d'Express Marée, l'indicateur gCO₂/t.km est reparti à la baisse.





Le renouvellement régulier du parc permet à STEF de disposer de véhicules de dernière génération : l'écart entre les deux courbes s'explique par la fréquence moins élevée du renouvellement des véhicules porteurs par rapport aux véhicules tracteurs.



L'intégration du suivi de la consommation de carburants dans le cadre de la certification ISO 50001, le déploiement du suivi des consommations « Alertgasoil™ » et le renouvellement permanent des véhicules permettent à STEF de poursuivre sa réduction de consommation kilométrique.



Réduire les émissions de GES liées à la consommation d'énergie électrique

Des engagements au long cours

STEF a engagé depuis de nombreuses années un plan de suivi et de réduction de ses consommations d'électricité, source principale d'alimentation des entrepôts et plateformes frigorifiques. Une méthodologie structurée de comptage, d'analyse et d'audits énergétiques ainsi qu'un programme de formations et de sensibilisation des salariés sont en place sur l'ensemble des sites.

Ce Système de Management de l'Énergie a été récompensé par une certification ISO 50001 en France dès 2014 (71 % de la consommation totale du Groupe), avec un objectif de réduction de consommation de 4 % sur 3 ans.

Ces actions ont abouti à une réduction constante de la consommation totale d'électricité.

Pour aller plus loin

La mise en place de la filiale énergie du Groupe, Blue EnerFreeze, dédiée à la production de froid des bâtiments du Groupe (80 % de la consommation totale), a permis de développer un système de pilotage intelligent des installations tenant compte de plusieurs paramètres (dont la température extérieure, les prévisions d'exploitation et les historiques de consommation).

Indicateur lié à la consommation d'énergie électrique



Consommation totale d'électricité en GWh

Évolution de la performance énergétique en kWh/tonne passée à quai (base 100 en 2015 - Groupe)



L'intégration de l'activité « surgelés » de la Société Marconi en Italie en 2018, qui s'était alors traduite par une augmentation de la consommation d'électricité, a été optimisée en 2019, permettant au Groupe de poursuivre la réduction de consommation d'électricité par tonne passée à quai.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation de certains fluides frigorigènes (HFC)

Pour tous ses nouveaux projets, STEF intègre l'impact des fluides frigorigènes sur les GES dans ses critères de sélection. Ainsi, les fluides naturels sont-ils privilégiés aux HFC dont le GWP (Global Warming Potential) est plus important. Des expérimentations de nouveaux fluides ayant des effets moindres sur l'effet de serre sont également réalisées (propane et HFO).

Les installations existantes sont progressivement renouvelées par des équipements mettant en œuvre des fluides moins impactants pour l'environnement. Cette politique de renouvellement a également pour vertu d'assurer la pérennité des outils d'exploitation en anticipant les restrictions réglementaires liées à l'utilisation des fluides à GWP élevé.

Des protocoles de maintenance

Au-delà de l'anticipation des investissements de conversion, des plans rigoureux d'entretien et de maintenance des installations et des équipements de détection sont massivement déployés afin de limiter les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes. Les personnels concernés suivent des modules de formation continue à leur manipulation.

Indicateur lié à la consommation de fluides frigorigènes

Répartition des fluides frigorigènes Groupe

% en tonnage de charge par types de fluides frigorigènes



Conformément à sa politique de réduction des impacts, STEF poursuit ses investissements dans les fluides naturels (NH₃, CO₂) et dans les fluides synthétiques à faible pouvoir de réchauffement (HFO).



La qualité de l'air

Par ses activités, STEF émet des polluants dans l'atmosphère dont les principaux sont les dioxydes d'azote (NOx), les hydrocarbures et les particules fines. Ces émissions sont majoritairement issues des moteurs thermiques utilisés par les véhicules (motorisation et groupes froids).

Afin de réduire ces émissions, STEF déploie des actions selon plusieurs axes :

- participation à des groupes de travail interprofessionnels sur les technologies innovantes en matière de transport et production de froid ;
- partenariats et expérimentations conduits avec les constructeurs de véhicules concernant les motorisations, châssis et carrosseries (notamment l'allègement de poids), et les équipements de froid embarqué ;
- concertation avec les collectivités territoriales afin de définir les schémas de transport et de distribution les mieux adaptés aux prescriptions locales envisagées ;
- déploiement en interne des démarches permettant la réduction des émissions polluantes (évolution des ressources techniques, optimisation des tournées, formation des conducteurs...).

Réduction des émissions des motorisations véhicules

STEF actionne différents leviers pour diminuer les émissions polluantes de ses véhicules :

- politique de renouvellement volontariste afin de disposer d'un parc répondant aux normes les plus performantes en matière d'émissions atmosphériques ;
- mise en œuvre de moyens dédiés à la logistique urbaine pour distribuer les produits alimentaires dans les cœurs de villes (triporteurs à assistance électrique, véhicules au GNV...) ;
- optimisation des tournées et massification des expéditions afin de limiter le nombre de véhicules en circulation, réduisant ainsi les émissions mais également la congestion ;
- formation des personnels à l'éco-conduite.

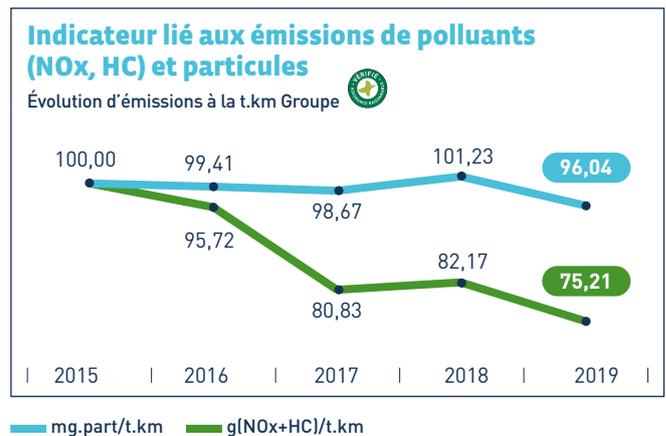


Réduction des émissions des groupes froid des véhicules

Les actions portées sur les groupes froid embarqués contribuent à la réduction des émissions de polluants atmosphériques :

- déploiement d'équipements cryogéniques en remplacement des groupes à moteur thermique ;
- mise en place d'aires d'alimentation électrique des équipements frigorifiques pour les véhicules en stationnement sur les plateformes.

Ces mesures présentent également un impact positif sur les nuisances sonores générées par ces groupes froids embarqués.



L'utilisation des véhicules de dernière génération et la mise en service de groupes neufs de froid embarqués devant, à compter du 1^{er} janvier 2019, respecter des normes d'émissions de polluants contribuent à la réduction de ces émissions.



Santé et sécurité des consommateurs

STEF, partie prenante de la chaîne du froid, a pour obligation de garantir son respect et celui de la traçabilité des produits qui lui sont confiés. Cette exigence se traduit par la mise en place de moyens techniques, humains et organisationnels. Le Groupe dispose d'une politique et d'un programme spécifique destinés à assurer la sécurité sanitaire des marchandises stockées et transportées par STEF. Ces éléments sont déclinés sur chaque site à travers un Plan de Maîtrise Sanitaire.

Mesures techniques

Les installations de production de froid des bâtiments de stockage sont dimensionnées afin de répondre à l'ensemble des contraintes d'exploitation internes (température de conservation des marchandises, flux entrants et sortants...) et externes (climatologie). Un programme strict de maintenance préventive limite les risques.

Pour autant, STEF a déployé un plan de sécurisation de la production de froid sur ses sites afin de pouvoir pallier à toute défaillance d'alimentation en énergie par la mise en place de groupes d'alimentation de secours.

Moyens humains

STEF cultive l'expertise du froid et capitalise sur son expérience grâce à son personnel qualifié à tous les niveaux de l'entreprise.

Le programme de formation à la sécurité sanitaire permet également d'assurer la compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne du froid, en interne comme en externe.

Mesures organisationnelles

Les contrôles de température réalisés à toutes les étapes du transport et du stockage des marchandises permettent de garantir une continuité sans faille de la chaîne du froid. La surveillance en continu des températures, associée à un dispositif d'alerte permet d'assurer une intervention immédiate des personnels en cas d'incident. Un programme d'audits internes garantit la bonne application du Plan de Maîtrise Sanitaire de chaque site et les règles en matière de Sécurité Sanitaire des Aliments sont transmises aux fournisseurs du Groupe.

En cas d'incident, le dispositif de gestion de crise du Groupe a pour vocation de maîtriser la bonne gestion de l'évènement sur le volet sanitaire.



Indicateurs de suivi

Formation à l'hygiène et à la sécurité sanitaire

Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation à l'hygiène et la sécurité alimentaire Groupe



STEF forme régulièrement l'ensemble de son personnel d'exploitation aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire par des modules spécialement adaptés à ses activités.



Évolution de la notation

Nombre de contrôles sanitaires France et notation obtenue



En France, les sites de STEF détenteurs d'agréments sanitaires font l'objet de visite par les services de l'administration afin de s'assurer du respect des procédures mises en œuvre. Ces visites font l'objet d'un rapport à l'exploitant, assorti d'une note rendue publique sur le site internet « Alim'confiance » (4 – très satisfaisant ; 3 – satisfaisant ; 2 – à améliorer ; 1 – à corriger de manière urgente).



Autres enjeux liés aux activités



Émissions sonores

Le choix des matériels et des équipements influe fortement sur la qualité de l'air mais également sur les émissions sonores. Les modes et heures de livraison des marchandises sont donc adaptés aux contraintes d'exploitation (réglementations locales, heures de réception des clients).

Afin d'assurer le maintien permanent de la chaîne du froid, les groupes frigorifiques embarqués doivent rester en fonctionnement lors des opérations de livraison et les émissions sonores induites peuvent être une gêne pour les riverains vivant à proximité des points de livraison.

Actions engagées pour les livraisons en centre-ville

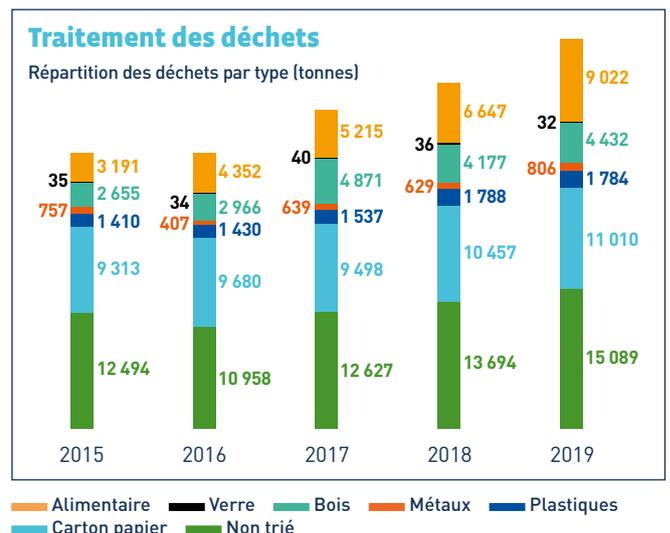
Pour remédier à ces inconvénients, STEF privilégie le choix des matériels (notamment de production du froid embarqué) présentant les niveaux d'émissions sonores les plus bas du marché. De même, afin d'en analyser la pertinence, des groupes frigorifiques cryogéniques à l'azote sont déployés sur des sites assurant la distribution urbaine, notamment en horaires décalés.

Actions engagées pour les entrepôts et plateformes frigorifiques

Ces derniers sont principalement situés dans des zones industrielles. Préalablement à leur implantation, ils font l'objet d'une étude d'impact, incluant des mesures de bruit. Les installations frigorifiques sont dans leur grande majorité implantées dans des salles des machines permettant d'atténuer fortement le bruit émis par les équipements de compression en fonctionnement. Des aménagements spécifiques (confinement, merlon) permettent de limiter encore davantage le niveau des émergences.

Suivi et contrôle des sites

Des procédures strictes de suivi de fonctionnement des installations et du respect de la réglementation en vigueur existent dans chaque pays d'implantation. Ces dispositions sont d'autant plus encadrées réglementairement, en France, que la plupart des établissements relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les sources éventuelles de pollution et/ou d'incidents sont strictement circonscrites par la mise en place d'audits internes, de manière régulière sur l'ensemble des sites du Groupe. Ces audits concernent à la fois, la sécurité des personnes et des biens, le respect des consignes et des procédures techniques. Par ailleurs, dans le cadre de l'économie circulaire, STEF suit étroitement d'autres indicateurs, dont la gestion des déchets.



Enjeux liés au pôle maritime



Les activités maritimes réalisées par La Méridionale font l'objet d'une démarche environnementale spécifique, se traduisant notamment par la certification ISO 14001 depuis 2009.

L'impact des activités de La Méridionale est dû pour :

- 99,5 % à la consommation de carburants (gazole et fuel pour la propulsion des navires) ;
- 0,5 % à la consommation d'énergie électrique (alimentation à quai des navires et des bureaux).

Charte de l'éconavigation

La Méridionale a été à l'initiative de la charte de l'Econavigation Incitative avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Conclue entre La Méridionale et le réseau d'aires maritimes protégées de la Méditerranée pour la période 2018/2020, la charte édicte un grand nombre d'engagements, parmi lesquels figurent :

- la formation du personnel aux enjeux liés à la biodiversité ;
- l'information et le partage des connaissances avec les passagers ;
- la réduction de consommation de combustibles fossiles ;
- la réduction des rejets et la valorisation des déchets ;
- l'assurance d'une veille technologique et réglementaire ;
- l'amélioration des connaissances, via des dispositifs de sciences participatives.

Mesures techniques

La Méridionale privilégie les motorisations les plus performantes afin de réduire les consommations de ses navires. Dans le cadre de l'anticipation de la réglementation MARPOL imposant un plafond de teneur en soufre de 0,5 %, elle s'est engagée, avec des partenaires industriels, dans l'expérimentation d'un filtre à particules afin de supprimer 99 % des particules fines et ultrafines en mer, pendant les traversées, allant ainsi au-delà de la future réglementation maritime. L'utilisation en mer d'une telle solution constitue une réelle innovation. Le procédé repose sur une réaction chimique à partir de bicarbonate de soude, un produit naturel, qui élimine totalement le soufre contenu dans les gaz d'échappement.

Afin de réduire les émissions lors du stationnement à quai de ses navires, la compagnie a mis en service la connexion électrique à quai sur le port de Marseille, permettant de réduire :

- les consommations de gazole pendant les phases de stationnement et de supprimer les émissions induites ;
- les nuisances sonores liées au fonctionnement des moteurs lors des escales.

Le réseau électrique des ports de commerce de Corse ne le permettant pas, La Méridionale a testé, avec un partenaire industriel, une solution innovante à partir du gaz naturel liquéfié (GNL) pour produire sur site l'énergie suffisante afin d'alimenter électriquement les navires durant leurs escales.





Plan de vigilance



Contexte du Plan de vigilance

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le Plan de vigilance de STEF présente les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles de ses filiales consolidées, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies. STEF exerce ses activités dans sept pays en Europe dans les métiers de la logistique du froid et dans des environnements économiques et socio-culturels qui présentent peu d'écarts structurels ; de ce fait, le plan peut être déployé de façon homogène partout dans le Groupe.



1

Gouvernance de la démarche RSE Plan de vigilance

STEF a adopté des politiques de gouvernance contribuant au respect des domaines recouvrant les droits humains et libertés fondamentales, la santé et sécurité des personnes dans les 7 pays où le Groupe est implanté.

Un Comité de pilotage santé sécurité au travail est chargé de promouvoir une politique de prévention dans les pratiques managériales et les processus opérationnels et rend compte au Comité de direction opérationnel du Groupe. En matière d'environnement, la Direction du Développement Durable, rattachée à la Direction générale, est chargée de concevoir et de déployer la politique environnementale du Groupe. Le pilotage de la démarche RSE dans son ensemble, incluant le Plan de vigilance, les arbitrages sur le déploiement de la politique et les enjeux à venir sont traités au sein du Comité de direction opérationnel qui lui dédie, à minima, deux séances plénières par an.

2

Méthodologie et élaboration du Plan de vigilance

L'élaboration de ce premier Plan de vigilance a associé les principales fonctions Groupe concernées (Ressources humaines, Direction du Développement Durable, Achats, Direction des Métiers, Audit interne, Secrétariat général). Celui-ci précise les règles et dispositifs qui permettent au Groupe d'identifier et de prévenir les atteintes, réelles ou potentielles, liées à ses activités et, le cas échéant, d'en limiter les effets.

Des échanges continus initiés de longue date avec les parties prenantes, internes et externes, permettent de les associer au choix des actions conduites et à leur déploiement. En 2019, ce dialogue a porté sur deux thématiques, les accès et les modes de livraison dans les zones très urbanisées et l'insertion professionnelle des jeunes.



Cartographie des parties prenantes

Parties prenantes	Enjeux associés
Collaborateurs	Attirer et fidéliser les talents, favoriser les évolutions professionnelles, développer la culture santé, sécurité et la qualité de vie au travail.
Clients	Assurer une prestation dans le respect de la chaîne du froid, garantissant la salubrité des produits alimentaires confiés.
Fournisseurs	Obtenir les meilleures prestations et être partenaire de l'innovation (véhicules, engins de manutention, production du froid...).
Pouvoirs publics	Partager nos enjeux métier et faire progresser les pratiques. Exemples pour la France : <ul style="list-style-type: none"> ● autorités de tutelle (ministères et services décentralisés) ; ● organismes parapublics (ex : ADEME, CARSAT...) ; ● collectivités locales.
Organismes professionnels territoires et localités	Travailler ensemble sur les impacts du secteur (TLF, USNEF...) Partager les enjeux et trouver ensemble les solutions adaptées à chaque contexte.
Partenaires de l'emploi	Agir en faveur de l'insertion professionnelle, notamment des plus fragiles : structures d'emploi, sociétés d'intérim, organismes d'insertion, associations et fondations.
Écoles et universités	Faire découvrir nos métiers et agir en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes.
Agences et organismes d'évaluation et de contrôle	Se faire évaluer sur nos différents enjeux (plateforme de notation RSE Ecovadis).
Partenaires financiers	Fournir un accès aux financements.
Médias	Informers sur l'entreprise et son développement.

Méthodologie de construction de la cartographie des risques et enjeux

Il ressort de cette analyse que, compte tenu des activités de logistique sous température dirigée et maritimes de STEF, les principaux impacts concernent :

- le capital humain
- la gestion de la santé et sécurité au travail
- le climat
- la qualité de l'air
- la sécurité sanitaire

3

Le Plan de vigilance

3.1. Environnement

La cartographie des risques environnementaux de STEF se traduit par des impacts sur :

- le climat, par les émissions de gaz à effet de serre issues principalement de la combustion d'hydrocarbures et, dans une moindre mesure, par la consommation d'électricité et les émissions de fluides frigorigènes pour la maintenance des installations de production du froid ;
- la qualité de l'air, par les rejets dans l'atmosphère (NOx, HC et particules) lors de la combustion des hydrocarbures.

Par ailleurs, l'activité principale de STEF étant la logistique des produits alimentaires sous température dirigée, la sécurité sanitaire ressort comme un enjeu majeur pour l'entreprise.

Afin de réduire ses émissions, STEF a mis en place une démarche structurée se traduisant par des investissements spécifiques, associés à des engagements volontaires (certifications et labellisations).

3.2. Ressources humaines et droits fondamentaux

Le Groupe STEF respecte les réglementations sociales en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation.

Outre les principes fondamentaux édictés dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe relatifs au respect des droits humains, le Groupe a choisi d'orienter ses actions en faveur de la santé et de sécurité de ses collaborateurs au travail et du développement de son capital humain.

Une feuille de route santé et sécurité au travail Groupe est déclinée dans chaque pays, selon le modèle suivant : pilotage de la démarche par le management, maîtrise et prévention des risques de la conception des outils jusqu'à l'exploitation opérationnelle et déploiement structuré.

En matière de développement du capital humain, le Groupe déploie des plans d'actions afin d'être en capacité de disposer des ressources nécessaires pour accompagner sa croissance :

- identification des besoins « people review » et plan d'actions associés ;
- préparation des équipes pour accompagner les transformations du Groupe (gestion des talents, formations) ;
- attractivité : visibilité, présence efficace dans les bons canaux, déclinaison de la marque employeur.

Le Groupe oriente également ses autres actions en faveur d'une politique de diversité et d'égalité des chances.

4

Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité, tels que la sous-traitance transport, la conduite de chantiers de construction et dans de nombreuses familles d'achats, STEF conduit une politique volontariste et inclusive dans ces domaines à l'égard de ses principaux fournisseurs et sous-traitants. Outre le respect des droits fondamentaux des personnes, en matière d'environnement, cette politique se traduit par :

- l'intégration d'une clause RSE dans tous les contrats d'achats et de sous-traitance ;
- la signature d'une charte d'achats responsables ;
- la présence de critères RSE dans les cahiers des charges lors des appels d'offres ;
- l'intégration de critères RSE pour le référencement des sous-traitants transport réguliers.

5

Mécanismes de formation et d'information

- la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe intègre les règles de bonne conduite des affaires applicables ;
- lutte contre la corruption : le Groupe s'est conformé aux dispositions de la loi Sapin II sur le risque de corruption, via un dispositif de sensibilisation et d'alertes (rubrique « Charte éthique et de conduite des affaires STEF ») ;
- animation d'une communauté de correspondants européens des fonctions RH, santé et sécurité au travail ou environnement sur ces mêmes thématiques.

Charte éthique et de conduite des affaires

La charte éthique et de conduite des affaires du Groupe STEF intègre les règles de bonne conduite des affaires applicables dans le Groupe, de même que les dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II »). STEF a mis en place une organisation, des outils et une procédure pour se conformer à ces obligations de prévention et de vigilance.

La charte éthique et de conduite des affaires définit les normes de comportement à respecter par l'ensemble des collaborateurs dans les situations présentant des risques de corruption et de trafic d'influence. Elle suit le référentiel Middenext auquel STEF a choisi de se référer. Le Groupe a complété son dispositif par une plateforme digitale externe de recueil d'alertes. Un module de formation a été mis en place sous forme de e-learning. Il s'adresse aux 1 200 cadres, managers et salariés qui, de par leurs fonctions, sont susceptibles d'être confrontés à des situations de corruption et de trafic d'influence. Ce dispositif a été présenté à l'ensemble des comités de direction des fonctions centrales et métiers. La charte éthique et de conduite figure sur les sites intranet et internet de STEF.

6

Alertes et recueil des signalements

La remontée des cas litigieux s'effectue via la voie managériale, selon l'organisation du Groupe et les recommandations de la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe.

Le Groupe a complété son dispositif d'alerte et de recueil des signalements par la mise en place d'une plateforme digitale externe de recueil d'alertes pour les situations présentant des risques de corruption et/ou de trafic d'influence.

Implication des fournisseurs et des sous-traitants

La charte d'achats responsables du Groupe fixe les principaux engagements éthiques, sociaux et environnementaux auxquels les fournisseurs du Groupe doivent adhérer et également, en décliner les principes chez leurs propres fournisseurs. Elle est disponible dans toutes les langues pratiquées dans le Groupe. La charte d'achats responsables a été intégrée dans les conditions générales d'achats et dans tous les contrats types. Les 66 fournisseurs (hors sous-traitance transport) du Top 100 ayant adhéré à la charte d'achats responsables représentent plus de 85 % des dépenses de cette sélection. Au total, 235 fournisseurs (hors sous-traitance transport) ont signé la charte d'achats responsables, ce qui représente plus de 55 % des dépenses.

Les fournisseurs stratégiques et critiques font l'objet d'une évaluation régulière. Ce sondage permet aux parties prenantes internes de donner leur perception à l'égard des fournisseurs. Ces évaluations sont ensuite analysées avec les fournisseurs et les fonctions opérationnelles, elles donnent lieu à des plans d'actions correctifs. L'un des critères du questionnaire est le développement durable. En 2019, la deuxième édition de l'enquête a obtenu un taux de participation de 80 % (500 répondants dans 5 pays). Celle-ci a révélé un taux de satisfaction de 81 % sur les 29 catégories d'achats évaluées.

Attestation d'un Commissaire aux comptes

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux comptes de la Société STEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et du Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de Plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

⁽¹⁾ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante auprès des Directions concernées.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 65 et 77 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société. Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

⁽²⁾ **Indicateurs sociaux** : Effectif total fin de période ; Taux d'absentéisme ; Nombre d'heures de formation ; Turn-over ; Taux de fréquence ; Taux de gravité.

Indicateurs environnementaux : consommation de gazole au 100 km en parc propre ; émission de CO₂ – gCO₂/tonne.kilomètre ; répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes ; Consommation d'énergie par tonne prestée (Groupe hors La Méridionale) ; émissions de polluants, émises lors des opérations de transport terrestres (Groupe hors La Méridionale).

Indicateurs sociétaux : évolution de la notation moyenne obtenue par les sites lors des contrôles par les autorités ; nombre d'heures de formation à l'hygiène et la sécurité sanitaire ; nombre de personnes formées à l'hygiène et la sécurité sanitaire.

⁽³⁾ STEF France, STEF Portugal.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions Générales, le Contrôle de gestion, le Développement Durable, les Ressources humaines, ainsi que la Direction de la Santé et Sécurité.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations RSE

Concernant les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe , nous avons mené, à la demande de la Société dans un cadre volontaire, des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et pour les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 77 % des effectifs et entre 65 % et 73 % des informations environnementales identifiées par le signe .

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe .

Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe  ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 24 mars 2020

L'Organisme Tiers Indépendant MAZARS SA

Anne-Laure ROUSSELOU Associée

Edwige REY Associée RSE & Développement Durable

The image shows a large white industrial building with the 'STEF' logo and a circular icon on its facade. The building is set against a clear blue sky. In the foreground, there are green plants with bright red flowers, likely poppies, which are slightly out of focus. The overall scene is bright and clear, suggesting a sunny day.

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise





Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	68
Renseignements à caractère général	78
Facteurs de risques	82

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



Le Conseil d'administration et la Direction Générale

Présidence et Direction Générale

Une évolution dans la Gouvernance du Groupe est intervenue en 2019.

Depuis le 30 avril 2019, les fonctions de Président et de Directeur Général ont été réunies : la Présidence et la Direction Générale ont été confiées à **M. Stanislas Lemor** qui a pris ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'enjeu a été d'orienter les choix vers une Gouvernance qui incarne la culture et les valeurs du Groupe et qui soit également prête à affronter les enjeux et mutations du marché de la logistique en Europe.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

M. Marc Vettard a été nommé, à cette même date, Directeur Général Délégué en charge des opérations. Il accompagne le Président-Directeur Général dans la conduite des affaires du Groupe.

Le mandat d'Administrateur de **M. Francis Lemor** étant arrivé à son terme à l'issue de l'Assemblée du 30 avril 2019, celui-ci s'est retiré de ses fonctions de Président et d'Administrateur de STEF. M. Jean-Pierre Sancier s'est également retiré de sa fonction de Directeur Général.

M. Francis Lemor a été nommé Président d'honneur de STEF.

Le Conseil d'administration

À la date du rapport, le Conseil d'administration est composé de 14 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires et deux membres représentant les salariés.

Mandats et fonctions exercés par les Administrateurs en 2019

M. Francis Lemor

Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2019, Administrateur depuis 1983

- ▶ Président-Directeur Général de la Société Union Économique et Financière (UEF)
- ▶ Représentant légal de la Société UEF, Président de la Société Européenne de Logistique du Froid
- ▶ Administrateur d'Atlantique Management, Administrateur de La Méridionale
- ▶ Président du Conseil d'administration d'IMMOSTEF
- ▶ Administrateur de STEF Iberia (Espagne) jusqu'au 11 avril 2019

M. Stanislas Lemor

Président-Directeur Général depuis le 30 avril 2019

- ▶ Administrateur de STEF depuis le 30 avril 2019
- ▶ Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes et de STEF Logistics Courcelles (Belgique)
- ▶ Président de STEF Italia Holding S.R.L., de STEF Logistics Italia S.R.L. et de STEF Italia S.P.A., Administrateur de STEF International Italia S.P.A. (Italie), de Orlando Marconi Trasporti S.r.L. et de STEF FROZEN ITALIA S.r.L. (Italie)
- ▶ Administrateur de STEF Iberia (Espagne)
- ▶ Administrateur de STEF Suisse
- ▶ Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration de GEFA et d'IMMOSTEF
- ▶ Administrateur de Prim@ever et de Prim@ever IMMO
- ▶ Directeur Général Délégué d'UEF

M. Jean-Michel Delalande

Administrateur depuis 2015

- ▶ Départ à la retraite au 30 avril 2019

Mme Elisabeth Ducottet

Administratrice depuis 2014

- ▶ Gérante de Holding Thuasne, Présidente de Thuasne Management, mandats de présidence et de direction dans des Sociétés membres du Groupe Thuasne en Europe, associé gérant de la SCI Val du Parc
- ▶ Administratrice d'Universcience et Museal Luxembourg

M. Jean-Charles Fromage

Administrateur depuis 2005

- ▶ Administrateur d'Atlantique Management et de La Méridionale
- ▶ Administrateur de STEF Iberia jusqu'au 11 avril 2019 (Espagne)
- ▶ Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration d'IMMOSTEF jusqu'au 30 avril 2019
- ▶ Représentant permanent de STEF Transport au Conseil d'administration de Prim@ever, Administrateur de Prim@ever

M. Alain Georges

Administrateur depuis 2015

M. Emmanuel Hau

Administrateur depuis 2007

Mme Estelle Hensgen-Stoller

Administratrice depuis 2013

M. Bernard Jolivet

Vice-Président, Administrateur depuis 1996

- ▶ Président- Directeur Général d'Atlantique Management

M. Jean-François Laurain

Administrateur depuis janvier 2016

- ▶ Directeur Général Délégué d'Unigrains, mandats de présidence et de direction dans des Sociétés membres du Groupe Unigrains (Administrateur et Directeur Général d'Unigrains Diversification, Unigrains Développement, Administrateur et Président de Messis Finances)
- ▶ Administrateur de SAIAM, représentant permanent de la Société Unigrains
- ▶ Administrateur d'Atlantique Management

Mme Murielle Lemoine

Administratrice depuis 2011

- ▶ Administratrice de Crédit Agricole Assurances
- ▶ Administratrice de Pharnext et de la Société IMMOSTEF

Mme Lucie Maurel-Aubert

Administratrice depuis 2017

- ▶ Vice-Présidente de Rothschild Martin Maurel Associés, membre du conseil de surveillance de Rothschild and Co
- ▶ Administratrice du Groupe SNEF et de Plastic Omnium

Mme Dorothée Pineau

Administratrice depuis 2016

- ▶ Membre du Conseil de Surveillance Chevrillon et associés
- ▶ Administrateur de Axa Iard SA
- ▶ Co-gérant de la Société DP Conseil Sarl
- ▶ Gérant des SCI Vérigny et Heyrault, Gérante de D2P Conseil

M. Dominique Rambaud

- ▶ Administrateur depuis le 12 décembre 2019, à la suite du mandat de M. Delalande

Allianz Vie, Administrateur depuis 1997, représentée par Mme Clarisse Kopff

- ▶ Mme Kopff exerce des mandats de présidence et de direction dans des sociétés membres du Groupe Allianz

Atlantique Management, Administrateur depuis 2010, représentée par M. François de Cosnac

- ▶ M. François de Cosnac est Administrateur d'IMMOSTEF et d'UEF, représentant permanent de la Société UEF, Administrateur d'Atlantique Management
- ▶ Président de Gerignac SAS et de Géribourg, gérant de FDC Conseil Patrimoine
- ▶ Vice-Président du Conseil de surveillance d'Auris Gestion Privée



Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations. Il inclut également la charte de l'Administrateur.

Le Code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le Code de gouvernance d'entreprise auquel se réfère la Société est le Code Middlenext. Le Conseil d'administration a considéré que celui-ci proposait des principes de gouvernance adaptés à la taille et à la structure de capital d'une entreprise telle que STEF.

Administrateurs indépendants : à la date du rapport, le Conseil d'administration comprend cinq Administrateurs indépendants au sens du Code Middlenext qui caractérise l'indépendance des Administrateurs par l'absence de relation actionnariale, financière, salariale, contractuelle ou familiale proche, susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces Administrateurs sont Mesdames Ducottet, Lemoine, Maurel-Aubert, Pineau et Monsieur Hau.

Cumul mandat social - contrat de travail : les contrats de travail du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été suspendus lors de leur nomination.

Indemnités de départ des dirigeants mandataires sociaux : les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performance, appréciés au regard de celle de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Rémunération des mandataires sociaux : la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux résulte d'une démarche constante, fondée sur des critères objectifs et, par ailleurs, cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe.

Parité : le Conseil d'administration comprend six Administratrices : Mesdames Ducottet, Hensgen-Stoller, Lemoine, Maurel-Aubert, Pineau et Kopff. La Société répond aux prescriptions de l'article L225-17, al.2 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration. Conformément à la loi, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce pourcentage.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1 — L'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun. Les réunions planifiées en fonction d'un calendrier prévisionnel sont au nombre de cinq, d'autres réunions sont optionnelles suivant l'intérêt social.

Chaque réunion du Conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des Administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du Conseil et du projet de procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours précédant la réunion, chaque Administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence. Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le taux de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil d'administration est de 81 % en 2019 (93 % en 2018).

2 — Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises en 2019.

La projection des résultats de l'exercice écoulé et les principales composantes du budget de l'année en cours sont traditionnellement examinées lors de la réunion qui se tient fin janvier.

Les réunions de mars et fin août sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes annuels et semestriels.

La réunion intervenant à la suite de l'Assemblée Générale en mai a généralement pour objet de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale.

En décembre, le Conseil examine l'évolution de l'activité du Groupe sur l'exercice en cours et la compare à la projection budgétaire réactualisée.

À chaque réunion de Conseil, les résultats du Groupe du mois précédent sont analysés. Par ailleurs, chaque mois, les Administrateurs reçoivent les données financières commentées leur permettant d'apprécier la performance du Groupe au titre du mois précédent.

Le Conseil d'administration prend les avis de deux comités spécialisés.

Les Comités du Conseil d'administration

1 — Le Comité d'audit

À la date du rapport, le Comité d'audit est composé de trois membres : Messieurs Hau et Jolivet et Madame Kopff. Le Président du Comité d'audit est Monsieur Hau, Administrateur indépendant.

En complément des attributions relatives à l'examen des états comptables et budgétaires, le Comité d'audit est en charge du suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce cadre, il s'assure de la mise en place des procédures de Contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par l'Audit interne avec ces enjeux et de l'efficacité des contrôles effectués sur les risques identifiés.

Le Comité d'audit a défini son mode opératoire, tant dans son fonctionnement interne qu'à l'égard de ses interlocuteurs au sein de l'entreprise et a établi son champ d'action. Les membres de la Direction Générale, les représentants de la Direction Financière et du service d'Audit interne peuvent être entendus par le Comité d'audit, de même que les Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit se réunit généralement à trois reprises dans l'année, pour un taux de participation de 80 % en 2019.

Lors de séances précédant les réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels, le Comité examine la présentation des états comptables qui lui ont été remis. En décembre, le Comité d'audit examine les travaux conduits par le service d'audit interne au cours de l'année écoulée, analyse des rapports de missions spécifiques, étudie le plan de charge de l'Audit interne pour l'année à venir et enfin, procède à la revue des honoraires des Commissaires aux comptes.

Le Président du Comité d'audit rend compte des travaux du Comité au Conseil d'administration.

2 — Le Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux

Ce Comité est composé de trois membres : Madame Lemoine (Présidente), Messieurs Laurain et Jolivet. Il est chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, à savoir, le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués. Le Président du Conseil d'administration participe aux travaux du Comité pour présenter les éléments d'atteinte des objectifs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le Comité examine également la politique et les projets de plans d'attribution d'actions de performance.

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2019 pour un taux de participation de 100 %, en premier lieu, en mars, pour examiner le projet de plan d'attribution d'actions de surperformance et pour formuler ainsi un avis auprès du Conseil d'administration, en second lieu, en décembre, pour déterminer les éléments constitutifs de la rémunération, fixe et variable, des dirigeants mandataires sociaux.

Rémunération des mandataires sociaux

Mandats et fonctions exercés par les membres de la Direction Générale en 2019

M. Jean-Pierre Sancier

Directeur Général de STEF jusqu'au 30 avril 2019

- ▶ Administrateur de STEF Italia S.P.A. (Italie)
- ▶ Président de STEF Iberia (Espagne)
- ▶ Gérant de STEF Portugal-Logistica e Transporte LDA jusqu'au 16 décembre 2019
- ▶ Administrateur d'Atlantique Management
- ▶ Représentant permanent de STEF Transport au Conseil de FROIDCOMBI
- ▶ Vice-Président de l'Union TLF
- ▶ Administrateur du CNR

Pour rappel, les mandats de M. Stanislas Lemor, Directeur Général Délégué jusqu'au 30 avril 2019, figurent dans la rubrique « Mandats et fonctions exercés par les Administrateurs en 2019 ».

M. Marc Vettard

Directeur Général Délégué, à compter du 30 avril 2019

- ▶ Président de STEF Logistique et de STEF Transport depuis le 1^{er} janvier 2019
- ▶ Administrateur d'IMMOSTEF depuis le 30 avril 2019
- ▶ Administrateur de STEF Italia Holding S.r.L., de STEF Logistics Italia S.r.L., de STEF Italia S.p.A., de STEF International Italia S.p.A., de STEF Seafood Italia S.r.l et d'IMMOSTEF Italia jusqu'au 31 décembre 2019 (Italie)
- ▶ Administrateur de STEF Iberia (Espagne)
- ▶ Représentant Permanent de STEF Logistique au Conseil d'administration de GEFA depuis le 1^{er} janvier 2019
- ▶ Administrateur de PRIM@EVER

La rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et celle des Directeurs Généraux Délégués sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux et conformément aux principes des articles L225-37-2 et L225-100, alinéa II du Code de commerce.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent des rémunérations d'Administrateurs dont l'enveloppe globale a été fixée à 126 000 € par l'Assemblée Générale des actionnaires. Une partie, 12 000 euros est réservée aux membres du Comité d'audit et 9 000 euros aux membres du Comité des rémunérations et des nominations. Ces rémunérations sont exclusivement versées sur des critères d'assiduité aux réunions.

Les Administrateurs exerçant des fonctions dans l'entreprise sont rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail : il s'agit de Mme Hensgen Stoller, Directrice Comptes-Clés Logistique France, de M. Georges, Directeur du Développement Durable et de M. Rambaud, cadre administratif.

Rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (article L.225-37-2 du Code de commerce)

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat et constituant la politique de rémunération les concernant.

Les dirigeants mandataires sociaux concernés par ces dispositions sont :

- ▶ Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019 :
M. Francis Lemor, Président du Conseil d'administration, M. Jean-Pierre Sancier - Directeur Général, et M. Stanislas Lemor, Directeur Général Délégué Finances
- ▶ Période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019 :
M. Stanislas Lemor, Président-Directeur Général et M. Marc Vettard, Directeur Général Délégué

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est composée de trois principaux éléments : un salaire fixe, une part variable et, pour la Direction Générale, un intéressement à plus long terme (attribution d'actions de performance). Cette politique de rémunération établit un équilibre entre des facteurs de performance à court et moyen terme et à plus long terme.

Salaire fixe

La politique de détermination et d'actualisation de la partie fixe des rémunérations résulte d'une démarche constante dans l'entreprise, fondée sur des critères objectifs de mesure et de comparaison. Une attention particulière est portée sur le fait qu'elle soit en adéquation avec les pratiques du marché, tout en restant cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe.

Principes de détermination de la rémunération variable annuelle

À partir de 2020, un nouveau dispositif a été mis en place. Celui-ci est fondé sur une appréciation objective approuvée chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, lequel se fonde sur des principes prédéfinis.

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance définies par rapport à trois critères : la performance économique du Groupe, un critère synthétique de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale et enfin, un critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique.

La part économique, quantitative, est établie par rapport à l'atteinte d'objectifs budgétaires se reportant aux indicateurs sur lesquels STEF communique habituellement avec le marché, à savoir, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (hors ventes pour compte de tiers) et le résultat courant avant impôt, indicateur de pilotage du Groupe.

L'atteinte de l'ensemble des critères conduit à 100 % du montant de la rémunération variable, soit 70 % de la rémunération fixe. Le dépassement de chacun des objectifs quantitatifs de performance économique peut conduire à une rémunération variable majorée qui ne pourra pas excéder 85,75 % de la rémunération fixe.

La grille d'évaluation des objectifs est approuvée par le Conseil d'administration après examen du Comité des rémunérations.

Actions de performance

Les critères d'attribution et de performance du plan de performance 2020 ont été définis par le Conseil d'administration en date du 12 mars 2020. L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe STEF et sur celle du résultat net part du Groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence de trois ans à compter de l'attribution. Les deux dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un nombre maximal global de 8 448 actions de performance au titre du plan 2020.

Informations complémentaires

► Indemnités en cas de rupture du contrat de travail : les contrats de travail de Messieurs Stanislas Lemor et Marc Vettard contiennent des dispositions relatives aux indemnités à leur verser en cas de rupture du contrat de travail, entrant dans le champ des conventions et engagements réglementés relevant de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Conformément à la loi, les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performances, appréciés au regard de celles de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires – à périmètre constant et hors recettes pour compte de tiers - et du résultat opérationnel consolidés au moins égale à 3 %. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

► Existence d'un avantage en nature constitué d'une voiture de fonction.

► Absence d'engagements de retraites complémentaires à prestations définies au sens de l'article L137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Monsieur Jean-Pierre Sancier, Directeur Général jusqu'au 30 avril 2019 et ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2020, les dispositions relatives aux indemnités à verser en cas de rupture de contrat de travail n'ont pas trouvé à s'appliquer.

Rémunérations, nettes de prélèvements sociaux, versées aux mandataires sociaux en 2019 – Présidence et Direction Générale

En euros	Rémunération fixe 2019	Rémunération variable 2019 ⁽¹⁾	Rémunération exceptionnelle 2019	Rémunérations d'Administrateurs 2019	Avantages en nature 2019
Stanislas Lemor ⁽²⁾					
Président-Directeur Général depuis le 30 avril 2019					
Directeur Général Délégué jusqu'au 30 avril 2019	298 624	131 000		12 743	7 746
Marc Vettard ⁽²⁾					
Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2019	248 750	105 307		1 449	6 103
Francis Lemor					
Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2019	62 572	80 000		7 383	1 340
Jean-Pierre Sancier					
Directeur Général jusqu'au 30 avril 2019	259 655	150 000			6 900

⁽¹⁾ Versée en 2019 au titre de l'exercice 2018.

⁽²⁾ MM. S. Lemor et Vettard ont bénéficié respectivement d'une attribution effective de 660 et de 440 actions de performance dans le cadre de la politique générale d'intéressement à long terme du Groupe, en tenant compte de l'atteinte de critères relatés dans la section « Plans d'intéressement à long terme ».

Rémunérations, nettes de prélèvements sociaux, versées aux autres mandataires sociaux en 2019 – Administrateurs

En euros	Rémunérations d'Administrateurs 2019	Rémunération fixe 2019	Rémunération variable 2019 ⁽¹⁾	Rémunération exceptionnelle 2019 ⁽²⁾	Avantages en nature 2019
Jean-Michel Delalande (fin de mandat le 30 avril 2019)	4 657	11 548			
Elisabeth Ducottet	3 105				
Jean-Charles Fromage	10 591				
Alain Georges	7 762	69 675	7 597		3 397
Emmanuel Hau	7 141				
Estelle Hensgen-Stoller	7 762	51 917	9 791		2 834
Bernard Jolivet	12 980			55 000	4 885
Jean-François Laurain	10 744				
Murielle Lemoine	12 090				
Lucie Maurel-Aubert	4 657				
Dorothée Pineau	6 210				
Dominique Rambaud (début de mandat le 12 décembre 2019)					
Allianz Vie, représentée par M. Etzenbach	10 125				
Atlantique Management, représentée par M.de Cosnac	9 108				

⁽¹⁾Versée en 2019 au titre de l'exercice 2018.
⁽²⁾Le Conseil d'administration a alloué à M. Jolivet une rémunération exceptionnelle pour des missions détaillées dans la section « Conventions avec des Administrateurs ».

Ratios d'équité

	Stanislas Lemor	Marc Vettard	Francis Lemor	Jean-Pierre Sancier
Ratios d'équité	Président-Directeur Général depuis le 30 avril 2019, Directeur Général Délégué jusqu'au 30 avril 2019	Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2019	Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2019	Directeur Général jusqu'au 30 avril 2019
2019				
Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	7,4	6,3	2,4	7,0
Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	9,4	8,0	3,1	9,0
2018				
Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	6,4	N/A	4,5	7,0
Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	8,2	N/A	5,7	8,9
2017				
Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	5,6	N/A	4,6	6,6
Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	7,0	N/A	5,8	8,3
2016				
Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	5,8	N/A	5,1	7,0
Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	7,3	N/A	6,4	8,8
2015				
Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	6,3	N/A	6,3	8,2
Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	6,8	N/A	6,9	8,9

En application des dispositions de l'article L225-37-3, modifiées par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite loi Pacte et par l'ordonnance sur la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées du 27 novembre 2019, le tableau ci-dessus présente le niveau de la rémunération des membres de la Présidence et de la

Direction Générale mis au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane des salariés de la Société STEF SA (à l'exclusion des mandataires sociaux) et l'évolution de ces ratios au cours des cinq derniers exercices.

Rémunérations variables, nettes de prélèvements sociaux, des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019 – propositions d'approbation à l'Assemblée Générale du 30 avril 2020

	Stanislas Lemor	Marc Vettard	Francis Lemor	Jean-Pierre Sancier
En euros	Président-Directeur Général depuis le 30 avril 2019, Directeur Général Délégué jusqu'au 30 avril 2019	Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2019	Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2019	Directeur Général jusqu'au 30 avril 2019
Rémunération nette variable au titre de l'exercice 2019	222 000	178 000	80 000	66 000

Ces rémunérations variables sont fixées en fonction des critères exposés dans la section « Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux », en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du Groupe.

Les données relatives aux dirigeants mandataires sociaux figurant dans les deux tableaux ci-dessus contiennent les informations permettant à l'Assemblée Générale de se prononcer sur l'approbation des rémunérations les concernant (art. L.225-100-alinéa II du Code de commerce).

Conventions avec des Administrateurs

Une convention a été conclue avec M. Jolivet qui a pour mission de conseiller le Président et d'assurer, le cas échéant, la présidence du Conseil d'administration en cas d'empêchement du Président. Celle-ci prendra fin le 30 avril 2020.

Renseignements à caractère général

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 13 000 000 €, composé de 13 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Il s'élevait au 31 décembre 2018 à 13 165 649 €, composé de 13 165 649 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Il a fait l'objet le 12 décembre 2019 d'une réduction de 165 649 € par l'annulation de 165 649 actions d'une valeur nominale de 1 €, détenues en autocontrôle, sur décision du Conseil d'administration.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2019

9 457 269 actions bénéficiaient d'un droit de vote double en vertu des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société.

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables
Atlantique Management ⁽¹⁾	4 006 722	30,82 %	8 005 419	35,65 %	8 005 419	36,69 %
FCPE STEF ⁽²⁾	2 203 225	16,95 %	4 361 825	19,42 %	4 361 825	19,99 %
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (S.P.F.A) ⁽¹⁾	1 296 578	9,97 %	2 517 817	11,21 %	2 517 817	11,54 %
Union Économique et Financière (UEF) ⁽³⁾	981 345	7,55 %	1 931 804	8,60 %	1 931 804	8,85 %
Société Européenne de Logistique du Froid ⁽⁴⁾	771 809	5,94 %	1 509 618	6,72 %	1 509 618	6,92 %
M. Francis Lemor ⁽⁵⁾	60 187	0,46 %	120 374	0,54 %	120 374	0,55 %
Sous/total – action de concert	9 319 866	71,69 %	18 446 857	82,14 %	18 446 857	84,54 %
Auto-détention	636 915	4,90 %	636 915	2,84 %	0	0,00 %
Autres (actionnaires détenant moins de 5% du capital)	3 043 219	23,41 %	3 373 497	15,02 %	3 373 497	15,46 %
Total	13 000 000	100,00 %	22 457 269	100,00 %	21 820 354	100,00 %

⁽¹⁾ Hors les droits de vote attachés aux actions privées de droit de vote (auto-détention, etc.).

⁽¹⁾ SA contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF.

⁽²⁾ Le FCPE STEF est géré par Natixis Interépargne et regroupe des salariés de STEF.

⁽³⁾ SA contrôlée par la famille Lemor.

⁽⁴⁾ SAS détenue à 63,0 % par la société Union Économique et Financière et détenue pour le reste, par des dirigeants de STEF.

⁽⁵⁾ Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2019.



Franchissements de seuil au cours de l'exercice

Néant.

Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires aux Assemblées Générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions des articles 17 et 18 des statuts de la Société. Conformément à ce dernier article, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au nom du même actionnaire.

Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital / valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les informations figurant dans la présente rubrique « Renseignements à caractère général » permettent de répondre aux dispositions de l'article L225-37-5 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Plan d'intéressement à long terme – actions de performance

L'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2016 a décidé de l'attribution d'actions de performance au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe STEF et a fixé à 1,5 % le pourcentage maximal du capital affecté à ce plan. Elle a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la décision dans un délai de 38 mois.

Dans ce cadre, celui-ci a attribué à des collaborateurs du Groupe :

- ▶ le 1^{er} septembre 2016, un nombre maximal de 42 744 actions de performance, représentant 0,32 % du capital social ; le nombre total d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition est de 24 576 soit 57,5 % de l'enveloppe maximale ;
- ▶ le 15 mars 2017, un nombre maximal de 68 640 actions de performance, représentant 0,52 % du capital social ;
- ▶ le 14 mars 2018, un nombre maximal de 75 680 actions de performance, représentant 0,57 % du capital social.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2018 a autorisé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance pour un nombre d'actions correspondant à 1,5 % du capital social. Elle a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la décision pour une nouvelle durée de 38 mois.

Dans ce cadre, celui-ci a attribué à des collaborateurs du Groupe :

- ▶ le 14 mars 2019, un nombre maximal de 93 456 actions de performance, représentant 0,71 % du capital social. Au 12 mars 2020, le Conseil d'administration a constaté que 35 957 actions seraient attribuées au 01/04/2022 en fonction du taux d'atteinte des critères de performance, soit 0,27 % du capital ;
- ▶ le 12 mars 2020, un nombre maximal de 104 016 actions de performance, représentant 0,80 % du capital social.

L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe STEF et sur celle du résultat net part du Groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration. Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver un pourcentage minimal des actions acquises jusqu'à la fin de leur mandat.

Synthèse des plans d'actions de performance au 12.03.2020 *

	Plan « Performance 2016 »	Plan « Performance 2017 »	Plan « Performance 2018 »	Plan « Performance 2019 »	Plan « Performance 2020 »
Date d'Assemblée Générale	18/05/2016	18/05/2016	18/05/2016	02/05/2018	02/05/2018
Date de Conseil d'administration	01/09/2016	16/03/2017	14/03/2018	14/03/2019	12/03/2020
Nombre maximal d'actions de performance à attribuer	42 744	68 640	75 680	93 456	104 016
Nombre d'actions de performance réellement attribuées	24 576	24 320	16 720	35 957	
Dont concernant les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à attribuer	5 616	7 488	7 920	8 448	8 448
attribuées effectivement	3 456	2 880	1 100	3 464	
Date d'acquisition effective Résidents fiscaux français	01/09/2017	01/04/2018	01/04/2019	01/04/2022	01/04/2023
Fin de période d'indisponibilité Résidents fiscaux français	01/09/2019	01/04/2020	01/04/2021	01/04/2022	01/04/2023
Date d'acquisition effective et fin de période d'indisponibilité Non- résidents fiscaux français	01/09/2019	01/04/2020	01/04/2021	01/04/2022	01/04/2023
Nombre total d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition	24 576	19 680	13 310	0	0
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine	64	80	88	94	106
Nombre de bénéficiaires au 12/03/2020	59	73	79	86	106
Nombre d'actions caduques	18 168	44 320	58 960	57 499	néant
Actions de performance attribuées restantes	0	4 640	3 410	35 957	104 016

(*) Date d'arrêt du rapport de gestion par le Conseil d'administration.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Destination des titres détenus en autocontrôle	Comptes annuels au 31/12/2018	Titres acquis en 2019	Titres cédés en 2019	Titres transférés en 2019	Titres annulés en 2019 ⁽⁴⁾	Situation au 31/12/2019
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	14 372	62 516	- 67 756 ⁽¹⁾			9 132
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	30 770			- 6 676 ⁽²⁾		24 094
Couverture du plan d'attribution du plan d'actions de performance (article L225-197-1 du Code de commerce)	70 776			- 16 958 ⁽³⁾		53 818
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition	650 000				- 100 129	549 871
Autres	65 520				- 65 520	0
Total	831 438	62 516	- 67 756	- 23 634	- 165 649	636 915

⁽¹⁾Incluant la cession de 9 000 actions, suite à leur retrait du contrat de liquidité le 24 juillet 2019.
⁽²⁾Attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.
⁽³⁾Attribution à des bénéficiaires du plan d'actions de performance.
⁽⁴⁾Sur décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2019.

Programme de rachat d'actions 2019

Durant l'exercice 2019, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés.

D'une durée maximale de 18 mois, ils ont fait l'objet d'un descriptif de leurs finalités et modalités, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF :

► Assemblée Générale des actionnaires du 2 mai 2018 – 15^{ème} résolution - cours maximal à l'achat : 90 € - part maximale de capital à acquérir : 10 % ;

► Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2019 – 18^{ème} résolution - cours maximal à l'achat : 100 € - part maximale de capital à acquérir : 10 %.

Les opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité sur Euronext Paris a été confié à la Société de bourse Gilbert Dupont.

Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2019, le solde d'auto-détention au titre du contrat de liquidité s'établit à 9 132 actions.

Cours de bourse

Entre le 2 janvier et le 31 décembre 2019, le cours a évolué entre 70,50 € au plus bas et 93,90 € au plus haut.

Sur la même période, la moyenne des titres échangés quotidiennement s'établit à 2 428, pour un cours moyen annuel de 82,20 €.

Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, à sa meilleure connaissance, qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs ou susceptibles d'avoir un tel effet, hormis ceux présentés.

Risques liés aux activités du Groupe

Risques macro-économiques liés à la conjoncture de certaines zones géographiques

La situation économique dans certains pays d'implantation pourrait se traduire par une baisse de chiffre d'affaires et de rentabilité des filiales concernées. Afin de limiter son exposition à ces risques macro-économiques, STEF oriente sa stratégie sur la recherche d'un équilibre entre, d'une part, ses principaux métiers, d'autre part, la diversification de son portefeuille de clients entre les grands comptes et le mid-market.

Risque de destruction des outils d'exploitation

L'activité du Groupe est centrée sur les denrées périssables et les produits à contrainte de température et de date. Il est donc exposé au risque de destruction des outils d'exploitation et à celui de la rupture de la chaîne du froid, avec leurs conséquences sur les marchandises confiées. Pour pallier ces risques et réduire les conséquences dommageables d'une problématique de cet ordre, l'organisation du Groupe et le maillage territorial de ses implantations lui permettraient de faire face, dans un délai rapide, à l'impossibilité d'utiliser un ou plusieurs de ses outils d'exploitation. Ainsi, les conséquences d'un risque incendie paraissent limitées à l'échelle du Groupe, le nombre d'entrepôts et de plateformes exploités permettant de transférer rapidement les flux affectés par le dommage vers un autre site.

La Direction des Métiers Groupe a pour mission de prévoir et de mettre en œuvre des solutions pour assurer la continuité de l'exploitation en fonction des aléas qui se présentent (climatiques, sociaux ou d'ordre accidentel).

Par ailleurs, STEF a mis en place un programme de maintenance et investit chaque année dans la mise en sécurité de ses sites, de façon à réduire au maximum les risques de survenance d'un sinistre et pour en minimiser la portée, en cas de survenance. Une direction dédiée est

en charge de ces actions et une politique harmonisée de prévention des risques immobiliers est déployée à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur des outils d'évaluation et de suivi des recommandations.

Risque de rupture de la chaîne du froid

Le Groupe a mis en place des procédures de sécurisation et de contrôle de la chaîne du froid.

Les outils immobiliers sont équipés de systèmes d'enregistrement de température pendant l'exploitation et de systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises pour les réduire

La politique de Développement Durable du Groupe est décrite dans la section « Déclaration de performance extra-financière - Responsabilité sociétale de l'entreprise ». Les engagements prioritaires du Groupe dans ce domaine sont orientés sur l'amélioration des impacts environnementaux des activités du Groupe et sur le développement de solutions métiers innovantes.

La politique mise en œuvre s'appuie sur la maîtrise de l'énergie consommée par ses outils d'exploitation et le recours à des modes opératoires opérationnels visant à améliorer les performances économiques et environnementales des activités. Elle s'inscrit pleinement dans les politiques, mondiales, européenne, nationales et locales en la matière, de manière à en anticiper les évolutions.

La Société n'a pas identifié de risques financiers spécifiques liés aux effets du changement climatique.

Risque sanitaire

Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) de STEF décrit les mesures permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des activités du Groupe vis à vis d'éventuels risques biologiques, physiques et chimiques. Le PMS s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, dite « Paquet Hygiène ». En application de cette réglementation, STEF a mis en place au travers de son PMS des mesures de maîtrise de ce risque : Bonnes Pratiques d'Hygiène, des procédures basées sur l'HACCP (système d'identification, d'évaluation et de maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments), ainsi que des procédures de traçabilité et de gestion des produits non conformes.



Une direction de la sécurité sanitaire est chargée d'harmoniser les procédures sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Le Groupe a mis en place dès février 2020 une cellule de pilotage du risque épidémique Coronavirus – Covid 19, chargée de définir, à l'échelle du Groupe, les politiques d'information, de prévention et de protection pour garantir la sécurité de l'ensemble des salariés ainsi que la continuité de ses opérations.

Respect des normes environnementales

Le respect des normes environnementales en vigueur pour chaque activité et dans chaque pays d'implantation est un critère incontournable dans les choix managériaux. La centralisation des ressources techniques, immobilières et de processus garantit le respect de ces réglementations de manière uniforme dans l'ensemble du Groupe. Un échange permanent avec l'ensemble des parties prenantes assure une bonne intégration des activités dans l'écosystème réglementaire dont elles dépendent et permet d'en anticiper les évolutions.

En France, les projets immobiliers sont réalisés dans le respect de la réglementation propre aux installations classées pour le respect de l'environnement (ICPE). Les impacts environnementaux sont pris en compte selon les prescriptions de la Charte AFILOG « plateforme logistique durable » et les préconisations du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale) propre aux entrepôts frigorifiques.

Risque routier

Le risque routier est inhérent à l'activité Transport. STEF fait de la sécurité routière une priorité.

La maîtrise du risque routier s'effectue par un plan de formation à la sécurité (hors formation obligatoire), représentant 9 958 heures pour 1 614 conducteurs formés en 2019 et 24 formateurs spécialistes de la sécurité routière. Par ailleurs, un plan de prévention spécifique est déployé. Ces actions permettent une amélioration régulière de la fréquence de la sinistralité.

Risque lié aux systèmes d'information

Du fait de sa dépendance aux flux d'informations qui circulent en permanence et à leur nécessaire sécurisation, la sauvegarde et la sécurité des données sont une priorité. C'est pourquoi, un pôle d'expertise dédié aux systèmes d'information est présent dans l'organisation, STEF Information et Technologies. La sécurisation des données, leur restauration rapide en cas d'incident affectant les unités centrales et le maintien de l'inviolabilité des systèmes d'information constituent un enjeu fondamental et constant de la relation avec les clients.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe dispose, au travers de ses programmes d'assurances, tant en dommages/pertes d'exploitation qu'en responsabilité civile, d'une couverture aussi adaptée que possible aux responsabilités qu'il assume. Une politique prudente en matière de garanties et de franchises, revalidée périodiquement pour répondre aux évolutions des marchés et à la croissance du Groupe, doublée d'une politique volontariste de prévention et de formation, réduit l'exposition du Groupe aux conséquences d'un important sinistre.

Maritime - Desserte de la Corse

La Méridionale a été partie prenante d'une Délégation de Service Public (DSP) jusqu'au 30 septembre 2019 pour la desserte maritime de la Corse, conclue avec la Collectivité de Corse. A cette délégation, devait succéder une nouvelle délégation devant s'achever le 31 décembre 2020. La candidature de La Méridionale n'a pas été retenue sur les lignes de Bastia, Île-Rousse et Ajaccio.

Son activité est maintenue sur les deux ports de Propriano et de Porto-Vecchio jusqu'à fin avril 2020. Elle s'est portée candidate pour la desserte de ces deux lignes sur la période de mai à décembre 2020. Enfin, elle a répondu, conjointement avec Corsica Linéa, à l'appel d'offres pour la délégation de service public de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

La Méridionale s'oriente sur des solutions alternatives de diversification de marché ou de frètement extérieur de ses navires disponibles.



Risques de marché

Risque de liquidité

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par :

- ▶ les lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère : STEF dispose, au 31 décembre 2019, de 8 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 169 M€. Elles sont utilisées à hauteur de 25 M€ au 31 décembre 2019. Ces lignes de crédit portent intérêt au taux du jour du tirage. Leur durée de vie initiale est généralement de 5 ans ;
- ▶ l'émission de titres de créances négociables, sur des durées allant de quelques jours à 1 an. Le montant de ces titres de créances, appelés communément « NEU CP » atteignait 262 M€ au 31 décembre 2019.

La Société STEF dispose également de crédits spot totalisant 17 M€, non utilisés au 31 décembre 2019 et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 106 M€, dont 22 M€ utilisées au 31 décembre 2019. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère, via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées et les autorisations de découverts disponibles et crédits spot, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité. Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du Groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. À cette date, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe est de conserver un équilibre entre la part de son endettement à taux fixe et à taux variable. Cette stratégie doit permettre au Groupe de bénéficier pour partie de la faiblesse des taux d'intérêts actuels tout en limitant les risques d'une augmentation future des taux.

Au 31 décembre 2019, la part de la dette à taux variable, après couverture, représentait 37 % de la dette financière brute du Groupe. Le détail de l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts est présenté dans la note 24.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'objectif du Groupe, s'agissant de la gestion du risque de taux d'intérêt, est de poursuivre une logique de micro-couverture de la dette à long terme, soit par la mise en place de nouveaux contrats de financements à taux fixe, soit par la conclusion d'instruments de couverture à mesure de la signature de nouveaux contrats de financements à taux variable. Cette politique doit permettre au Groupe de renforcer sa couverture face au risque de taux et de respecter ses obligations en termes de comptabilité.

Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne la Suisse, dont l'activité représente une faible part du chiffre d'affaires du Groupe. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont comptabilisés en francs suisses, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change €/CHF sur les résultats du Groupe.

Risque de crédit clients

La politique de dépréciation des créances clients chez STEF est la suivante : les créances considérées comme douteuses, selon une approche juridique ou financière, sont dépréciées pour la totalité du montant jugé non recouvrable. Les créances jugées litigieuses ou incertaines et en particulier, toutes les créances âgées de plus de 6 mois, qui n'entrent pas dans la catégorie précédente, font l'objet d'une dépréciation de la totalité de leur montant hors taxes. Par ailleurs, pour l'activité transport, le mécanisme de « l'action directe » du transporteur à l'égard de l'expéditeur et/ou du destinataire final de la marchandise et plus généralement, le droit de rétention sur les marchandises confiées permettent de réduire le risque de non recouvrement des créances commerciales.

Enfin, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance-crédit couvrant l'ensemble de ses activités auprès d'un partenaire notoire et aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux ait des effets significatifs sur les résultats du Groupe.

Risque sur le gazole

En tant que consommateur important de gazole pour ses activités, STEF est exposé aux variations du prix de ce carburant. En France, un dispositif réglementaire permet de répercuter, en pied de facture, les variations de prix du gazole aux clients, limitant ainsi très fortement l'exposition résiduelle à ce risque. Aussi, la mise en place d'instruments de couverture sur ce produit n'est pas privilégiée à ce stade.

Risque de défaillance du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations. Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut offrir qu'une assurance raisonnable, mais non pas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés. Pour 2019, les audits réalisés n'ont pas révélé de défaillance du contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels.

Procédures, contrôles fiscaux et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe. L'évaluation des provisions constituées en date d'arrêté des comptes est jugée pertinente par la Société.

Informations relatives aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le traitement de l'information comptable et financière est organisé comme suit.

La Direction Financière assure la production et la fiabilité des informations comptables, fiscales et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du Groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire. La Comptabilité Groupe est placée sous l'égide de la Direction Financière.

L'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du Groupe est assurée par une société dédiée, STEF-TFE Services, qui élabore les comptes individuels des sociétés françaises et établit les comptes consolidés du Groupe. Ce pôle est chargé de structurer et d'homogénéiser le traitement comptable des opérations et de répondre aux impératifs relatifs à l'application des normes IFRS et aux évolutions législatives et réglementaires.

L'organisation en place s'appuie sur des centres comptables régionaux animés par des comptables qui assurent les opérations conduisant aux arrêtés comptables des sociétés de leur périmètre. Ces centres comptables régionaux veillent au maintien d'une bonne séparation des tâches.

Cette organisation transverse renforce l'indépendance de la fonction comptable par rapport aux directions opérationnelles.

La Direction Comptable du Groupe fixe les directives par le biais de procédures et de groupes de travail. Elle assure la consolidation des comptes du Groupe. Elle collecte et contrôle l'information auprès de l'ensemble des sociétés, assure les retraitements de consolidation et enfin, elle élabore les états financiers consolidés.

La Direction Comptable du Groupe assure l'ensemble des obligations déclaratives fiscales en lien avec la Direction fiscale du Groupe. Cette organisation permet, notamment, de répondre aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

La Direction Fiscale Groupe suit l'évolution réglementaire et assure notamment le respect des règles applicables dans les pays d'implantation du Groupe.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse les procédures et instructions auprès des responsables comptables pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Chaque directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit, vérifie que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention régional, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière.

Le service d'audit a accès, en permanence, via le logiciel d'intégration (SAP), à toutes les écritures comptables passées dans les agences et les filiales. Il peut alors étudier par sondage, et de manière aléatoire, toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

Comptes consolidés





STEF

Comptes consolidés

Chiffre d'affaires consolidé	88
Résultats consolidés	90
Évolution du périmètre du Groupe	91
Compte de résultat consolidé	92
Bilan consolidé	94
Variation des capitaux propres consolidés	95

Tableau des flux de trésorerie	96
--------------------------------	----

Notes aux états financiers consolidés	97
---------------------------------------	----

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	152
---	-----

Comptes annuels

Résultats de la société mère	157
------------------------------	-----

Comptes consolidés

(en millions d'euros)

Cumul 31/12	2019	2018	Variation
Activités du Groupe	3 035	2 866	5,9 %
Ventes réalisées pour compte de tiers*	406	389	4,6 %
Chiffre d'affaires total du Groupe	3 441	3 255	5,7 %

(*) Les ventes réalisées pour compte de tiers représentent le chiffre d'affaires de négoce réalisé pour les clients de la logistique de restauration et trouvent leur contrepartie en « achat de marchandises ».

Le chiffre d'affaires du Groupe est en nette croissance à 3 441 M€, (+ 5,7 % par rapport à 2018 et 3,9 % à périmètre comparable).

La croissance du chiffre d'affaires est portée par une forte progression des activités en France comme à l'international.

L'effet périmètre concerne les acquisitions suivantes :

- **en France** : Transports Grégoire Galliard, devenue STEF Transport Sens (+ 10,7 M€) et Dyad (+ 3,4 M€). La société Express Marée, acquise en 2018, contribue au chiffre d'affaires à hauteur de 18,8 M€.
- **à l'international** : Netko devenue STEF Raalte (+ 9,2 M€). L'opération Marconi réalisée en 2018 contribue au chiffre d'affaires à hauteur de 17 M€.

Secteurs d'activité	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2019	2018	2019	2018
STEF France	2 055	1 956	127,5	101,8
STEF International	860	774	39,2	24,6
Maritime	94	112	(6,2)	7,7
Autres activités	432	413	2,3	3,2
Total	3 441	3 255	162,9	137,2

STEF FRANCE

La croissance d'activité de STEF France a été principalement portée par les BU Flux Frais et GMS.

L'amélioration de la performance opérationnelle provient notamment de la baisse de taux de non qualité et la hausse des taux de remplissage des entrepôts.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La dynamique des activités internationales a été portée par la croissance organique, présente dans tous les pays, mais aussi par la croissance externe.

Le résultat opérationnel est porté par les bonnes performances de l'Espagne et de l'Italie.

MARITIME

L'exercice 2019 a été marqué par la perte de la desserte des ports d'Ajaccio et de Bastia à compter du 1^{er} octobre, ce qui a pesé sur la rentabilité.

Résultats

(en millions d'euros)

	2019	2018	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	3 441,0	3 255,1	5,7
Résultat opérationnel	162,9	137,2	18,7
Résultat financier	(8,7)	(7,3)	
Résultat avant impôt	154,1	130,0	18,6
Charge d'impôt	(55,4)	(35,7)	
Part des sociétés en équivalence	1,5	0,3	
Résultat net	100,2	94,5	5,9
- dont part du Groupe	100,3	94,4	6,2
- dont intérêts minoritaires	(0,2)	0,1	
Résultat par action en euros (de base)	8,12	7,66	6,1
Résultat par action en euros (dilué)	8,10	7,64	6,0

Le résultat opérationnel du Groupe a bénéficié de la progression de la marge opérationnelle de STEF France et de l'accroissement de la rentabilité des activités internationales.

La marge opérationnelle courante s'élève à 5,2 % du chiffre d'affaires (hors activité négoce pour compte de tiers).

La charge financière du Groupe est en légère augmentation mais comprend, en 2019, 1,4 M€ de charges d'intérêts liées aux retraitements des contrats de location (norme IFRS 16).

La charge d'impôts est en hausse importante entre 2018 et 2019, liée notamment à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges sociales.

Sur la base des éléments précédents, le résultat net part du Groupe est en hausse de 6,2 % par rapport à 2018.

En 2019, le Groupe a poursuivi ses investissements pour un montant global de 151 M€ contre 296 M€ en 2018. L'exercice 2018 avait été marqué par une acquisition significative en Italie.

Le gearing ressort à 1,08 au 31 décembre 2019 dont 0,2 liés à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 (il était de 0,97 à fin décembre 2018).

Évolution du périmètre

Prises de participations réalisées en 2019

Acquisitions, créations, cessions :

France :

- **en janvier** : acquisition de 100 % de la société Transports frigorifiques Grégoire Galliard (devenue STEF Transport SENS) et de ses deux filiales ;
- **en septembre** : acquisition de 100 % des titres de la société Dyad et de ses deux filiales.

Pays-Bas :

- **en février** : acquisition par l'intermédiaire de sa filiale STEF Nederland de 60 % des titres de Netko (devenue STEF Raalte) pour détenir 100 % du capital.

Espagne :

- **en décembre** : acquisition par STEF Iberia de 20 % complémentaire de la société Olano Valencia portant ainsi sa participation à 40 %.

Réorganisation interne

France :

- transmission universelle du patrimoine de la société STEF Logistique Aix dans la société SLD Aix-en-Provence.

Événements importants intervenus dans le Groupe entre la date de clôture et la date d'établissement du présent rapport

Le Groupe a mis en place une cellule de suivi du risque épidémique Coronavirus – Covid 19, chargée de définir, à l'échelle du Groupe, les politiques d'information, de prévention et de protection afin de garantir la sécurité de l'ensemble de ses salariés ainsi que la continuité de ses opérations.

À ce stade, au regard de l'incertitude générale, il est difficile de mesurer l'incidence précise de cette situation sur l'activité ou les perspectives à court terme du Groupe.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	note	Exercice 2019	Exercice 2018	variation
Chiffre d'affaires	4	3 441 023	3 255 143	5,7 %
Consommations en provenance des tiers	5	(2 147 693)	(2 104 127)	2,1 %
Impôts, taxes et versements assimilés		(66 992)	(64 090)	4,5 %
Charges de personnel	6	(902 779)	(835 286)	8,1 %
Dotations aux amortissements	7	(168 698)	(113 509)	48,6 %
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	8	1 818	(2 772)	
Autres produits et charges opérationnels	9	6 178	1 875	
Résultat opérationnel		162 857	137 234	18,7 %
Charges financières		(9 399)	(8 178)	
Produits financiers		680	913	
Résultat financier	11	(8 719)	(7 265)	20,0 %
Résultat avant impôt		154 138	129 969	18,6 %
Charge d'impôt	12	(55 445)	(35 717)	
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	15	1 468	298	
Résultat de la période		100 161	94 550	5,9 %
* dont part du Groupe		100 332	94 433	6,2 %
* dont intérêts minoritaires		(171)	117	
EBITDA	10	324 139	253 515	27,9 %
Résultat par action :		(en euros)	(en euros)	(en euros)
- de base	20.3	8,12	7,66	6,1 %
- dilué	20.3	8,10	7,64	6,0 %

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	note	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat de la période		100 161	94 550
Gains ou pertes actuariels sur régimes de retraite	21.3	(9 711)	(274)
Charge d'impôt sur les éléments non recyclables		2 976	70
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat		(6 735)	(204)
Écart de change résultant des activités à l'étranger		994	902
Part efficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie		(730)	981
Charge d'impôt sur les éléments recyclables		685	(102)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui sont reclassés ultérieurement en résultat		949	1 781
Résultat global de la période		94 375	96 127
* dont part du Groupe		94 546	96 010
* dont intérêts minoritaires		(171)	117

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actif	note	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018 ⁽²⁾
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	13.1	203 824	186 799
Autres immobilisations incorporelles	13.1	18 081	18 367
Immobilisations corporelles	13.2	1 202 826	1 250 080
Droit d'utilisation au titre des contrats de location	13.3	244 964	
Actifs financiers non courants	14	31 057	31 621
Participations dans les entreprises associées	15	28 824	27 892
Actifs d'impôt différé	12.3	6 037	714
Total des actifs non courants		1 735 613	1 515 473
Actifs courants			
Stocks et en cours	16	74 250	62 939
Clients	17	533 150	508 154
Autres créances et actifs financiers courants	18	140 547	138 570
Actif d'impôt courant		649	18 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	19	61 199	59 609
Total des actifs courants		809 796	787 714
Total de l'actif		2 545 410	2 303 187
Passif			
Capitaux propres			
Capital	20	13 000	13 166
Primes		0	0
Réserves		746 266	679 974
Capitaux propres part du Groupe		759 266	693 140
Intérêts minoritaires		1 478	1 894
Total des capitaux propres		760 743	695 034
Passifs non courants			
Provisions non courantes	21/22	46 585	37 358
Passifs d'impôt différé	12.3	16 188	18 569
Dettes financières non courantes (b)	23	326 535	406 557
Obligations locatives non courantes (c)	23	164 280	
Total des passifs non courants		553 588	462 484
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		477 448	446 837
Provisions courantes	21/22	17 229	21 050
Autres dettes courantes	24	336 737	352 823
Dettes d'impôt courant		4 929	224
Dettes financières courantes (d)	23	339 758	324 735
Obligations locatives courantes (e)	23	54 977	
Total des passifs courants		1 231 078	1 145 669
Total du passif		2 545 410	2 303 187
Endettement net (b) + (c) + (d) + (e) - (a)		824 351	671 683
Ratio Endettement net / Total des capitaux propres		1,08	0,97

(1) Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée (sans retraitement de l'exercice précédent).

(2) Les actifs et passifs d'impôts différés sont désormais compensés par juridiction fiscale dans le bilan consolidé. En conséquence le bilan consolidé au 31 décembre 2018, donné à titre comparatif, a été modifié pour tenir compte de ce changement de présentation (pour plus de détails se référer à la note 12.3).

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux actionnaires de STEF	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2017	13 166	0	659 735	(1 640)	(40 438)	(5 001)	625 822	2 629	628 451
Dividendes versés			(30 232)				(30 232)	(65)	(30 297)
Achats et ventes d'actions propres					(100)		(100)		(100)
Autres opérations en actions			1 753				1 753		1 753
Opérations avec les intérêts minoritaires			(113)				(113)	(787)	(900)
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	(28 592)	0	(100)	0	(28 692)	(852)	(29 544)
Résultat global de la période	0	0	94 229	902		879	96 010	117	96 127
Capitaux propres au 31 décembre 2018	13 166	0	725 372	(738)	(40 538)	(4 122)	693 140	1 894	695 034
Dividendes versés			(30 870)				(30 870)	(71)	(30 941)
Achats et ventes d'actions propres					918		918		918
Autres opérations en actions	(166)		1 532		166		1 532		1 532
Opérations avec les intérêts minoritaires							0	(174)	(174)
Total des transactions avec les actionnaires	(166)	0	(29 338)	0	1 084	0	(28 420)	(245)	(28 665)
Résultat global de la période	0	0	93 597	994		(45)	94 546	(171)	94 375
Capitaux propres au 31 décembre 2019	13 000	0	789 631	256	(39 454)	(4 167)	759 266	1 478	760 744

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	note	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat de la période		100 161	94 550
+/- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations d'actifs non courants et provisions	27.2	161 871	113 785
+/- Plus ou moins values de cession d'actifs non courants		(1 697)	(906)
+/- Quote-part de résultat des entreprises associées	15	(1 468)	(298)
+/- Variation en juste valeur des instruments dérivés	25.6	(141)	(26)
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		134	1 753
- Impôts différés	12.1	(4 392)	(395)
Capacité d'autofinancement (A)		254 468	208 463
Élimination de la charge (produit) d'impôt	27.1	59 837	36 112
Impôts payés (hors CICE)	27.1	(52 861)	(27 450)
Variations des autres éléments du BFR	27.1	3 686	17 466
+/- Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (B)		10 662	26 128
Flux net de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)		265 129	234 591
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	27.1	(3 891)	(7 699)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	27.1	(150 544)	(295 697)
+/- Variation des prêts et avances consentis + actifs financiers		917	(2 612)
-/+ Encaissements et décaissements liés aux acquisitions et cessions de filiales nets de la trésorerie acquise (*)	2.3.B	(20 356)	(44 218)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		13 021	6 604
+ Dividendes reçus des entreprises associées		1 431	1 438
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)		(159 423)	(342 184)
+/- Achats et ventes d'actions propres		354	(100)
- Dividendes versés aux actionnaires de STEF		(30 870)	(30 230)
- Dividendes versés aux minoritaires des filiales		0	(65)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	23	90 709	255 916
- Remboursements d'emprunts et obligations locatives	23	(172 144)	(67 379)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)		(111 951)	158 142
Trésorerie nette à l'ouverture		44 993	(5 556)
Trésorerie nette à la clôture		38 749	44 993
= Variation de la trésorerie nette (C+D+E)		(6 244)	50 549
Les trésoreries nettes à la clôture s'analysent comme suit :		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	61 199	59 609
Découverts bancaires et crédits à court terme	23	(22 450)	(14 616)
		38 749	44 993
(*) -/+ Encaissements et décaissements liés aux acquisitions et cessions de filiales nets de la trésorerie acquise		Exercice 2019	Exercice 2018
Coût d'achat des titres des entreprises acquises		(24 176)	(42 619)
Trésorerie acquise/sortie de trésorerie des entreprises cédées		3 820	(1 599)
Décaissement net		(20 356)	(44 218)

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019

Note 1	Principes comptables	98
Note 2	Périmètre de consolidation	102
Note 3	Information sectorielle	105
Note 4	Produits des activités ordinaires	108
Note 5	Consommations en provenance des tiers	109
Note 6	Charges de personnel	109
Note 7	Dotations aux amortissements	110
Note 8	Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions	110
Note 9	Autres produits et charges opérationnels	110
Note 10	EBITDA	111
Note 11	Résultat financier	111
Note 12	Impôts sur les résultats	112
Note 13	Immobilisations incorporelles et corporelles	115
Note 14	Actifs financiers non courants	122
Note 15	Participations dans les entreprises associées	122
Note 16	Stocks	123
Note 17	Clients	124
Note 18	Autres créances et actifs financiers courants	124
Note 19	Trésorerie et équivalents de trésorerie	125
Note 20	Capitaux propres et résultat par action	125
Note 21	Avantages au personnel	127
Note 22	Provisions	129
Note 23	Dettes financières	131
Note 24	Autres dettes courantes	133
Note 25	Gestion des risques financiers	133
Note 26	Opérations avec des parties liées	138
Note 27	Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers	140
Note 28	Honoraires des Commissaires aux comptes	141
Note 29	Engagements hors bilan	142
Note 30	Passifs éventuels	143
Note 31	Événements postérieurs à la clôture	143
Note 32	Liste des sociétés consolidées	144

Préambule

La société STEF et ses filiales (ci-après STEF ou le Groupe) ont pour principales activités le transport routier et la logistique sous température dirigée ainsi que le transport maritime.

La société mère, STEF S.A. est une société de droit français dont le siège situé à Paris 8ème – 93, boulevard Malesherbes et dont les actions sont inscrites au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

Les comptes consolidés du Groupe STEF pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 mars 2020. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2020. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de STEF, arrondi au millier le plus proche.

NOTE 1

Principes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société STEF sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers classés en juste valeur par OCI (autres éléments du résultat global) et des équivalents de trésorerie qui sont évalués en juste valeur par le résultat.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2018 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations applicables pour la première fois en 2019 présentés ci-dessous.

Norme IFRS 16 « contrats de location »

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » dont l'application au sein de l'Union Européenne est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Cette norme remplace la norme IAS 17 et ses interprétations.

La méthode de transition retenue est la méthode rétrospective modifiée. Elle consiste à considérer que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant des obligations locatives à la date de transition. En conséquence l'information comparative n'est pas retraitée.

Les principaux changements induits par la norme IFRS 16 sont les suivants :

- comptabilisation à l'actif de droits d'utilisation au titre des contrats de location. Ces droits d'utilisation sont présentés séparément des autres actifs dans le bilan consolidé ;
- comptabilisation des obligations locatives au titre de l'obligation de paiement des loyers. Celles-ci sont présentées séparément des dettes financières dans le bilan consolidé ;
- comptabilisation d'une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge locative constatée précédemment au titre des loyers ;
- au tableau des flux de trésorerie, les paiements au titre du remboursement de la dette affectent les flux de financement.

Le Groupe privilégie une politique de détention en propre de ses principaux actifs, il existe toutefois un certain nombre d'actifs en location constitués essentiellement de locations immobilières correspondant à des terrains ou plateformes et entrepôts ainsi que des véhicules d'exploitation et des matériels de manutention et d'informatique.

Pour les contrats en vigueur à la date de première application, le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification permettant de ne pas appliquer IFRS 16 au portefeuille de contrats existants en date de transition (conservation des analyses IAS 17/IFRIC 4). Pour les contrats de location précédemment classés en contrats de location-financement, le droit d'utilisation et l'obligation locative sont évalués en date de transition aux mêmes montants qu'en vertu de la norme IAS 17.

Par ailleurs, le Groupe applique les mesures de simplification suivantes :

- les contrats dont la durée d'origine est inférieure à 12 mois ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette ;
- les loyers de contrats correspondant à un actif de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 euros) ne sont pas retraités et sont comptabilisés en charges.

Les principes comptables sont détaillés dans la note 13.3 « contrats de location ».

L'impact de la mise en œuvre de cette nouvelle norme est présenté ci-après :

Impact de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture :

	Bilan au 31/12/2018	Première application d'IFRS 16	Bilan au 01/01/2019 IFRS 16
Actif			
Écarts d'acquisition	186 799		186 799
Autres immobilisations incorporelles	18 367		18 367
Immobilisations corporelles	1 250 080	(107 033)	1 143 047
Droit d'utilisation au titre des contrats de location	0	251 064	251 064
Autres actifs non courants	60 227		60 227
Total des actifs non courants	1 515 473	144 031	1 659 504
Actifs courants	728 105		728 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	59 609		59 609
Total des actifs courants	787 714	0	787 714
Total actif	2 303 187	144 031	2 447 218
Passif			
Total des capitaux propres	695 034		695 034
Dettes financières non courantes (b)	406 557	(48 010)	358 547
Obligations locatives non courantes (c)		154 793	154 793
Autres passifs non courants	55 927		55 927
Total des passifs non courants	462 484	106 783	569 267
Dettes financières courantes (d)	324 735	(19 579)	305 156
Obligations locatives courantes (e)		56 827	56 827
Autres passifs non courants	820 934		820 934
Total des passifs courants	1 145 669	37 248	1 182 917
Total passif	2 303 187	144 031	2 447 218
Endettement net (b) + (c) + (d) + (e) - (a)	671 683	144 031	815 714
Ratio Endettement net /Total des capitaux propres	0,97		1,17

Les principaux impacts concernent :

- la comptabilisation des droits d'utilisation au titre des contrats de location ;
- le reclassement des actifs et des dettes comptabilisés au titre des contrats de location-financement existants au 31 décembre 2018.

Présentation du compte de résultat 2019 si le Groupe avait continué d'appliquer IAS 17 :

	Compte de résultat au 31 décembre 2019	Impact IFRS 16	Proforma au 31 décembre 2019 avec IAS 17
Chiffre d'affaires	3 441 023		3 441 023
Consommations en provenance des tiers	(2 147 693)	(44 028)	(2 191 721)
Impôts, taxes et versements assimilés	(66 992)		(66 992)
Charges de personnel	(902 779)		(902 779)
Dotations aux amortissements	(168 698)	43 675	(125 023)
[Dotations] Reprises nettes aux provisions	1 818		1 818
Autres produits et charges opérationnelles	6 178		6 178
Résultat opérationnel	162 857	(354)	162 504
Résultat financier	(8 719)	1 379	(7 340)
Résultat avant impôt	154 138	1 026	155 164
Charge d'impôt	(55 445)	(211)	(55 656)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	1 468		1 468
Résultat de la période	100 161	814	100 975
EBITDA	324 139	(43 675)	280 464

Autres normes, amendements et interprétations

Le Groupe a appliqué les normes, amendements et interprétations suivantes :

- IFRS 9 – amendement : caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- IAS 28 – amendement : intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises ;
- IAS 19 – amendement : modification, réduction ou liquidation de régime ;
- IFRIC 23 – amendement : positions fiscales incertaines ;
- améliorations annuelles des IFRS – cycle 2015-2017.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation dès 2019 l'amendement aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB en septembre 2019 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Cet amendement permet au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes. Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés en note 25. Le Groupe est en cours d'analyse des impacts liés à la modification à venir des indices de références.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2019 :

- IAS 1 et IAS 8 – amendement : modification de la définition du terme « significatif » ;
- IFRS 3 – amendement : définition d'une entreprise ;
- amendements aux références du cadre conceptuel en normes IFRS.

1.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

En raison du caractère incertain inhérent à ces estimations, les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière dans les domaines suivants :

- détermination des durées d'utilisation des immobilisations (notes 13.1 et 13.2) ;
- détermination de la durée des contrats de location (note 13.3) ;
- détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (note 14) ;
- évaluation des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ;
- évaluation des avantages au personnel (note 21) ;
- évaluation des provisions pour risques et charges (note 22) ;
- reconnaissance des impôts différés actifs.

1.3 Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter, par nature, les charges opérationnelles au compte de résultat.

La charge de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs, liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices.

Le résultat net de change, est présenté en produits financiers (gain net) ou en charges financières (perte nette).

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

1.4 Indicateurs non comptables

Le Groupe présente dans ses états financiers les indicateurs de performance suivants :

EBITDA : cet indicateur est égal au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations, dépréciations des immobilisations y compris les pertes de valeur des éléments incorporels, dotations/(reprises) sur provisions et écarts d'acquisition négatifs.

Endettement net : cet indicateur est égal au total des dettes financières courantes et non courantes (incluant les obligations locatives courantes et non courantes), diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Périmètre de consolidation

2.1 Règles et modalités de consolidation

A. Filiales

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle sur une entité est présumé lorsque STEF détient, d'une manière directe ou indirecte, le pouvoir sur l'entité et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité. STEF a également la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde sur les droits de vote dont dispose le Groupe. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

B. Entreprises associées

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités contrôlées conjointement ou dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

C. Élimination des opérations et résultats intragroupe

Les créances, dettes et transactions entre entités consolidées, sont intégralement éliminées. Les profits internes, réalisés à l'occasion de cessions d'actifs, sont également éliminés de même que les pertes internes. L'existence de pertes internes est un indice de dépréciation.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

D. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Pour ces regroupements, les écarts d'acquisition correspondent aux montants comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Les écarts d'acquisition provenant d'acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2004 sont égaux à la différence existant, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation minoritaire de l'entreprise acquise ; plus, si l'acquisition est réalisée par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs et des passifs, et de certains passifs éventuels identifiables.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition avantageuse, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont évalués ultérieurement, à leur coût, diminués du cumul des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès survenance d'un évènement indicatif d'une perte de valeur et au minimum une fois par an [cf. note 13.4].

E. Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et il ne résulte, en conséquence, aucun écart d'acquisition de telles transactions.

Les ajustements de participations minoritaires sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

F. Conversion monétaire

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés en résultat, à l'exception de ceux relatifs à des créances et dettes qui font partie, en substance, des investissements nets dans les filiales étrangères et qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

2.2 Évolution du périmètre**2.2.1 Changements intervenus en 2019****A. Acquisitions, créations**

● Le 4 janvier 2019, le Groupe a acquis 100 % de la société Transports Frigorifiques Grégoire Galliard (devenue STEF Transport Sens) ainsi que ses deux filiales, Logistique Frigorifique de Bourgogne et SCI Les Pins.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Noms des entités acquises	Opération STEF Transport SENS (3 sociétés)
Description de l'activité	Transport des produits frais et surgelés
Localisation	Sens (89)
Date d'acquisition	04/01/19
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100 %
Prix du regroupement (intégralement payé en liquidités)	2 860 K€
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	1 752 K€
Écart d'acquisition (Profit sur acquisition)	1 108 K€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	10 655 K€
Résultat Opérationnel depuis l'acquisition	173 K€

● Le 28 février 2019, le Groupe a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale STEF Nederland 60 % des titres de la société Netko (devenue STEF Raalte). Le Groupe détient dorénavant 100 % du capital de cette entité.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Noms des entités acquises	STEF Raalte
Description de l'activité	Transport de produits frais et surgelés
Localisation	Raalte (Pays-Bas)
Date d'acquisition	28/02/19
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100 % dont 40 % détenus antérieurement
Prix du regroupement	1 705 K€
Juste valeur des titres (40%) antérieurement détenus	1 137 K€
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	(125 K€)
Écart d'acquisition (Profit sur acquisition)	2 967 K€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	9 173 K€
Résultat Opérationnel depuis l'acquisition	(1 283 K€)

● Le 30 septembre 2019, le Groupe s'est porté acquéreur de 100 % de la société Dyad et ses filiales Optipack et SCI C2W2.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Noms des entités acquises	Opération Dyad (3 sociétés)
Description de l'activité	Co-packing et Co-manufacturing
Localisation	Flers-en-Escrebieux (59)
Date d'acquisition	30/09/19
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100 %
Prix du regroupement	18 000 K€
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	5 168 K€
Écart d'acquisition (Profit sur acquisition)	12 832 K€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	3 423 K€
Résultat Opérationnel depuis l'acquisition	1 096 K€

● Par ailleurs, le 16 décembre 2019, STEF Ibéria a acquis 20 % complémentaire de la société Olano Valencia portant sa participation à 40 %. Cette entité reste consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe. Enfin, dans le cadre de ses opérations immobilières de reconversion de sites anciens devenus sans usage, le Groupe a créé, en partenariat avec un promoteur immobilier, la SSCV Nobel (Société Civile Immobilière de Constructions Vente).

B. Trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Décaissement net suite à l'acquisition de participations consolidées	(18 745)	(43 489)
Décaissement net suite à l'acquisition d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(1 030)	(729)
Encaissement net suite à la cession de filiales		
Autres éléments (compléments de prix/recapitalisation...)	(581)	
Total acquisitions	(20 356)	(44 218)

C. Cessions, liquidations, TUP

Début novembre, le Groupe a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société STEF Logistique Aix dans la société SLD Aix-en-Provence.

2.2.2 Suivi des acquisitions 2018

Pour rappel, en 2018, le Groupe avait acquis les activités surgelés (y compris les sites immobiliers) du Groupe Marconi en Italie ainsi que la société Express Marée en France.

En 2019, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition de ces deux opérations sans entrainer de modification significative des écarts d'acquisition enregistrés au 31 décembre 2018.

NOTE 3**Information sectorielle**

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des produits et d'encourir des charges, y compris des produits et des charges liés à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- dont le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la Direction Générale en vue de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance et ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zones géographiques.

Le Groupe a décidé, au 1^{er} janvier 2019, de regrouper les secteurs d'activité « Transport France » et « Logistique France » sous l'appellation « STEF France ». Cette évolution fait suite à la volonté d'accompagner l'évolution des marchés et les exigences de nos clients pour un contact unique dans le Groupe. En conséquence, l'information sectorielle a été modifiée afin de refléter la nouvelle organisation et le reporting utilisé par la Direction du Groupe.

Il est rappelé que le Groupe identifie et présente, en application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », trois secteurs opérationnels basés sur l'information transmise, en interne, à la Direction Générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Les informations concernant les résultats des secteurs sont incluses dans les tableaux ci-dessous. La performance de chacun des secteurs présentés est évaluée par la Direction Générale sur la base de leur résultat opérationnel.

3.1 Information par activité

Conformément à IFRS 8, les informations correspondant aux périodes antérieures sont retraitées. Cette nouvelle présentation a notamment donné lieu à un reclassement de 3.7 M€ de chiffre d'affaires, au titre de l'exercice 2018 du secteur « STEF International » vers « STEF France ». L'impact du reclassement sur le résultat opérationnel de « STEF France » en 2018 est négatif pour 0.7 M€.

Par ailleurs, les titres mis en équivalence précédemment classés dans le secteur Autres ont été reclassés dans « STEF France » et « STEF International » en fonction de la zone géographique dans laquelle ces sociétés opèrent.

2019	STEF France	STEF International	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	2 082 452	880 959	94 032	508 110	3 565 553
Inter-activités	(27 530)	(21 446)		(75 554)	(124 530)
Chiffre d'affaires net consolidé	2 054 922	859 513	94 032	432 556	3 441 023
Résultat opérationnel courant	125 990	35 401	(6 969)	2 258	156 680
Autres charges et produits opérationnels	1 506	3 819	783	70	6 178
Résultat opérationnel des activités	127 496	39 219	(6 186)	2 328	162 857
Charges financières nettes					(8 719)
Charges d'impôt sur les bénéfices					(55 445)
Quote-part du résultat net des entreprises associées					1 468
Résultat					100 161
Actifs des activités	1 484 323	789 017	125 180	146 891	2 545 410
Actifs non affectés					-
Total des actifs					2 545 410
dont écarts d'acquisition	111 876	82 278	6 816	2 854	203 824
dont entreprises associées	25 409	3 415			28 824
Passifs des activités	554 221	222 224	(11 995)	134 667	899 116
Passifs non affectés et capitaux propres					1 646 294
Total des passifs					2 545 410
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(101 539)	(44 242)	(9 231)	(13 686)	(168 698)

2018 retraité	STEF France	STEF International	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	2 089 699	795 689	111 931	487 325	3 484 645
Inter-activités	(134 053)	(21 357)	(3)	(74 089)	(229 502)
Chiffre d'affaires net consolidé	1 955 646	774 332	111 928	413 236	3 255 143
Résultat d'exploitation courant	99 821	24 400	7 648	3 490	135 359
Autres charges et produits opérationnels	2 004	171	10	(310)	1 875
Résultat opérationnel des activités	101 825	24 572	7 658	3 179	137 234
Charges financières nettes					(7 265)
Charges d'impôt sur les bénéfices					(35 717)
Quote-part du résultat net des entreprises associées					298
Résultat					94 550
Actifs des activités	1 398 609	731 074	126 584	46 920	2 303 187
Actifs non affectés					-
Total des actifs					2 303 187
dont écarts d'acquisition	97 817	79 312	6 816	2 854	186 799
dont entreprises associées	25 389	2 503			27 892
Passifs des activités	584 355	319 071	(19 376)	(7 188)	876 861
Passifs non affectés et capitaux propres					1 426 326
Total des passifs					2 303 187
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(64 337)	(29 473)	(7 896)	(11 803)	(113 509)

Le chiffre d'affaires du secteur « Autres » inclut le négoce de marchandises pour le compte de tiers, pour 406 millions d'euros en 2019 contre 389 millions d'euros en 2018.

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

NOTE 4

Produits des activités ordinaires

A. Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Les revenus sont enregistrés lorsque chaque obligation de performance est satisfaite à savoir lorsque le service est transféré au client.

Les produits des activités de transport sont reconnus lorsque la prestation est achevée.

Les produits des activités logistiques sont reconnus au fur et à mesure de l'exécution des prestations convenues.

Les produits dans le cadre du contrat d'approvisionnement de l'activité Restauration Hors Domicile sont comptabilisés lors de la vente des marchandises aux points de ventes.

Les produits provenant des activités maritimes incluent les compensations financières provenant de l'Office des Transports de Corse prévues au contrat de délégation de service public. Ces compensations sont reconnues au même rythme que l'obligation de performance sous-jacente.

B. Chiffres-clés

	France	Autres régions	Données consolidées
2019			
Chiffre d'affaires	2 517 186	923 837	3 441 023
Actifs non courants des zones	1 180 503	555 110	1 735 613
2018			
Chiffre d'affaires	2 412 632	842 511	3 255 143
Actifs non courants des zones	1 037 657	498 385	1 536 042

Les autres régions comprennent les entités en Europe hors France, avec négoce.

NOTE 5

Consommations en provenance des tiers

	2019	2018
Achats hors énergie (dont marchandises RHD)	(448 745)	(423 117)
Achats de gazole et autres carburants	(151 679)	(149 575)
Achats d'autres énergies	(45 700)	(54 422)
Sous-traitance transport	(1 043 182)	(989 921)
Loyers et charges locatives	(25 907)	(75 033)
Entretien et maintenance	(95 514)	(85 566)
Personnels externes et rémunérations d'intermédiaires	(187 131)	(180 688)
Assurances et avaries	(63 652)	(64 204)
Services extérieurs et divers	(86 183)	(81 600)
Total	(2 147 693)	(2 104 127)

La variation de ce poste s'explique principalement par la hausse de la sous-traitance transport en lien avec la progression de l'activité. Cette hausse est partiellement compensée par la diminution du poste « loyers et charges locatives » avec la première application de la norme IFRS 16.

Les charges de loyers et charges locatives correspondent essentiellement aux charges relatives aux contrats de location exemptés (courte durée et/ou dont la valeur du bien unitaire est faible) ainsi qu'aux composantes services des contrats de location (principalement les charges locatives immobilières et les contrats de maintenance et d'entretien pour le matériel roulant).

NOTE 6

Charges de personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par STEF. Leur évaluation est directement liée aux performances du Groupe. En conséquence, STEF a inclus la charge correspondante dans le résultat opérationnel dans la rubrique charges de personnel.

	2019	2018
Salaires et rémunérations	(619 703)	(578 409)
Charges sociales	(248 028)	(225 296)
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	(4 065)	(3 813)
Intéressement et participation des salariés	(30 983)	(27 769)
Total	(902 779)	(835 286)

Les postes « Salaires et rémunérations » et « Charges sociales » incluent la charge relative au plan d'attribution d'actions de performance. En 2019, celle-ci, incluant les charges patronales, s'établit à 1,4 millions d'euros (2 millions d'euros en 2018). Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance sont décrites dans la partie « renseignements à caractère général » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les charges sociales incluent les prestations payées au titre des médailles du travail. Les éléments relatifs aux engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont analysés en note 21. En 2018, les charges sociales incluaient également le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi pour 21,4 millions d'euros, dispositif non reconduit en 2019. En revanche, le Groupe a pu bénéficier des réductions de charges patronales prévues par loi de financement de la sécurité sociale pour 2019.

NOTE 7

Dotations aux amortissements

	2019	2018
Amortissements des immobilisations incorporelles	(4 104)	(4 647)
Amortissements des immobilisations corporelles	(109 977)	(108 662)
Amortissements des droits d'utilisation*	(54 617)	0
Total	(168 698)	(113 509)

* En application d'IFRS 16, les amortissements des contrats de location-financement sont reclassés en amortissement des droits d'utilisation à hauteur de 9 332 milliers d'euros.

NOTE 8

Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions

	2019	2018
Dépréciation nette des reprises des créances clients	1 681	569
Dépréciation d'autres actifs financiers	107	(64)
Mouvements nets sur provisions	30	(3 277)
Total	1 818	(2 772)

Les mouvements de provisions sont analysés en note 22.

NOTE 9

Autres produits et charges opérationnels

	2019	2018
Plus-values de cessions immobilières	872	2 249
Plus-values de cessions de matériels roulants	1 837	1 079
Autres	3 469	(1 453)
Total	6 178	1 875

Les plus-values de cession immobilières concernent notamment les sites de Saint-Pierre-des-Corps, Redon et Concarneau. Le poste « Autres » comprend principalement une indemnité d'assurance relative au sinistre d'un entrepôt en Espagne.

En 2018, les plus-values de cessions immobilières concernaient principalement les sites de Genas, Bourges et Rots Carpiquet.

NOTE 10**EBITDA**

	2019	2018
Résultat opérationnel	162 857	137 234
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	168 698	113 509
Dotations nettes sur dépréciations et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie comptabilisés en charges de personnel et en autres produits & charges opérationnels	(7 416)	2 772
Total	324 139	253 515

NOTE 11**Résultat financier**

	2019	2018
Produits financiers		
Dividendes perçus de participation non consolidées	14	0
Produit de juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	192	26
Autres produits financiers	474	887
Charges financières		
Charges nettes d'intérêts sur passifs financiers au coût amorti	(6 992)	(8 150)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives*	(2 311)	0
Charge de juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat		
Perte de change nette	(96)	(28)
Total	(8 719)	(7 265)

* En application d'IFRS 16, les charges d'intérêts des contrats de location-financement sont reclassées en charges d'intérêts sur les obligations locatives à hauteur de 932 milliers d'euros.

La dette du Groupe est en majeure partie à taux fixe (note 25).

Le résultat financier profite de taux négatifs (Euribor 3 mois à - 0,36 % en moyenne sur 2019 vs. - 0,32 % en 2018) malgré la hausse des besoins de financement du Groupe consécutifs à des investissements immobiliers et des opérations de croissance externe.

Le taux d'emprunt moyen marginal pondéré relatif aux obligations locatives s'établit à environ 1,09 %.

NOTE 12

Impôts sur les résultats

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, auxquels cas ils sont comptabilisés en capitaux propres, ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles et des pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer. Ils sont examinés à chaque date de clôture. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture. Les effets de changement de taux sont enregistrés en résultat sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

12.1 Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat

	2019	2018
Charge d'impôt courant	(59 837)	(36 113)
Charge/ produit d'impôt différé (note 12.3)	4 392	396
Total	(55 445)	(35 717)

12.2 Réconciliation entre la charge d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective

	2019	2018
Résultat avant impôt	154 138	129 969
Taux d'impôt courant	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux d'impôt courant	(53 070)	(44 748)
Produit de CICE non soumis à l'impôt	0	7 264
Incidence des résultats de l'activité maritime soumis à la taxe au tonnage	(2 428)	1 994
Utilisation de déficits antérieurs non activés	130	125
Création de déficits dans la période non activés	(1 606)	(1 207)
Déficits activés dans la période	2 588	
Dépréciations de déficits activés	(322)	
Différentiel de taux d'impôt à l'étranger	1 564	545
Effet des changements de taux sur les impôts différés	(361)	
Autres éléments et différences permanentes	(1 940)	310
Impôt effectif	(55 445)	(35 717)
Taux effectif d'impôt	36,0 %	27,5 %

En 2019, la suppression du CICE et du crédit d'impôt associé entraîne une hausse du taux d'impôt effectif de 4,7 %.

12.3 Actifs et passifs d'impôt différé

Les positions nettes d'impôts différés par pays à la clôture se présentent comme suit :

2019	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Total Groupe
Impôts différés	(14 561)	(799)	(828)	4 771	687	174	405	(10 151)
2018	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Total Groupe
Impôts différés	(16 799)	(636)	(50)	(1 012)	331	182	129	(17 855)

Les principales natures d'impôt différé, ainsi que leurs variations au cours de l'exercice sont les suivantes :

2019	1 ^{er} janvier 2019	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2019
Actifs d'impôt différé					
Différences temporaires fiscales	9 795	3 943	650	2 976	17 364
Juste valeur des instruments de couverture	674	(17)	2	685	1 344
Déficits reportables	2 289	1 286	93	0	3 668
Autres	8 392	(1 003)	(62)	0	7 326
Effet de la compensation	(20 436)	0	0	0	(23 666)
Total actifs d'impôt différé	714	4 209	683	3 661	6 037
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(19 021)	(1 206)	10	0	(20 217)
Contrats de location immobilisés	(15 089)	926	(81)	0	(14 244)
Réévaluations d'immobilisations	(4 895)	462	(961)	0	(5 393)
Effet de la compensation	20 436	0	0	0	23 666
Total passifs d'impôt différé	(18 569)	182	(1 032)	0	(16 188)
Impact net	(17 855)	4 392	(348)	3 661	(10 151)

2018	1 ^{er} janvier 2018	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2018
Actifs d'impôt différé					
Différences temporaires fiscales	7 258	2 190	278	70	9 795
Juste valeur des instruments de couverture	776	(6)	5	(101)	674
Déficits reportables	3 137	(797)	(51)	0	2 289
Autres	9 125	29	(762)	0	8 392
Effet de la compensation	(19 641)	0	0	0	(20 436)
Total actifs d'impôt différé	655	1 416	(531)	(31)	714
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(17 220)	(1 801)	0	0	(19 021)
Contrats de location immobilisés	(14 433)	198	(855)	0	(15 089)
Réévaluations d'immobilisations	(5 279)	384	0	0	(4 895)
Autres	(200)	200	0	0	0
Effet de la compensation	19 641	0	0	0	20 436
Total passifs d'impôt différé	(17 491)	(1 019)	(855)	0	(18 569)
Impact net	(16 836)	396	(1 385)	(32)	(17 855)

Les autres variations comprennent les impacts des entrées de périmètre et des reclassements par nature.

Le Groupe estime que, sur la base des plans d'actions engagés localement et des prévisions de résultat qui en découlent et qui ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, les filiales porteuses de ces actifs disposeront dans un avenir prévisible de bénéfices imposables suffisants sur lesquels les actifs d'impôts différés reconnus pourront s'imputer.

L'ensemble des bases d'impôts différés non reconnues, au titre des pertes reportables, s'élève à fin 2019 à 27,1 M€ principalement sur la France pour 12,8 M€ et sur la Suisse pour 10,1 M€.

À compter de 2019, les impôts différés actifs et passifs font l'objet d'une compensation par juridiction fiscale pour chaque pays où une intégration fiscale a été mise en place. Cette compensation représente 23,7 M€ au 31 décembre 2019 (20,4 M€ au 31 décembre 2018).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déductions des pertes de valeur en application d'IAS 36 (note 13.4).

13.1 Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

A. Écart d'acquisition

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont décrits en note 2.1.D.

L'évolution des écarts d'acquisition sur la période est la suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	186 799	139 604
Acquisition de filiales et d'activités	17 025	47 195
Cession de filiales		
Dépréciations		
Valeur nette au 31 décembre	203 824	186 799

En 2019, les nouveaux écarts d'acquisition de la période comprennent principalement 12,6 M€ relatifs à l'acquisition des sociétés Dyad.

En 2018, l'évolution de ce poste correspondait d'une part, à l'acquisition des activités frigorifiques du Groupe Marconi pour 38,6 M€ et d'autre part, à l'acquisition de la société de transport des produits de la mer Express Marée pour 8,6 M€.

B. Immobilisations incorporelles

● Principes comptables

Les immobilisations incorporelles, autres que les écarts d'acquisition, sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés de manière interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsqu'il est démontré que ces logiciels généreront des avantages économiques futurs probables du fait d'une amélioration significative des processus d'exploitation, et que le Groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour les mener à bien et a l'intention de les utiliser ou de les commercialiser.

● Évolution de la valeur nette comptable

Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Valeurs brutes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2017	124 735	24 250	148 985
Acquisitions	4 927	2 772	7 699
Mouvements de périmètre	153	2	155
Autres variations	666	(197)	469
Cessions et mises au rebut	(426)	(28)	(454)
Au 31 décembre 2018	130 055	26 799	156 854
Acquisitions	2 562	1 329	3 891
Mouvements de périmètre	159	128	287
Autres variations	(561)	(350)	(911)
Cessions et mises au rebut	(385)	(176)	(561)
Au 31 décembre 2019	131 830	27 730	159 560
Amortissements et dépréciations	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2017	121 143	13 066	134 209
Dotations	4 087	759	4 846
Mouvements de périmètre	131		131
Autres mouvements	(247)	(3)	(250)
Reprises et cessions	(422)	(27)	(449)
Au 31 décembre 2018	124 692	13 795	138 487
Dotations	4 077	30	4 107
Mouvements de périmètre	129	16	145
Autres mouvements	(809)	(1)	(810)
Reprises et cessions	(386)	(64)	(450)
Au 31 décembre 2019	127 703	13 776	141 479
Valeurs nettes comptables	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2018	5 363	13 004	18 367
Au 31 décembre 2019	4 127	13 954	18 081

13.2 Les immobilisations corporelles

● Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plateformes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plateformes récents, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf sont les suivantes :

- entrepôts et plateformes : 25 à 30 ans
- extensions ultérieures : 20 ans
- immeubles de bureaux : 40 ans
- matériel et installation de production : 10 ans
- agencements et installations : 6 à 10 ans
- navires : 20 ans
- matériel de transport : 5 à 9 ans
- mobilier de bureau : 7 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de l'actif. Les actifs éligibles sont les navires acquis à neuf, dont la durée de construction excède largement 12 mois.

Les subventions d'investissements sont des aides reçues d'autorités publiques pour contribuer au financement de certains investissements. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, le Groupe a choisi de présenter les subventions d'investissements en déduction du coût des immobilisations financées, ce qui a pour effet de réduire les bases d'amortissement et les dotations aux amortissements.

● Évolution de la valeur nette comptable

L'évolution des immobilisations corporelles, intégrant les droits d'utilisation au titre des contrats de location, est la suivante :

Valeurs brutes	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2017	1 213 571	154 218	286 193	572 644	2 226 626
Acquisitions	147 357	36 718		113 164	297 239
Mouvements de périmètre	5 209	13 737		10 405	29 351
Cessions et mises au rebut	(24 383)	(5 291)		(22 807)	(52 481)
Autres variations (y compris immobilisations en cours)	23 201	48	5 075	(33 763)	(5 439)
Au 31 décembre 2018	1 364 955	199 430	291 268	639 643	2 495 296
Acquisitions	80 662	58 546		75 259	214 467
Mouvements de périmètre	12 349	5 042		7 947	25 338
Cessions et mises au rebut	(16 161)	(28 440)		(14 752)	(59 353)
Autres variations (y compris immobilisations en cours)	123 466	53 189	1 085	(26 157)	151 583
Au 31 décembre 2019	1 565 271	287 767	292 353	681 940	2 827 331
Amortissements et dépréciations	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2017	497 253	105 660	190 200	369 079	1 162 192
Dotations	42 601	15 047	7 521	43 494	108 663
Mouvements de périmètre	1 671	6 086		9 345	17 102
Cessions et mises au rebut	(19 031)	(5 097)		(21 738)	(45 866)
Autres variations	2 402	(7)		730	3 125
Au 31 décembre 2018	524 896	121 689	197 721	400 910	1 245 216
Dotations	62 331	47 257	7 842	47 621	165 051
Mouvements de périmètre	1 995	3 948		4 739	10 682
Cessions et mises au rebut	(11 052)	(21 542)		(13 992)	(46 586)
Autres variations	2 090	389		2 698	5 177
Au 31 décembre 2019	580 260	151 741	205 563	441 976	1 379 540
Valeurs nettes comptables	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2018	840 059	77 741	93 547	238 733	1 250 080
Au 31 décembre 2019	985 011	136 026	86 790	239 964	1 447 791

Les variations de périmètres concernent principalement les actifs repris des sociétés Dyad, STEF Raalte et STEF Transport Sens.

Par ailleurs, les acquisitions de la période, situées dans la colonne « Autres », comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 34,6 millions d'euros (contre 31,8 millions d'euros au 31 décembre 2018). Enfin la ligne « Autres variations » comprend également l'impact de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 pour 144 millions d'euros.

13.3 Contrats de location

● Principes comptables

Les principes comptables ci-dessous sont applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019.

Obligation locative

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des loyers est calculée principalement à l'aide :

- du taux du contrat lorsque celui-ci est disponible ;
- à défaut, du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte du risque propre à chaque pays. Ce taux est adapté à la durée du contrat (durée résiduelle pour les contrats existants en date de première application) en tenant compte de sa duration.

Les loyers comprennent des loyers fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux, des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'une option d'achat et les pénalités de résiliation si l'exercice de ces options est raisonnablement certain. La composante service est dissociée du loyer et est comptabilisée en charge de la période.

La valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de ré-estimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle. . .).

Droit d'utilisation relatif aux contrats de location

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les actifs sont évalués au coût et ajustés en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location.

Les contrats dont la durée d'origine est inférieure à 12 mois et/ou dont l'actif est de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 euros) ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à dépréciation (« méthode transitoire » appliquée).

Détermination de la durée des contrats

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipées que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée des contrats du Groupe varie en fonction de leur nature et des zones géographiques.

La durée retenue pour les contrats de location hors immobilier correspond généralement à la durée définie dans le contrat.

Concernant les contrats de location immobiliers, certains contrats immobiliers présentent des options unilatérales de résiliation des contrats (notamment en France avec les contrats 3-6-9, les baux emphytéotiques et les Autorisations d'Occupation Temporaires). Aussi, pour déterminer la durée à retenir pour calculer l'obligation locative, le Groupe détermine la durée exécutoire du contrat (durée maximale) et prend en compte les options de résiliation s'il n'est pas raisonnablement certain de poursuivre le contrat de location au-delà de l'option de résiliation. Cette estimation est faite en collaboration avec la Direction Immobilière du Groupe qui détermine la stratégie immobilière. Il est également tenu compte des agencements indissociables non amortis détenus par le Groupe.

Impôts sur les bénéfiques

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

● Évolution de la valeur nette comptable des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés ci-dessous par nature de bien sous-jacents :

	Immobilier	Matériels roulants	Autres actifs	Total
Au 31 décembre 2018	0	0	0	-
Première application de la norme IFRS 16	91 686	50 784	1 561	144 031
Augmentations	24 295	42 710	2 487	69 492
Mouvement de périmètre	546	1 125		1 671
Dotations aux amortissements	(18 098)	(35 606)	(913)	(54 617)
Résiliations	(870)	(325)	(5)	(1 200)
Reclassements et autres variations*	38 506	47 075	6	85 587
Au 31 décembre 2019	136 065	105 763	3 136	244 964

* incluant le reclassement des actifs liés aux locations financement existantes au 31 décembre 2018 et les transferts d'immobilisations dont les options d'achats ont été levées.

13.4 Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations

● Principes comptables

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les écarts d'acquisition) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

Cette vérification est effectuée au minimum une fois par an, pour les écarts d'acquisition, les éléments incorporels à durée de vie indéterminée et ceux en cours de développement. Des tests de dépréciation sont également réalisés dès la survenance d'un événement indicatif d'une perte de valeur.

Par ailleurs, le Groupe analyse de manière régulière si ses immobilisations corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur, et le cas échéant, établit des tests de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- la rentabilité dégradée des Unités Génératrices de Trésorerie (ci-après « UGT ») qui correspondent aux trois secteurs opérationnels tels que définis en note 3 ;
- la non exploitation/inoccupation d'un site ou d'une plateforme ;
- une évolution réglementaire particulière pouvant impacter de façon significative la rentabilité.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des coûts de la vente. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en UGT qui correspondent aux plus petits groupes d'immobilisations produisant des flux de trésorerie autonomes. Les écarts d'acquisition sont affectés aux UGT qui bénéficient des synergies des regroupements d'entreprises correspondants.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'une UGT sont établis sur la base d'une projection budgétaire à 5 ans et d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif, obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée, exception faite de l'UGT Maritime pour laquelle les navires sont évalués à dire d'expert. Les flux ainsi obtenus sont actualisés à un taux déterminé, sur la base du coût moyen pondéré du capital.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition attaché à l'UGT, puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

● Test de dépréciation des UGT

Des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2019. Pour ce besoin, les écarts d'acquisition sont affectés aux UGT qui correspondent aux trois secteurs opérationnels du Groupe.

Les valeurs d'utilité des UGT, qui correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés, ont été déterminées sur la base des principales hypothèses suivantes :

	France	International	Maritime
Taux d'actualisation	7,0 %	7,0 %	7,0 %
Taux de croissance sur horizon explicite	5,1 %	7,4 %	

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux tient compte de l'effet d'impôt.

Ventilation par secteurs des écarts d'acquisition et actifs à durée d'utilité indéterminée

	France	International	Maritime	Autres	Total
Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée	123 011	84 791	6 816	3 208	217 826

● Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des UGT, la marge des tests correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable résultant d'une part d'une variation des taux de croissance (baisse d'1 point), d'autre part d'une variation du taux d'actualisation (hausse d'1 point) :

● Hypothèses retenues

Les taux de croissance normatifs varient de :

France : 1,5 % à 0,5 %

International : 2 % à 1 %

Le taux d'actualisation (WACC) varie de 7 % à 8 %.

● Résultat des tests

Le taux d'actualisation qui conduirait à des valeurs recouvrables égales aux valeurs nettes comptables se situe à 16,55 %.

en millions d'euros 31/12/2019	Marge de résistance à la variation des taux	
	de croissance (baisse de 1pt)	d'actualisation (hausse de 1pt)
France	1 669	1 595
International	553	521
Maritime	83	82
Total	2 305	2 198

NOTE 14

Actifs financiers non courants

● Principes comptables

Les actifs financiers représentatifs de titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les actifs dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évalués au coût d'acquisition par simplification et compte tenu de leurs montants globalement non significatifs.

Les prêts et créances comprennent principalement les prêts versés au personnel dans le cadre de la participation à l'effort de construction pour 23,7 millions d'euros en 2019 (22 millions d'euros en 2018). Ces prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés initialement à la juste valeur qui correspond à leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charges au moment du versement.

● Évolution de la période

Les actifs financiers non courants se décomposent de la façon suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	725	558
Autres actifs financiers au coût amorti	30 332	31 063
Total	31 057	31 621

NOTE 15

Participations dans les entreprises associées

Les données issues des états financiers des sociétés dont les titres sont mis en équivalence figurent ci-dessous :

2019	Part du Groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Total des passifs	Actif net de la Société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat
FROIDCOMBI	26 %	18 629	11 602	7 359	4 243	1 082	1 877	479
GRUPE PRIMEVER ⁽¹⁾	49 %				10 784	5 982	(1 257)	(615)
MESSAGERIES LAITIÈRES	39 %	81 319	39 688	23 386	16 302	7 643	2 518	974
NETKO ⁽²⁾	40 %						617	247
NORFRIGO ⁽¹⁾	38 %				24 866	6 485	391	147
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39 %	2 955	12 196	4 838	7 358	2 847	(410)	(159)
OLANO SEAFOOD IBERICA ⁽¹⁾	32 %				3 649	1 515	(796)	(255)
OLANO VALENCIA ⁽¹⁾	40 %				2 086	1 807	223	89
QUICK SERVICE LOGISTIQUE SARL ⁽¹⁾	49 %				2 692	1 319	1 188	582
STEF OVER TUNISIE ⁽¹⁾	49 %				76	94	(44)	(22)
SCCV CORBAS ⁽¹⁾	25 %				0	0		0
SCCV DIJON CHAMPOLLION ⁽¹⁾	49 %				0	0		0
SCCV SILSA ⁽¹⁾	49 %				50	25		0
SCCV NOBEL	49 %				50	25		0
Total		102 903	63 486	35 583	72 156	28 824	4 307	1 468

(1) données chiffre d'affaires et bilancielles non communiquées.

(2) société consolidée en intégration globale à 100 % à compter du 1^{er} mars 2019.

2018	Part du Groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Total des passifs	Actif net de la Société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat
FROIDCOMBI	26 %	18 868	11 365	7 397	3 968	1 012	1 808	461
GROUPE PRIMEVER ⁽¹⁾	49 %				12 049	6 602	(1 625)	(796)
MESSAGERIES LAITIÈRES	39 %	81 130	36 489	20 124	16 365	7 668	2 872	1 111
NETKO	40 %	13 771	3 186	3 919	(733)	(184)	(890)	(356)
NORFRIGO ⁽¹⁾	38 %				24 475	6 338	(34)	(13)
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39 %	824	12 507	4 739	7 768	3 005	(1 099)	(425)
OLANO SEAFOOD IBERICA ⁽¹⁾	32 %				4 447	1 769	(2)	(1)
OLANO VALENCIA ⁽¹⁾	20 %				1 863	794	222	44
QUICK SERVICE LOGISTIQUE SARL ⁽¹⁾	49 %				1 504	737	540	265
STEFOVER TUNISIE ⁽¹⁾	49 %				150	128	26	12
SCCV CORBAS ⁽¹⁾	25 %				1	0	(17)	(4)
SCCV DIJON CHAMPOLLION ⁽¹⁾	49 %				1	0	(1)	(0)
SCCV SILSA ⁽¹⁾	49 %				50	25		
Total		114 593	63 547	36 179	71 908	27 892	1 800	298

(1) données chiffre d'affaires et bilancielles non communiquées.

Le Groupe n'est partie prenante dans aucune co-entreprise.

NOTE 16

Stocks

● Principes comptables

Les principaux stocks sont constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et de matières consommables et de marchandises de l'activité restauration. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et, pour la plupart, valorisés selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO). Les stocks endommagés font l'objet d'une dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

● Évolution de la période

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Matières premières et fournitures	48 998	39 559
Marchandises RHD	25 198	23 388
Autres	70	64
Total	74 266	63 011
Dépréciations	(16)	(72)
Total	74 250	62 939

L'évolution de ce poste correspond principalement à l'augmentation du stock de palettes liée à la croissance de l'activité transport.

NOTE 17

Clients**● Principes comptables**

Les créances clients ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

● Évolution de la période

Ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montant brut des créances clients	545 067	521 729
Dépréciations	(11 917)	(13 575)
Total	533 150	508 154

Les mouvements de dépréciations des créances clients, constatés en résultat en 2019 et 2018 sont mentionnés dans la note 8.

Il n'y a pas de client important au sens d'IFRS 8.

NOTE 18

Autres créances et actifs financiers courants

Ce poste est composé de la manière suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avances et acomptes versés	15 019	10 957
Créances sociales	2 927	2 276
Créances fiscales hors IS	88 926	89 043
Comptes courants actifs	5 919	8 597
Charges constatées d'avance	8 550	8 066
Autres créances	19 206	19 630
Total	140 547	138 570

Les autres créances ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, ces créances font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

NOTE 19

Trésorerie et équivalents de trésorerie

● Principes comptables

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Le Groupe a opté pour une gestion de ces actifs à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.

● Évolution de la période

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
VMP et placements	2 433	2 257
Trésorerie active	58 766	57 352
Total	61 199	59 609

NOTE 20

Capitaux propres et résultat par action

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché, de soutenir le développement futur de l'activité et d'assurer la liquidité du titre. Pour assurer un certain volume d'échange sur le titre, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

20.1 Capital social

Le nombre d'actions composant le capital social est de 13 000 000 actions de valeur nominale de 1€ au 31 décembre 2019 contre 13 165 649 au 31 décembre 2018 suite à une annulation de 165 649 actions auto-détenues.

Le Conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 a fixé à 2,65 euros par action le dividende à verser au titre de l'exercice 2019 (2,50 euros au titre de l'exercice 2018). Ce point sera soumis à l'Assemblée Générale du 30 avril 2020. Ce dividende n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés 2019 et constituera une dette de la Société s'il est approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

20.2 Actions propres

Les montants décaissés par le Groupe pour l'acquisition d'actions STEF (actions propres) sont présentés en déduction des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, les montants encaissés ont pour contrepartie les capitaux propres. Les cessions d'actions propres en tant qu'opération entre actionnaires n'engendrent aucun résultat.

20.3 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options, des actions propres acquises par le Groupe qui sont déduites et des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat.

Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces instruments.

Le rapprochement entre les actions existantes au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat part du Groupe	100 332	94 433
Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a)	13 000 000	13 165 649
Nombre d'actions propres à fin de période (b)	636 915	831 438
Pondération des mouvements d'actions propres de l'exercice (c)	(11 252)	(528)
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) - (b) + (c)	12 351 833	12 333 683
Nombre d'actions propres affecté au plan d'action de performance (d)	(41 077)	(26 971)
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué (a) - (b) + (c) - (d)	12 392 910	12 360 654
Résultat par action en euro :		
- non dilué	8,12	7,66
- dilué	8,10	7,64

Avantages au personnel

21.1 Principes comptables

A. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le Groupe sont comptabilisés au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Ils sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses et des différences entre les prévisions et les montants versés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement, vient en déduction du passif. Les différences entre le rendement réel des fonds cantonnés et le produit financier comptabilisé en résultat, sur la base du taux actuariel retenu pour calculer la dette actuarielle, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

B. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont des rémunérations versées plus d'un an après le terme de la période au cours de laquelle la prestation a été rendue par le salarié. Ils sont comptabilisés au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, et évalués selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les avantages post-emploi et les autres avantages à long terme sont évalués par un actuaire indépendant.

21.2 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

		Zone euro	Suisse
Taux d'actualisation	2019	1,00 %	0,50 %
	2018	1,75 %	1,00 %
Taux d'inflation	2019	1,75 %	0,75 %
	2018	1,75 %	0,75 %
Taux de rendement attendu des fonds cantonnés	2019	1,75 %	0,75 %
	2018	1,75 %	0,75 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	2019	2,25 % ou 1,75 %	0,75 %
	2018	2,25 % ou 1,75 %	0,50 %
Duration moyenne (en années)	2019	12	27
	2018	11	26
Âge de départ à la retraite	2019	60 à 66 ans	
	2018	60 à 66 ans	
Table de mortalité	2019	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BVG 2015
	2018	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BVG 2015

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés. Il est, par ailleurs, retenu, comme hypothèse, que les salariés quittent le Groupe sur la base d'une demande de départ volontaire. Par conséquent, les indemnités qui leur sont versées en France sont assujetties à charges sociales conformément à la loi Fillon de 2003 et aux lois ultérieures de financement de la sécurité sociale.

Un test de sensibilité a été effectué avec un taux d'actualisation variant de 0,25 % par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une diminution de l'engagement de 3,1 % ou à une augmentation de 3,3 % selon le sens de la variation du taux d'actualisation.

21.3 Évolution sur l'exercice

Les dettes nettes relatives à ces avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées ci-dessous :

	2019	2018
Dettes actuarielles	70 715	58 696
Actifs de couverture	(41 389)	(35 473)
s/total Indemnités de départ à la retraite	29 326	23 223
Médailles du travail	10 948	9 729
Total	40 274	32 952

L'évolution des montants nets comptabilisés au bilan se présente comme suit :

	2019	2018
Montant au 1 ^{er} janvier	23 223	21 710
Charge de l'exercice	4 065	3 813
Variation de périmètre	550	1 355
Variation des écarts actuariels	9 711	274
(Prime versée) / remboursement reçu des compagnies d'assurance	1 306	640
Cotisations versées par les employés/employeur	(5 070)	(346)
Prestations payées	(4 459)	(4 223)
Montant au 31 décembre	29 326	23 223

La variation de la dette actuarielle est présentée ci-dessous :

	2019	2018
Montant au 1 ^{er} janvier	58 696	55 225
Droits acquis au cours de l'exercice et coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	4 660	4 289
Prestations payées	(4 459)	(4 223)
Projection de la dette actuarielle au 31 décembre sur la base des hypothèses en début d'exercice	58 897	55 291
Variation de périmètre	799	1 355
Cotisations versées par les employés	2 147	1 018
Écarts actuariels liés à :		
- des hypothèses démographiques	1 616	
- des hypothèses financières	6 193	(1 746)
- des ajustements d'expérience	1 063	2 778
Montant au 31 décembre	70 715	58 696

La variation de la juste valeur des actifs de couverture est détaillée dans le tableau ci-après :

	2019	2018
Montant au 1 ^{er} janvier	35 473	33 515
Variation de périmètre	249	
Rendement financier attendu	595	476
Écarts actuariels	(839)	758
Cotisations versées par les employés	2 147	1 018
Cotisations versées par l'employeur	5 070	346
Remboursements sur prestations reçus des fonds	(1 306)	(640)
Juste valeur des actifs au 31 décembre	41 389	35 473

Le détail de la charge de l'exercice se présente de la manière suivante :

	2019	2018
Droits acquis au cours de l'exercice	3 667	3 454
Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	993	835
Rendement prévu des fonds cantonnés	(595)	(476)
	4 065	3 813

L'échéancier des versements des prestations théoriques est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024
Versements des prestations théoriques	3 310	1 944	2 753	3 069	3 702

La charge de l'exercice a été comptabilisée en charges opérationnelles. Les fonds cantonnés, gérés en euros, sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Suisse. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

NOTE 22

Provisions

● Principes comptables

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le Groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressource. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

Les provisions pour litiges commerciaux consécutifs à des avaries survenues lors de l'exécution des prestations de transport et de logistique sont évaluées au cas par cas sur la base des réclamations reçues ou connues à la clôture de l'exercice.

● Évolution de la période

Le détail des provisions pour risques et charges au bilan est le suivant :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Indemnités de départ à la retraite	29 326	23 223
Médailles du travail	10 948	9 729
Provisions litiges	15 490	16 637
Autres provisions	8 051	8 820
Total	63 815	58 409

L'évolution des provisions, autres que celles relatives aux indemnités de départ à la retraite, développées en note 21, se présente comme suit :

	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2019	9 729	16 637	8 820	35 186
Mouvements de périmètre		(1)	137	136
Autres variations	14		35	49
Dotations	1 983	13 680	3 757	19 420
Reprises utilisées	(778)	(6 935)	(4 512)	(12 225)
Reprises non utilisées		(7 891)	(186)	(8 077)
Au 31 décembre 2019	10 948	15 490	8 051	34 489
Non courantes	10 948	3 600	2 712	17 260
Courantes		11 890	5 339	17 229
Au 31 décembre 2019	10 948	15 490	8 051	34 489
	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2018	10 069	14 238	9 925	34 232
Mouvements de périmètre		62	87	149
Autres variations	(682)	52		(630)
Dotations	976	14 329	3 011	18 316
Reprises utilisées	(634)	(9 119)	(3 462)	(13 215)
Reprises non utilisées		(2 925)	(741)	(3 666)
Au 31 décembre 2018	9 729	16 637	8 820	35 186
Non courantes	9 729	2 742	1 665	14 136
Courantes		13 895	7 155	21 050
Au 31 décembre 2018	9 729	16 637	8 820	35 186

La provision pour litiges couvre, pour la part courante, les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, manutention ou entreposage et pour la part non courante la prise en compte de risques dans des contentieux divers.

Les autres provisions couvrent essentiellement des risques fiscaux et sociaux.

Dettes financières

● Principes comptables

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières ainsi que celles engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne possède pas d'instrument composé au 31 décembre 2019.

Des instruments dérivés sont mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Même lorsque l'objectif du Groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IFRS 9 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme suit :

- s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), celles-ci sont inscrites en résultat, sous la même rubrique que les ajustements de la juste valeur de la dette au titre du risque couvert ;
- s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), celles-ci sont enregistrées comme autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la couverture, et sont, par la suite, transférées en résultat lors de la comptabilisation des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture. La part inefficace est, quant à elle, constatée en résultat.

● Évolution de la période

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est composé des catégories de dettes suivantes :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes financières non courantes		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	320 793	354 207
Dettes liées à des locations-financement*		48 010
Obligations locatives*	164 280	
Juste valeur des instruments financiers dérivés	5 742	4 340
Total	490 815	406 557
Dettes financières courantes		
Part à moins d'un an des :		
- Emprunts bancaires et de lignes de crédit spot	49 676	49 115
- Dettes liées à des locations-financement*		19 579
- Obligations locatives*	54 977	
- Autres dettes financières diverses	3 077	2 850
- Billets de trésorerie	262 000	235 200
Juste valeur des instruments financiers dérivés	2 555	3 375
Découverts bancaires et crédits à court terme	22 450	14 616
Total	394 735	324 735
Total des dettes financières	885 550	731 292

* Les dettes liées à des locations financement ont été reclassées en obligations locatives à la suite de la 1^{ère} application d'IFRS 16.

Pour financer ses investissements, le Groupe a fait appel principalement à des emprunts bancaires et à l'émission de billets de trésorerie.

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

2019	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	378 766	52 231	196 383	130 152
Location-financement*				
Obligations locatives	219 257	54 977	96 269	68 011
Billets de trésorerie	262 000	262 000	-	-
Découverts bancaires	22 450	22 450	-	-
Dettes financières diverses	3 077	3 077	-	-
Total	885 550	394 735	292 652	198 163

* Les dettes liées à des locations financement ont été reclassées en obligations locatives à la suite de la 1^{ère} application d'IFRS 16.

2018	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	411 037	52 490	217 514	141 033
Location-financement	67 589	19 579	37 727	10 283
Billets de trésorerie	235 200	235 200	-	-
Découverts bancaires	14 616	14 616	-	-
Dettes financières diverses	2 850	2 850	-	-
Total	731 292	324 735	255 241	151 316

L'exposition du Groupe aux risques de change, de taux et de liquidité du fait de son endettement financier est analysée en note 25.

Les variations des activités de financement détaillées par flux cash et non cash figurent ci-dessous :

2019	31 décembre 2018	Flux de trésorerie		Flux non cash					31 décembre 2019
		Nouveaux emprunts	Rembours.	Mouvements périmètre	Variation de juste valeur	Effet de change	Nouvelles obligations locatives (IFRS 16)	Reclassement*	
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit	403 322	63 909	(106 621)	8 908		951			370 469
Dettes liées à des locations financement	67 589							(67 589)	0
Obligations locatives courantes (IFRS16)			(64 005)	3 265		128	212 280	67 589	219 257
Billets de trésorerie	235 200	26 800							262 000
Dettes financières diverses & ICNE	2 850		(1 518)	1 386	141	218			3 077
Découverts bancaires et crédits à court terme	14 616	7 830		4					22 450
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7 715				582				8 297
Total	731 292	98 539	(172 144)	13 563	723	1 297			885 550

* Les dettes liées à des locations-financement ont été reclassées en obligations locatives à la suite de la 1^{ère} application d'IFRS 16.

NOTE 24**Autres dettes courantes**

Les autres dettes courantes comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avances et acomptes reçus	23 414	22 350
Dettes sociales	183 883	191 430
Dettes fiscales	112 781	107 012
Produits constatés d'avance	3 034	8 756
Comptes courants passifs	966	973
Dettes sur acquis. d'actifs	7 080	14 320
Autres dettes	5 580	7 982
Total	336 737	352 823

NOTE 25**Gestion des risques financiers****25.1 Risque de crédit**

Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux puisse avoir des effets significatifs sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le Groupe dispose également d'un contrat d'assurance contre le risque de défaillance de ses clients qui est renouvelé de manière régulière.

Les placements financiers sont constitués de titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Le Groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan.

25.2 Risque de taux d'intérêt

La structure de la dette financière par type de taux, après prise en compte des instruments de couverture en place, est la suivante :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Emprunts bancaires	341 707	28 762	338 562	64 760
Billets de trésorerie		262 000		235 200
Obligations locatives*	219 257			
Dettes liées à des locations-financement			63 263	4 326
Dettes financières diverses (yc. juste valeur des dérivés)	3 077	8 297	2 850	7 715
Découverts bancaires et crédits à court terme		22 450		14 616
Total des dettes financières après couverture	564 041	321 509	404 675	326 617

* Les dettes liées à des locations financement ont été reclassées en obligations locatives à la suite de la 1^{ère} application d'IFRS 16.

L'objectif du Groupe en termes de gestion du risque de taux d'intérêt est de poursuivre une logique de micro-couverture au fur et à mesure de la signature de nouveaux contrats de financements immobiliers tout en maintenant une veille active de l'évolution des taux d'intérêt afin de couvrir, lorsque les conditions de marché sont favorables, les autres financements du Groupe. Cette politique de couverture du Groupe doit permettre d'optimiser l'adossement des instruments de couverture aux dettes sous-jacentes, tout en améliorant son efficacité et en respectant les obligations comptables en termes de comptabilité de couverture.

En France, 20 swaps sont actifs au 31 décembre 2019, totalisant un notionnel cumulé couvert de 105 millions d'euros. Les swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs en termes de durée et de notionnel amortissable. Leur échéance est fonction de la durée du financement sous-jacent, soit entre 9 et 15 ans à l'origine.

En Espagne, un swap de taux d'intérêt permet de couvrir le financement de la plateforme de Torrejon, pour un notionnel couvert de 1,5 millions d'euros sur une durée résiduelle de 1 an.

En Italie, deux swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements des plateformes de Tavazzano et Mairano, pour un nominal de 8,5 millions d'euros arrivant à échéance respectivement en 2022 et 2026. En 2018, un swap de taux a été mis en place pour couvrir le financement de l'immobilier de Fidenza (Marconi) pour un notionnel de 59,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce swap est à échéance 2028.

En Belgique, la filiale STEF Logistics Saintes dispose d'un swap de taux parfaitement adossé au financement de sa plateforme de Saintes, pour un nominal de 1,7 millions d'euros arrivant à échéance en 2024.

Analyse de sensibilité au risque de taux

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt, à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées constantes.

(-) Débit / (+) Crédit	Impact sur le compte de résultat		Impact sur le résultat global	
	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps
Charges d'intérêt sur actifs/passifs à taux variable	1 581	(1 581)	0	0
Variation de JV des dérivés	0	0	3 135	(3 244)
Impact net	1 581	(1 581)	3 135	(3 244)

Exposition du bilan aux risques de taux

Au 31 décembre 2019	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	73 181	318 999	314 863	170 210
Actifs financiers non courants (note 14)			(28 933)	(2 124)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)		(61 199)		
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	73 181	257 800	285 930	168 086
Notionnels des dérivés	31 693	(31 693)	144 304	(144 304)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	104 874	226 107	430 234	23 782

* Hors juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2018	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	29 844	291 517	161 530	240 687
Actifs financiers non courants (note 14)			(28 467)	(3 154)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)		(59 609)		
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	29 844	231 908	133 063	237 533
Notionnels des dérivés	37 171	(37 171)	176 130	(176 130)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	67 014	194 737	309 193	61 403

* Hors juste valeur des instruments dérivés.

25.3 Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne la Suisse, dont l'activité représente moins de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement comptabilisés en francs suisses, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change €/CHF sur les résultats du Groupe.

25.4 Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une gestion centralisée de trésorerie qui lui assure la maîtrise de l'ensemble des disponibilités de ses filiales.

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par des lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère.

STEF dispose au 31 décembre 2019, de 8 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 169 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, elles sont utilisées à hauteur de 25 millions d'euros.

En février 2016, afin de compléter et diversifier sa base de prêteurs et de réaliser des économies de charges financières, le Groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie d'un montant plafond de 350 millions d'euros. Ces billets sont émis par STEF SA sur des maturités allant de 1 jour à 1 an. L'encours du programme au 31 décembre 2019 est de 262 millions d'euros.

La société STEF dispose également de crédits spots totalisant 17 millions d'euros, non utilisés au 31 décembre 2019, et d'autorisations de découverts, sans échéance convenue, totalisant 106 millions d'euros dont 22 utilisées au 31 décembre 2019. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées, et les autorisations de découvert disponibles et crédits spots, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du Groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. Au 31 décembre 2019, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

25.5 Risque sur le gazole

En tant que consommateur important de gazole, STEF qui est exposé aux variations du prix de ce carburant n'envisage pas, pour le moment, de procéder à des achats d'instruments de couverture. Outre les mécanismes de répercussion de cette charge, le Groupe privilégie surtout l'optimisation des achats avec des acheteurs dédiés ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations des véhicules.

25.6 Information sur la juste valeur des instruments financiers par catégorie

	Valeur au bilan 31/12/2019	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	254		254		
Autres actifs financiers non courants	6 644			6 644	
Prêts et créances des activités de financement	23 688			23 688	
Titres de placement	471		471		
s/total : actifs financiers non courants	31 057	0	725	30 332	0
Clients	533 150			533 150	
Autres débiteurs	141 196			141 196	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 199	61 199			
Actifs	766 603	61 199	725	704 678	0
	Valeur au bilan 31/12/2019	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	8 297	76	8 221		
Dettes des activités de financement	854 803			635 546	219 257
Passifs financiers courants	22 450			22 450	
s/total : dettes financières	885 550	76	8 221	657 996	219 257
Fournisseurs	477 448			477 448	
Autres créanciers	341 666			341 666	
Passifs	1 704 664	76	8 221	1 477 110	219 257

	Valeur au bilan 31/12/2018	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	87		87		
Autres actifs financiers non courants	8 893			8 893	
Prêts et créances des activités de financement	22 170			22 170	
Titres de placement	471		471		
s/total : actifs financiers non courants	31 621	0	558	31 063	0
Clients	508 154			508 154	
Autres débiteurs	157 012			157 012	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 609	59 609		0	
Actifs	756 396	59 609	558	696 229	0
	Valeur au bilan 31/12/2018	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	7 715	26	7 689		
Dettes des activités de financement	708 961			641 372	67 589
Passifs financiers courants	14 616			14 616	
s/total : dettes financières	731 292	26	7 689	655 988	67 589
Fournisseurs	446 837			446 837	
Autres créanciers	353 047			353 047	
Passifs	1 531 176	26	7 689	1 455 872	67 589

Les actifs et passifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont principalement constitués de dettes relatives aux contrats de location.

Hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2019

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par autre résultat global		725	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 433	58 766	
Actifs	2 433	59 491	0
Instruments dérivés		8 297	
Passifs	0	8 297	0

Portefeuille des dérivés au 31 décembre 2019	Juste valeur	À l'actif	Au passif	Part inefficace comptabilisée en Résultat Net Global de la période	Nominal couvert	Maturité moyenne	Taux de référence
Swaps	(8 297)		(8 297)	141	175 997	4 ans	Euribor

Méthode de détermination des justes valeurs

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, et les options reposent sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes).

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

La juste valeur des dettes à taux variables est sensiblement égale à la valeur comptable, au risque de crédit près.

NOTE 26

Opérations avec des parties liées

Les parties liées par rapport à STEF sont les entreprises associées, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 82,14 % des droits de vote à l'Assemblée de STEF.

26.1 Les rémunérations nettes et autres avantages

Les rémunérations nettes et autres avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux ont été les suivants, en euros :

	2019	2018
Traitements et salaires	1 574 641	1 819 738
Jetons de présence	128 507	128 691
Total	1 703 148	1 948 429
Avantages à court terme	1 703 148	1 716 503
Avantages postérieurs à l'emploi	0	231 926
Avantages à long terme	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant	Néant
Paiements en actions*	110 657	155 075

* Quote-part de charges IFRS 2 de l'exercice pour les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Les salaires et traitements présentés donnent, sur une base annuelle, le cumul des rémunérations nettes ainsi que les avantages versés aux anciens et nouveaux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

26.2 Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché. Sur l'exercice 2019, les transactions les plus significatives, réalisées par le Groupe, concernent les sociétés suivantes :

en milliers d'euros	Soldes au 31 décembre 2019				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte-courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Messageries Laitières	3 405	(1)		2 990	29 259	(19)
QSL-STEF	10 742	(34)		1 583	47 671	(15)

En 2018, les transactions les plus significatives concernaient les sociétés suivantes :

en milliers d'euros	Soldes au 31 décembre 2018				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte-courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Messageries Laitières	3 274			1 995	28 525	
QSL-STEF	9 144	(16)		3 552	30 668	(19)

Par ailleurs, il n'est pas intervenu de transaction significative, en 2019 et 2018, entre le Groupe d'une part, et les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

NOTE 27

Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers

27.1 Lien entre les variations des postes du bilan et les flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture	Variation non monétaires*	Ligne du tableau des flux de trésorerie			Clôture
				Variation des autres éléments de BFR	Impôt décaissé	Flux d'investissement	
Stocks et en cours	16	62 939	587	10 724			74 250
Clients	17	508 154	10 702	14 294			533 150
Autres créances et actifs financiers courants	18	138 570	1 764	(187)			140 147
Actif d'impôt courant		18 442	501	(11 318)	(6 976)		649
Total	12	728 105	13 554	13 513	(6 976)	0	748 196
Dettes fournisseurs		446 837	6 344	24 266			477 448
Autres dettes courantes (dont fournisseurs d'immobilisations) (a)	24	352 823	2 926	(11 772)		(7 240)	336 737
Dette d'impôt courant		224	0	4 705			4 929
Total		799 884	9 271	17 199	0	(7 240)	819 114
Impact sur les flux de trésorerie				3 686	6 976	(7 240)	
Impôt au compte de résultat	12.1				(59 837)		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	13.1					(3 891)	
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (b)	13.2					(143 304)	
Total tableau des flux de trésorerie				3 686	(52 861)	(154 435)	
dont décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (a) + (b)						(150 544)	

* Les variations non monétaires intègrent notamment les effets des variations de périmètre, les effets de la conversion et reclassements de compte à compte.

27.2 Détail des dotations aux amortissements et provisions présentés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2019
Dépréciations des écarts d'acquisition	13.1	-
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	13.1	(4 107)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	13.1	(165 051)
Dépréciations nettes des reprises sur actifs courants	15/16/17/18	1 768
Dotations aux provisions	20/21	(23 050)
Reprises de provisions	20/21	28 167
Autres dépréciations et provisions		402
Total des dotations nettes des reprises		(161 871)

NOTE 28

Honoraires des Commissaires aux comptes

En K€	MAZARS				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
AUDIT								
I) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 019	1 022	93 %	93 %	821	837	99 %	100 %
a) Émetteur	124	124	11 %	11 %	169	173	20 %	21 %
b) Filiales intégrées globalement	894	897	82 %	82 %	652	664	79 %	79 %
II) Services autres que la certification des comptes	74	72	7 %	7 %	5	0	1 %	0 %
a) Émetteur	21	21	2 %	2 %	0	0	0 %	0 %
b) Filiales intégrées globalement	53	51	5 %	5 %	5	0	1 %	0 %
Total	1 093	1 094	100 %	100 %	825	837	100 %	100 %

Les honoraires de Commissariats aux comptes des autres cabinets s'élèvent à 140 K€ pour l'année 2019 (110 K€ en 2018). Les services autres que la certification des comptes concernent principalement le rapport sociétal et environnemental et des attestations spécifiques ou rapports complémentaires.

NOTE 29

Engagements hors bilan

En K€	2019	2018
Engagements reçus		
Engagements liés au financement		
Engagements liés aux activités opérationnelles	3 429	5 362
Engagements liés au périmètre consolidé	8 980	7 750
Lignes de crédit disponibles à moyen terme non utilisées	144 000	98 500
Crédits spots et découverts bancaires non utilisés	123 000	121 000
Autres engagements reçus		
Total	279 409	232 612
En K€	2019	2018
Engagements donnés		
Engagements liés au financement	0	926
Engagements liés aux activités opérationnelles	82 843	50 690
Engagements liés au périmètre consolidé		
Autres engagements donnés		537
Total	82 843	52 153

Les engagements liés aux activités opérationnelles comprennent principalement des commandes fermes d'immobilisations corporelles non encore exécutées qui s'élèvent à 80 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2018) notamment du fait de l'engagement d'achat du navire Liverpool Seaways.

NOTE 30

Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, il n'existait aucun litige ou contentieux susceptible d'avoir des incidences significatives sur la situation financière du Groupe et ses résultats futurs à l'exception du litige Corsica Ferries présenté ci-dessous.

En février 2018, Corsica Ferries a assigné devant le Tribunal de Commerce de Marseille le groupement SNCM (par l'intermédiaire de ses liquidateurs judiciaires) et La Méridionale.

Corsica Ferries estime que la réponse conjointe des deux sociétés à la consultation en vue de l'attribution de la Délégation de service public pour la période 2014-2023 (délégation aujourd'hui annulée), constituait une pratique anti-concurrentielle, alors même que le cahier des charges de cette consultation l'autorisait.

Le Groupe estime que cette action judiciaire n'est pas légitime et prépare une action en défense avec l'aide de ses avocats. Plusieurs audiences de procédures sont intervenues. En décembre 2019, le juge du Tribunal de Commerce de Marseille a fait droit à la demande de sursis en attendant la décision du juge administratif dans le cadre de l'assignation de la Collectivité Territoriale de Corse par Corsica Ferries.

NOTE 31

Événements postérieurs à la clôture

En février, le Groupe STEF a acquis 49 % de la société Logistique Internationale Alimentaire (LIA), filiale du Groupe NAGEL, destinée à traiter les flux de la France vers l'Allemagne, les pays de l'Est et du Nord de l'Europe.

Le Groupe a mis en place une cellule de suivi du risque épidémique Coronavirus – Covid 19, chargée de définir, à l'échelle du Groupe, les politiques d'information, de prévention et de protection afin de garantir la sécurité de l'ensemble de ses salariés ainsi que la continuité de ses opérations.

À ce stade, au regard de l'incertitude générale, il est difficile d'en mesurer l'incidence précise sur l'activité ou les perspectives du Groupe.

Liste des sociétés consolidées

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés :

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Société STEF-SA (Mère)		
Atlantique SA (Espagne)	100 %	100 %
Bretagne Frigo	100 %	100 %
Entrepôts Frigorifiques de Nord et de l'Est (EFNE)	100 %	100 %
Entrepôts Frigorifiques du Sud-Ouest (EFSO)	100 %	100 %
FSD	100 %	100 %
GIE STEF Geodis	50 %	50 %
Institut des métiers du froid	100 %	100 %
SLD Aix-en-Provence	100 %	100 %
SNC STEF-TFE Services	100 %	100 %
STEF Information et Technologies	100 %	100 %
STEF IT Portugal	100 %	100 %
STEF Logistics Courcelles (Belgique)	100 %	100 %
STEF Logistics Saintes (Belgique)	100 %	100 %
STEF Logistique Plouéan	100 %	100 %
STEF Suisse	100 %	100 %
STEF Nederland (Pays-Bas) et ses filiales :	100 %	100 %
STEF Bodegraven BV	100 %	100 %
STEF International Bodegraven BV	100 %	100 %
STEF Eindhoven BV	100 %	100 %
STEF RAALTE	100 %	40 %
Société des Glacières et frigorifiques de St-Nazaire (SGN) et sa filiale :	100 %	100 %
SNC Loudéac Froid	100 %	100 %
IMMOSTEF et ses filiales :	100 %	100 %
Blue EnerFreeze	100 %	100 %
Entrepôts frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)	100 %	100 %
Frigaurice	100 %	100 %
GEFA	100 %	100 %
IMMOSTEF Italia (détenue à 27 % par STEF Italia Holding)	100 %	100 %
IMMOSTEF Espana (détenue à 36 % par STEF Iberia) et sa filiale :	100 %	100 %
Friomerk et sa filiale :	100 %	100 %
Euromerk	100 %	100 %
IMMOSTEF Portugal SLU (détenue à 5 % par STEF IBERIA)	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement**Pourcentage de contrôle**

Société STEF-SA (Mère)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Les Frigorifiques du Périgord	100 %	100 %
Normandie Souchet	100 %	100 %
SCI BV 18	100 %	100 %
SCI C2W2	100 %	-
SCI des Pins	100 %	-
SCI des Vallions	100 %	100 %
SCI Fresh 5	100 %	100 %
SCI Fresh 7	100 %	100 %
SCI Immo	100 %	100 %
SCI Immotrans 42	100 %	100 %
SNC Adour Cap de Gascogne	100 %	100 %
SNC Agen Champs de Lassalle	100 %	100 %
SNC Allonnes Entrepôts	100 %	100 %
SNC Atton Logistique	100 %	100 %
SNC Bondoufle La Haie Fleurie	100 %	100 %
SNC Brignais Charvolin	100 %	100 %
SNC Burnhaupt Les Mulhouse	100 %	100 %
SNC Carros La Manda	100 %	100 %
SNC Cavaillon Le Castanie	100 %	100 %
SNC Cergy Frais	100 %	100 %
SNC Cergy Froid	100 %	100 %
SNC de la Vesvroise	100 %	100 %
SNC Donzenac Entrepôts	100 %	100 %
SNC Donzenac La Maleyrie	100 %	100 %
SNC France Plateformes	100 %	100 %
SNC Gap Plan de Lardier	100 %	100 %
SNC Immotrans 49	100 %	100 %
SNC Immotrans 56	100 %	100 %
SNC Immotrans 69	100 %	100 %
SNC La Pointe de Pessac	100 %	100 %
SNC Le Mans Faraday	100 %	100 %
SNC Les Essarts Sainte-Florence	100 %	100 %
SNC Louverne Les Guichérons	100 %	100 %
SNC Mâcon Est Replonges	100 %	100 %
SNC Mions La Perrinière	100 %	100 %
SNC Plan d'Orgon-sur-Durance	100 %	100 %
SNC Reims La Pompelle	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Société STEF-SA (Mère)		
SNC Saran Les Champs Rouges	100 %	100 %
SNC Strasbourg Pont de L'Europe	100 %	100 %
SNC Toussieu Chabroud	100 %	100 %
SNC Trangé Le Bois Chardon	100 %	100 %
SNC Valence Pont des Anglais	100 %	100 %
STEF Logistique et ses filiales :	100 %	100 %
Dyad	100 %	-
Gamma 2	100 %	100 %
OPTIPAK	100 %	-
KL Services (KLS)	100 %	100 %
STEF Logistique Aix	-	100 %
STEF Logistique Aix-en-Provence	100 %	100 %
STEF Logistique Alsace	100 %	100 %
STEF Logistique Arnage	100 %	100 %
STEF Logistique Atton	100 %	100 %
STEF Logistique Aulnay-sous-Bois	100 %	100 %
STEF Logistique Aurice	100 %	100 %
STEF Logistique Bain-de-Bretagne	100 %	100 %
STEF Logistique Bondoufle	100 %	100 %
STEF Logistique Bourgogne	100 %	100 %
STEF Logistique Bretagne Nord	100 %	100 %
STEF Logistique Bretagne Sud	100 %	100 %
STEF Logistique Brignais	100 %	100 %
STEF Logistique Cergy	100 %	100 %
STEF Logistique Darvault	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Cergy	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Montsoult	100 %	100 %
STEF Logistique Distribution Vitry	100 %	100 %
STEF Logistique Fuveau	100 %	100 %
STEF Logistique Givors	100 %	100 %
STEF Logistique Île-d'Abeau	100 %	100 %
STEF Logistique Le Plessis-Belleville	100 %	100 %
STEF Logistique Le Plessis-Pâté	100 %	100 %
STEF Logistique Lesquin	100 %	100 %
STEF Logistique Lorraine Surgelés	100 %	100 %
STEF Logistique Méditerranée	100 %	100 %
STEF Logistique Midi-Pyrénées-Limousin	100 %	100 %
STEF Logistique Mions	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Société STEF-SA (Mère)		
STEF Logistique Montbartier	100 %	100 %
STEF Logistique Montsault	100 %	100 %
STEF Logistique Moulins-Les-Metz	100 %	100 %
STEF Logistique Nemours	100 %	100 %
STEF Logistique Niort	100 %	100 %
STEF Logistique Nord	100 %	100 %
STEF Logistique Normandie	100 %	100 %
STEF Logistique Pays-de-Loire	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Pierre-des-Corps	100 %	100 %
STEF Logistique Tigery	100 %	100 %
STEF Logistique Vendenheim	100 %	100 %
STEF Logistique Pessac	100 %	100 %
STEF Logistique Rhône-Alpes	100 %	100 %
STEF Logistique Rouen	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Dizier	100 %	100 %
STEF Logistique Saint-Sever	100 %	100 %
STEF Logistique Santé	100 %	100 %
STEF Logistique Sorgues	100 %	100 %
STEF Logistique Tours	100 %	100 %
STEF Logistique Toussieu	100 %	100 %
STEF Logistique Vénissieux	100 %	100 %
STEF Logistique Vitry	100 %	100 %
STEF Restauration France	100 %	100 %
STEF Transport Montsault	100 %	100 %
STEF TSA	100 %	100 %
STEF TSA Orléans Nord	100 %	100 %
STEF TSA Rhône-Alpes	100 %	100 %
Compagnie Méridionale de Participation (CMP) et sa filiale :	100 %	100 %
La Méridionale et ses filiales :	98 %	98 %
A.M.C	98 %	98 %
Cie Méridionale de Manutention (CMM)	98 %	98 %
SNC PIANA	98 %	98 %
STEF Transport et ses filiales :	100 %	100 %
Dispack	100 %	100 %
Epsilon	100 %	100 %
Ebrex France et sa filiale :	100 %	100 %
STEF Logistique Salon-de-Provence	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement**Société STEF-SA (Mère)****Pourcentage de contrôle**

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Express Marée	100 %	100 %
Immotrans 35	100 %	100 %
Logistique Frigorifique de Bourgogne	100 %	-
Sigma	100 %	100 %
STEF Eurofrischfracht	100 %	100 %
STEF International Strasbourg	100 %	100 %
STEF International Paris	100 %	100 %
STEF International Ouest	100 %	100 %
STEF International Lyon	100 %	100 %
STEF International Bordeaux	100 %	100 %
STEF Logistique Caen	100 %	100 %
STEF Logistique Vannes	100 %	100 %
STEF Transport Agen	100 %	100 %
STEF Transport Alpes	100 %	100 %
STEF Transport Angers	100 %	100 %
STEF Transport Avignon	100 %	100 %
STEF Transport Bordeaux Bègles	100 %	100 %
STEF Transport Boulogne	100 %	100 %
STEF Transport Bourges	100 %	100 %
STEF Transport Brive	100 %	100 %
STEF Transport Caen	100 %	100 %
STEF Transport Cavillon	100 %	100 %
STEF Transport Chaulnes	100 %	100 %
STEF Transport Clermont-Ferrand	100 %	100 %
STEF Transport Côte d'Azur	100 %	100 %
STEF Transport Dijon	100 %	100 %
STEF Transport Epinal	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Lô	100 %	100 %
STEF Transport Investissement	100 %	100 %
STEF Transport Landivisiau	100 %	100 %
STEF Transport Langres	100 %	100 %
STEF Transport Laval	100 %	100 %
STEF Transport Le Mans	100 %	100 %
STEF Transport Le Rheu	100 %	100 %
STEF Transport Lesquin	100 %	100 %
STEF Transport Lille	100 %	100 %
STEF Transport Limoges	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement**Pourcentage de contrôle**

Société STEF-SA (Mère)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
STEF Transport Lorient	100 %	100 %
STEF Transport Lyon	100 %	100 %
STEF Transport Lyon Est	100 %	100 %
STEF Transport Mâcon	100 %	100 %
STEF Transport Marseille	100 %	100 %
STEF Transport Metz	100 %	100 %
STEF Transport Metz Nord	100 %	100 %
STEF Transport Montpellier	100 %	100 %
STEF Transport Mulhouse	100 %	100 %
STEF Transport Nantes Carquefou	100 %	100 %
STEF Transport Narbonne	100 %	100 %
STEF Transport Niort 1-La Crèche	100 %	100 %
STEF Transport Niort 2-La Crèche	100 %	100 %
STEF Transport Orléans	100 %	100 %
STEF Transport Paris Athis	100 %	100 %
STEF Transport Paris Distribution	100 %	100 %
STEF Transport Paris Plessis-Belleville	100 %	100 %
STEF Transport Paris Rungis	100 %	100 %
STEF Transport Paris Vitry	100 %	100 %
STEF Transport Pilotage France	100 %	100 %
STEF Transport Plan-d'Orgon	100 %	100 %
STEF Transport Quimper	100 %	100 %
STEF Transport Reims	100 %	100 %
STEF Transport Rennes	100 %	100 %
STEF Transport Châteaubourg	100 %	100 %
STEF Transport Rethel	100 %	100 %
STEF Transport Rouen	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Amand	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Brieuc	100 %	100 %
STEF Transport Saintes (Belgique)	100 %	100 %
STEF Transport Saint-Sever	100 %	100 %
STEF Transport Seafood Lyon	100 %	100 %
STEF Transport Strasbourg	100 %	100 %
STEF Transport Tarbes	100 %	100 %
STEF Transport Toulouse	100 %	100 %
STEF Transport Tours	100 %	100 %
STEF Transport Valence	100 %	100 %

Sociétés intégrées globalement Société STEF-SA (Mère)	Pourcentage de contrôle	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
STEF Transport Vannes	100 %	100 %
STEF Transport Velaines	100 %	100 %
STEF Transport Vendée	100 %	100 %
STEF Transport Vire	100 %	100 %
STEF OVER	100 %	100 %
TFE International Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %
Tradimar Bordeaux	100 %	100 %
Transport Frigorifique Normandie	100 %	100 %
Transports Frigorifiques des Alpes (TFA)	100 %	100 %
Transports Frigorifiques Spadis et sa filiale :	100 %	100 %
STEF Transport St-Etienne	100 %	100 %
STEF Italia Holding Srl. et ses filiales :	100 %	100 %
STEF Logistics Italia Srl	100 %	100 %
STEF Italia SpA et ses filiales :	100 %	100 %
CDL Srl	51 %	51 %
STEF Frozen et sa filiale :	100 %	100 %
Orlando Marconi Trasporti Srl	100 %	100 %
SLF Sicilia Srl	97 %	97 %
STEF Trento Srl	100 %	100 %
STEF International Italia Srl	100 %	100 %
STEF Seafood Italia Srl	100 %	100 %
STEF Iberia et ses filiales :	100 %	100 %
Logirest SLU	100 %	100 %
STEF Los Olivos SAU	100 %	100 %
STEF Portugal-Logistica E Transporte, Lda	100 %	100 %
Transportes Badosa SAU	100 %	100 %
STEF Transport Sens	100 %	-

Pourcentage de contrôle

Sociétés mises en équivalence	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Participations de STEF Transport :		
Froidcombi	25 %	25 %
Messageries Laitières	39 %	39 %
Stefover Tunisie (filiale de Stefover)	49 %	49 %
Groupe Prim@ever	49 %	49 %
Olano Seafood Iberica	32 %	32 %
Normandie Export Logistics	39 %	39 %
Participations de STEF Logistique :		
QSL - STEF	49 %	49 %
Participations d'IMMOSTEF :		
Norfrigo	38 %	38 %
SCCV Innovespace Corbas	25 %	25 %
SCCV Parc Dijon Champollion	49 %	49 %
SCCV SILSA	49 %	49 %
SCCV NOBEL	49 %	-
Participations de STEF Iberia :		
Olano Valencia (Espagne)	40 %	20 %
Participations de STEF Nederland :		
STEF RAALTE	-	40 %

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la Société STEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les effets résultant de la première application, au 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de l'actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)

(Note 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

Description du risque :

Au 31 décembre 2019, les actifs immobilisés sont constitués des éléments suivants :

- écarts d'acquisition (203,8 millions d'euros) ;
- immobilisations incorporelles (18,1 millions d'euros) ;
- immobilisations corporelles y compris le droit d'utilisation (1 447,8 millions d'euros) correspondant notamment aux plateformes et entrepôts, matériels de transport et navires.

Le Groupe examine de manière régulière si ses immobilisations incorporelles et corporelles ne sont pas soumises aux indices de perte de valeur décrits en note 13.4 de l'annexe, et le cas échéant, réalise des tests de perte de valeur.

Le Groupe réalise par ailleurs annuellement, un test de perte de valeur des écarts d'acquisition et des éléments incorporels à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans la note 13.4 de l'annexe. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés, éventuellement regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (ci-après « UGT »), est inférieure à leur valeur nette comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, et sa juste valeur nette des coûts de vente. La détermination de la valeur recouvrable repose sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT. Ces calculs requièrent des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Par exception, pour l'UGT Maritime, la valeur de marché des navires à dire d'experts est utilisée comme valeur terminale.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance de ces actifs au bilan et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique cette évaluation, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur la détermination des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté, en premier lieu, à revoir le caractère raisonnable des indicateurs de perte de valeur retenus par le Groupe et à apprécier en conséquence l'étendue des tests réalisés sur l'exercice.

Pour les tests visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT, nos travaux ont consisté à :

- apprécier la pertinence des UGT retenues par la direction pour conduire les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition et, le cas échéant, mener des tests de sensibilité sur une structuration différente des UGT ;
- corroborer l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées et la cohérence de ces éléments avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues notamment en ce qui concerne les taux de croissance et les taux d'actualisation (WACC) ;
- analyser le caractère approprié des informations fournies dans la note 13.4 de l'annexe aux comptes consolidés notamment sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs corporels et incorporels à une variation des principales hypothèses retenues ;
- pour les actifs de l'UGT Maritime, dont la valeur terminale est déterminée sur la base de la valeur de marché des navires, nos travaux ont consisté à obtenir les rapports d'évaluation de ces actifs et d'apprécier la compétence et l'objectivité des experts ayant été sollicités pour conduire ces évaluations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société STEF par l'Assemblée Générale du 18 décembre 1997 pour le cabinet Mazars et du 22 juin 1994 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 25^{ème} année, dont 21 années pour les deux cabinets, depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et Courbevoie, le 26 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

MAZARS

Jérémie Lerondeau
Associé

Anne-Laure Rousselou
Associée

Résultats de la société mère – STEF SA

La société STEF, holding pure, regroupe les directions fonctionnelles Groupe et détient des ensembles immobiliers donnés en location aux sociétés d'exploitation. Le chiffre d'affaires, constitué de locations et de prestations essentiellement internes au Groupe, s'élève à 18,1 M€, contre 17,1 M€ en 2018, suite à des compléments de loyers immobiliers. Les produits imputables à des tiers, reprises sur dépréciations et autres produits, représentent 60,7 M€, à comparer à 49,5 M€ pour 2018. Il s'agit principalement des frais de Groupe facturés à l'ensemble des filiales.

Les produits financiers de 36,4 M€ en 2019 contre 31,5 M€ en 2018 sont composés principalement de revenus de participations à hauteur de 32,4 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,5 M€, contre 0,2 M€ en 2018.

En 2019, la Société a constaté une charge d'impôt de 0,5 M€ (STEF est tête de groupe fiscal), contre une économie de 3,9 M€ l'an passé. Cette charge relève du régime de l'intégration fiscale prévu par l'article 223 A du CGI, du fait du principe de compensation entre les différents résultats des sociétés du Groupe.

Le résultat net de la maison mère est bénéficiaire de 21,9 M€ contre 30,8 M€ en 2018.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Dans le contexte inédit de crise sanitaire sans précédent et de ses implications sur le plan social et économique dans les pays d'implantation du Groupe, le Conseil d'administration de la Société, par décision du 3 avril 2020, a décidé de ne plus proposer de distribution de dividende à l'Assemblée Générale du 30 avril 2020.

Cette décision a conduit à supprimer la proposition de versement d'un dividende de 2,65 euros par action et à proposer d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice 2019 au report à nouveau. Celui-ci se trouvera ainsi porté d'un montant de 62 995 495 € à 84 931 838 €.

Rappel du dividende distribué au titre des trois précédents exercices

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action ^(a)
2016	13 165 649	2,25
2017	13 165 649	2,45
2018	13 165 649	2,50

(a) Distribution intégralement éligible à l'abattement fiscal de 40 %

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI. Par ailleurs, la Société enregistre une charge de 99 914 € visées à l'article 39-4 du même code (charge relative aux amortissements non déductibles des véhicules de société).

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices de STEF figure en annexe aux comptes sociaux.

Conventions réglementées

Les conventions antérieures sont examinées par le Conseil d'administration conformément à la loi.

Recherche et développement

Les projets innovants concernent essentiellement la politique de développement durable du Groupe (carburant alternatif au gazole pour les véhicules, systèmes pour réduire la consommation d'énergie destinée au fonctionnement des plateformes (cf. section « Environnement ») et les évolutions des systèmes d'information du Groupe.

Le Groupe n'a pas retenu de projet spécifique au titre du crédit impôt recherche pour 2019, les dépenses exposées éligibles à ce titre n'étant pas significatives.

Échéancier des factures reçues et émises

Le tableau « Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu » figure en annexe du présent document.

Annexe 1

STEF SA - Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 L.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 L.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	50	X				451	0	X				35
Montant total des factures concernées TTC	347 763 €	1 009 207 €	588 519 €	229 813 €	437 826 €	2 265 365 €	0	21 548 €	6 950 €	37 717 €	261 086 €	327 301 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,61%	1,77%	1,03%	0,40%	0,77%	3,98%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X						0	0,02%	0,01%	0,03%	0,23%	0,29%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux						<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux					

CONTACTS

Ludovic Laporte : Directeur Financier

Marie-Line PESQUIDOUX – Secrétaire Générale

www.stef.com

Création / Réalisation : Idéogramme Communication

Crédits photos : Cyril Bruneau- Phothotèques STEF et La Méridionale - iStock

Coordination : STEF Secrétariat Général – Marie-Line Pesquidoux

et Direction de la Communication : Céline Audibert



*Promouvoir la gestion
durable des forêts*
Pour plus d'infos :
www.pefc.org



Société Anonyme au capital de 13 000 000 €
Siège social : 93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
999 990 005 RCS Paris

Tél.: 01 40 74 28 28

www.stef.com